Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 17 MARS 1877.

Nominations.

Bureau du Secrétaire.
Québec, 15 mars 1877.

Il a plu à Son Excellence le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, de nommer M. Benjamin Paquet, conseiller municipal pour la paroisse de Saint-Nicolas, comté de Lévis. 2197

Proclamations.

Canada, Province de Québec. } L. LETELLIER.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et à nos Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le SIXIEME jour du mois de FÉVRIER, dans l'année Notre Seigneur, mil huit cent soixante dix-sept, et à chacun de vous Salut :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 17th MARCH, 1877.

Appointments.

Secretary's Office.
Quebec, 15th March, 1877.

His Excellency the LIEUTENANT-GOVERNOR has been pleased to appoint M. Benjamin Paquet, municipal councillor for the parish of Saint Nicolas, county of Levis. 2198

Proclamations.

Canada, Province of Quebec. } L. LETELLIER.
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the SIXTH day of the month of FEBRUARY, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and seventy seven, to have been commenced and held, to every of you—Greeting.

A PROCLAMATION.

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands called for the

pour le sixième jour du mois de février mil huit cent soixante-dix-sept, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en Notre Cité de Québec, MARDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable LUC LETELLIER de Saint-Just, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DEUXIEME jour de FÉVRIER dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et dix-sept, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
Greffier de la Couronne en Chancellerie.

1035 7

sixth day of the month of February one thousand eight hundred and seventy seven, at which time, at Our City of Quebec, you were held and constrained to appear.

NOW KNOW YE, that for divers causes and considerations, and taking into consideration the ease and convenience of Our loving subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council, of the Province of Quebec, to relieve you and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you, that on TUESDAY, the TWENTY SEVENTH day of the month of MARCH next, you meet us in Our Legislature of the said Province, at Our City of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto affixed : WITNESS, Our Trusty and Well-Beloved the Honorable LUC LETELLIER de Saint Just, Lieutenant-Governor of Our said Province of Quebec.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province, this SECOND day of FEBRUARY, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and seventy seven, and in the fortieth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,
Clerk of the Crown in Chancery.

1036

Avis du Gouvernement.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
(Adj. 4529.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Ham Sud.

La vente de la ½ S. O. du lot No. 20, chemin Gosford Est, faite à L. C. Bourgeois.

La vente du lot No. 15, dans le 1er rang, faite à MacIntosh Hutchinson.

La vente du lot No. 16, dans le 1er rang, faite à Charles Hutchinson.

Ham Nord.

La vente du lot No. 18, dans le 11me rang, faite à Anthony Hutchinson.

La vente du lot No. 17, dans le 10me rang, faite à Thomas Donohue.

La vente du lot No. 17, dans le 3e rang, faite à Joachim Morin.

La vente du lot No. 22, dans le 7e rang, faite à Patrick Mullin.

La vente du lot No. 26, dans le rang A, S. O., faite à Charles Charbonneau.

La vente du lot No. 28, dans le rang A, S. O., faite à Pierre Beaudet dit Ducap.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 14 mars 1877.

PROVINCE DE QUÉBEC.
Département des Terres de la Couronne.
(Adj. 1474.) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées

Government Notices.

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
(Adj. 4529.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

South Ham.

S. W. ½ of lot No. 20, Gosford Road East, sold to L. C. Bourgeois.

Lot No. 15, in the 1st range, sold to MacIntosh Hutchinson.

Lot No. 16, in the 1st range, sold to Charles Hutchinson.

North Ham.

Lot No. 18, in the 11th range, sold to Anthony Hutchinson.

Lot No. 17, in the 10th range, sold to Thomas Donohue.

Lot No. 17, in the 3rd range, sold to Joachim Morin.

Lot No. 22, in the 7th range, sold to Patrick Mullin.

Lot No. 26, in A range, S. W., sold to Charles Charbonneau.

Lot No. 28, in A range, S. W., sold to Pierre Beaudet dit Ducap.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 14th March, 1877.

PROVINCE OF QUEBEC.
Department of Crown Lands.
(Adj. 1474.) NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been

ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Marlow.

(12e rang.)

Vente de la ½ S. O. des lots Nos. 2 et 3, faite à John O'Brien.

Vente du lot No. 4, faite à Harry Gunn.

Vente de la ½ N. E. du lot No. 5, faite à Simon J. Dawson.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 13 mars 1877. 2187

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4528) AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Canton Ham Nord.

La vente du lot No. 4, dans le 6e rang, faite à Frs. X. Thompson.

La vente du lot No. 3, dans le 6e rang, faite à Aug. Smith et Aug. Valières.

E. E. TACHÉ,
Assistant-Commissaire.

Québec, 7 mars 1877. 2083

ECOLE DE NAVIGATION DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC.

Cette école sera ouverte le premier février prochain, dans l'édifice de l'Assemblée Législative, sous la direction de William C. Seaton, écuyer, professeur de navigation, et ex-professeur de navigation de la société des Marchands Aventuriers de Bristol, Angleterre.

Les termes seront comme suit :

L'école sera ouverte tous les jours pendant l'année, (excepté depuis le premier juillet jusqu'au dernier d'août), depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée.

Les samedis, elle se fermera à midi.

Le programme des études sera le suivant:

PREMIER COURS.

Pour la préparation des aspirants aux certificats de capacité de capitaine ou de contre-maître, accordés, après un examen satisfaisant, par le Bureau des Examinateurs de la Puissance du Canada. Ce cours comprendra l'emploi des logarithmes ; la navigation proprement dite ; la manière de faire le point ; trouver la latitude par la hauteur méridienne du soleil, d'une étoile, par une hauteur circumméridienne du soleil ; trouver la longitude par le chronomètre ; la variation et la déviation de la boussole par une amplitude, par l'azimut ; trouver le temps de la haute marée ; la correction des sondages ; faire des observations pour former une table des déviations de la boussole, son application et aussi le tracé et l'usage du diagramme de Napier, l'usage des cartes-marines, des instruments ; les règlements concernant les bâtiments en route, et tous les autres sujets compris dans l'examen de *vive voix* que les aspirants ont à subir devant le bureau des Examinateurs de la Puissance.

DEUXIÈME COURS.

Une étude plus étendue de la navigation pratique et de l'astronomie nautique. Trouver la latitude par la hauteur méridienne de la lune, des étoiles circumpolaires, par une hauteur méridienne de la polaire, par deux hauteurs d'un corps céleste (méthodes de Sumner et de Ivory ;) trouver la longitude par deux hauteurs, par les distances lunaires, *régulariser* le chronomètre par des hauteurs égales, l'emploi de l'horizon artificiel ; les lois des tempêtes, etc., etc.

cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township Marlow.

(12th range.)

Sale of the S. W. ½ of lots Nos. 2 and 3, made to John O'Brien.

Sale of lot No. 4, made to Harry Gunn.

Sale of the N. E. ½ of lot No. 5, made to Simon J. Dawson.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 13th March, 1877. 2188

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4528). NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Township of North Ham.

Lot No. 4, in the 6th range, sold to Frs. X. Thomson.

Lot No. 3, in the 6th range, sold to Aug. Smith and Aug. Valières.

E. E. TACHÉ,
Assistant Commissioner.

Quebec, 7th March, 1877. 2084

QUEBEC GOVERNMENT SCHOOL OF NAVIGATION.

This school will be opened on the first of February next, in the buildings of the Legislative Assembly, under the tuition of William C. Seaton, esquire, professor of navigation, and late nautical master to the Society of Merchant Venturers, Bristol, England.

The terms of time will be as follows :

The school will be opened daily throughout the year, (except from the first July till the end of August), from nine in the forenoon till four in the afternoon.

On Saturdays, it will close at noon.

The course of studies to be followed at this school will be :

FIRST COURSE.

For the preparation of candidates for the masters' and mates' certificates of competency, granted, after succenful examination, by the Board of Examiners of the Dominion of Canada. This will embrace the use of logarithms ; the sailings ; day's work ; finding the latitude by meridian altitude of the sun, of a star, by an ex-meridian altitude of the sun ; finding the longitude by chronometer ; the variation and deviation of the compass by an amplitude and by an azymuth, to find the times of high water ; the correction of soundings ; to make observations for the formation of the table of deviations, its application, also the laying off and use of Napier's diagram ; the use of the chart of instruments ; the rule of the road and all other subjects comprised in the *viva voce* examination before the Dominion board of examiners.

SECOND COURSE.

An extended study of practical navigation and nautical astronomy. To find the latitude by a meridian altitude of the moon, of circum-polar stars, by an ex-meridian altitude of the pole star, by double altitudes of a celestial body (Summer's and Ivory's methods) ; to find the longitude by double altitudes, by lunar observations ; to rate a chronometer by equal altitudes ; the use of the artificial horizon, the laws of storms, &c., &c.

TROISIÈME COURS.

Partie Théorique.

Etudes mathématiques des différentes règles et formules, en usage dans la science nautique.

—

Les honoraires d'entrée seront de $15 pour ceux qui étudieront dans le but d'obtenir le certificat de contre-maître devant le bureau des examinateurs de la Puissance du Canada, et de $20 pour ceux qui étudieront pour passer comme capitaines ; et les étudiants qui auront payé leurs honoraires d'entrée, auront droit de suivre les cours de l'école, sans aucune autre charge, en aucun temps, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu leurs brevets, devant le Bureau des Examinateurs de la Puissance.

S'il est établi des examens extraordinaires devant le Bureau des Examinateurs de la Puissance, la préparation à ces examens extraordinaires des aspirants, qui auront suivi les cours de l'école, sera gratuite.

Le directeur de l'école fera tous les mois, à l'Honorable Secrétaire-Provincial, un rapport montrant le nombre et les progrès des élèves, et aussi le nombre des candidats de l'école qui auront subi, avec succès, leurs examens devant le Bureau des Examinateurs de la Puissance, pour des certificats de capitaines ou de contre-maitres.

Ceux qui désireront entrer à l'école, en feront la demande au Secrétaire-Provincial, ou à Wm. C. Seaton, écuyer, à Québec.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

27 10 Secrétaire de la Province de Québec.

PROVINCE DE QUÉBEC.

CHAMBRE DU PARLEMENT.

Bills Privés.

LES personnes qui se proposent de s'adresser à la LEGISLATURE de la Province de Québec, pour obtenir la passation de BILLS PRIVES ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporation pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que, par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec,") elles sont requises d'en donner UN MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyés au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre. Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la "Gazette Officielle," adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au Greffier du Comité des Bills Privés.

Toutes pétitions pour BILLS PRIVÉS doivent être présentées dans les "deux premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Greffier du Con. Lég.

G. M. MUIR,
Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 23 janvier 1877. 803 8

THIRD COURSE.

Theory.

Mathematical investigation of the different rules and formulæ used in nautical science.

—

The matriculation fees will be $15, for those studying to pass for a mate's certificate before the Dominion Board of Examiners, and $20 for those studying to pass as masters ; and students, after having matriculated, will have the right to attend the school, free, for any length of time, until they have obtained their certificates from the Dominion Board of Examiners.

Should extra-examinations be established before the Dominion Board of Examiners, the preparation for those extra-examinations of such candidates, as will have made their studies or this school, will be free of any charge.

The tutor of the school will make a monthly report to the Provincial Secretary, stating the number and proficiency of students, and the number of candidates from the school who have successfully passed the Dominion Board of Examiners, for certificates of masters and mates.

Persons desirous of entering the school may apply to the Honorable the Provincial Secretary or to Wm. C. Seaton, esquire, at Quebec.

By order,

J. A. CHAPLEAU,

28 Secretary of the Province of Quebec.

PROVINCE OF QUEBEC.

PARLIAMENT HOUSE.

Private Bills.

PARTIES intending to make application to the LEGISLATURE of the Province of Quebec, for PRIVATE or LOCAL BILLS, either for granting exclusive privileges, or conferring corporate powers for commercial or other purposes of profit, for regulating surveys or boundaries, or for doing anything tending to affect the rights or property of other parties are hereby notified that they are required by the Rules of the Legislative Council and Legislative Assembly respectively (which are published in full in the "Quebec Official Gazette") to give ONE MONTH'S NOTICE of the application (clearly and distinctly specifying its nature and object), in the "Quebec Official Gazette," in the French and English languages and also in a French and an English newspaper published in the district affected, and to comply with the requirements therein mentioned, sending copies of the first and last of such notices, to the Private Bill Office of each House, and any persons who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the "Official Gazette," forward a copy of his Bill, with the sum of one hundred dollars, to the Clerk of the Committee on Private Bills.

All petitions for PRIVATE BILLS must be presented within the "first two weeks" of the Session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
Clk. Leg. Council.

G. M. MUIR,
Clk. Leg. Assembly.

Quebec, 23rd January, 1877. 804

Avis Divers.

ACTE D'INCORPORATION DES COMPAGNIES A FONDS SOCIAL.

GREENE FILS ET COMPAGNIE.

Avis public est par le présent donné que sous un mois après la dernière publication du présent avis, une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en conseil, par les personnes ci-après mentionnées, pour obtenir des lettres-patentes sous le grand sceau, leur octroyant une charte, les constituant elles et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires dans la compagnie à être créée en corps politique et incorporé en vertu des dispositions de "l'Acte d'Incorporation des Compagnies à Fonds Social."

Le nom proposé de la compagnie est "Greene Fils et Compagnie."

L'objet pour lequel son incorporation est demandée, est de former une compagnie pour manufacturer et faire commerce de chapeaux et de fourrures, et toutes autres choses y ayant rapport.

Les opérations de la dite compagnie seront poursuivies dans divers endroits de toute la Puissance du Canada, et la principale place d'affaires sera dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, province de Québec.

Le montant du fonds social de la dite compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres, divisé en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

6. Les noms, résidences et professions des requérants sont: Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar et Robert Walter MacDougall, tous marchands et manufacturiers, de la dite cité de Montréal, tous sujets de Sa Majesté par naissance ou naturalisation, et seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Procureurs des requérants.

Montréal, 6 mars 1877. 1897 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 776.

Avis est par les présentes donné que Dame Marceline Lebeau, de la cité de Montréal, a, ce jour, poursuivi son mari, Elie Archambault, entrepreneur menuisier, en séparation de biens.

BERTRAND & SARRASIN,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 3 février 1877. 1885 2

District de Montréal.—Cour Supérieure.

Dame Eléanor Augusta Wilson, épouse de Robert Blackwood, de la cité et du district de Montréal, commerçant, a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre son dit mari.

TRENHOLME & MACLAREN,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 7 mars 1877. 1923 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Odile Dagenais, de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans le district de Montréal, épouse de Théophile Rose, entrepreneur, du même lieu, dûment autorisée en justice à l'effet des présentes, Demanderesse;

vs.

Le dit Théophile Rose, entrepreneur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 7 mars 1877. 1961 2

Miscellaneous Notices.

THE JOINT STOCK COMPANIES INCORPORATION ACT.

GREENE SONS AND COMPANY.

Public notice is hereby given that within one month from the last publication of this notice, application will be made to His Honor the Lieutenant Governor in council, by the persons hereinafter mentioned for letters patent under the great seal, granting them a charter, constituting them and such other persons as may become shareholders in the company to be thereby created, a body politic and corporate, under the provisions of "The Joint Stock Companies Incorporation Act."

The proposed name of the company is "Greene Sons and Company."

The object for which its incorporation is sought is to establish a company for manufacturing and dealing in hats and furs, and all matters incidental thereto.

The operations of the said company will be carried on in various places throughout the Dominion of Canada, and they will have their principal place of business in the city of Montreal, in the district of Montreal, and province of Quebec.

The amount of the capital stock of the said company is to be two hundred and fifty thousand dollars, divided into two thousand five hundred shares of one hundred dollars each.

The names, places of residence and occupations of the applicants are: Edward Kirk Greene, George Augustus Greene, Richard William Cowan, John Edgar and Robert Walter MacDougall, all of the said city of Montreal aforesaid, merchants and manufacturers, all of whom are subjects of Her Majesty by birth or naturalization, and are to be the first directors of the said company.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for applicants.

Montreal, 6th March, 1877. 1898

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 776.

Notice is hereby given that Dame Marceline Lebeau, of the city of Montreal, has, this day, instituted an action for separation as to property, against her said husband, Elie Archambault, joiner and contractor.

BERTRAND & SARRASIN,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 3rd February, 1877. 1886

District of Montreal.—Superior Court.

Dame Eleanor Augusta Wilson, wife of Robert Blackwood, of the city and district of Montreal, trader, has, this day, instituted an action for separation of property against her said husband.

TRENHOLME & MACLAREN,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 7th March, 1877. 1924

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Odile Dagenais, of the parish Saint-Jean Baptiste of Montreal, in the district of Montreal, wife of Théophile Rose, undertaker, of the same place, duly authorized *en justice* to the effect thereof, Plaintiff;

vs.

The said Théophile Rose, undertaker, of the same place, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Attorneys for plaintiff.

Montreal, 7th March, 1877. 1962

District de Beauharnois—Cour Supérieure.

Dame Isabella Walker Lumsden, épouse de George Anderson, de Valleyfield, dans le dit district, commerçant, a, ce jour, intenté une action en séparation de biens contre son dit mari.

JOHN J. MACLAREN,
Avocat de la Demanderesse.

Beauharnois, 24 février 1877. 1805 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Julie Fournier, de la paroisse de Chambly, dans le district de Montréal, épouse de Joseph Antoine Maurice, commerçant, du même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Antoine Maurice, commerçant, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse,

Montréal, 28 février 1877. 1811 3

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dame Marie Lebeau, de la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, dans le district de Saint-Hyacinthe, épouse de Nazaire Loiselle, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Nazaire Loiselle, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause, le septième jour de février courant.

MERCIER & DESMARAIS,
Procureurs de la Demanderesse.

Saint-Hyacinthe, 28 février 1877. 1723 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Annie Munro, de la cité et du district de Montréal, épouse de Sieur Charles Boon, marchand, du même lieu, duement autorisée à ester en justice à instituer cette action,
Demanderesse.

vs.

Le dit Sieur Charles Boon, Défendeur.

Une action a été ce jour instituée dans cette cause en séparation de biens.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 22 février 1877. 1619 4

Dame Lucie Nadeau, épouse de Thomas Boissinot, de la ville de Lévis, marchand, dûment autorisée à ester en justice, a instituée une action en séparation de biens contre son dit mari, en la cour supérieure à Québec.

E. A. DERY,
Procureur de la Demanderesse.

Québec, 23 février 1877. 1647 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Marie Corbeille, de la cité et du district de Montréal, épouse d'Isidore Forget dit Dépaty, plâtrier et entrepreneur, du même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Isidore Forget dit Dépaty, plâtrier et entrepreneur, du même lieu, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 20 février 1877. 1509 4

District of Beauharnois—Superior Court.

Dame Isabella Walker Lumsden, wife of George Anderson, of Valleyfield, in said district, trader, has this day instituted an action for separation of property, against her said husband.

JOHN J. MACLAREN,
Attorney for Plaintiff.

Beauharnois, 24th February, 1877. 1806

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Julie Fournier, of the parish of Chambly, in the district of Montreal, wife of Joseph Antoine Maurice, trader, of the same place, duly authorized *en justice* to the effect thereof,
Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Antoine Maurice, trader, of the same place, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted in this case.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 28th February, 1877. 1812

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

Dame Marie Lebeau, of the parish of Sainte Marie de Monnoir, in the district of Saint Hyacinthe, wife of Nazaire Loiselle, farmer, of the same place, duly authorized *à ester en justice*,
Plaintiff ;

vs.

The said Nazaire Loiselle, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause the seventh day of February, 1877.

MERCIER & DESMARAIS,
Attorneys for Plaintiff.

Saint Hyacinthe, 28th February, 1877. 1724

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Annie Munro, of the city and district of Montreal, wife of Charles Boon, of the same place, merchant and trader, and duly authorized to *ester en justice* for the purposes of this suit,
Plaintiff ;

vs.

The said Charles Boon, Defendant.

An action has been instituted in this cause for separation as to property this day.

DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 22nd February, 1877. 1620

Dame Lucie Nadeau, wife of Thomas Boissinot, of the town of Levis, merchant, duly authorized to appear in judicial proceedings, has sued her said husband in the superior court at Quebec, for a separation as to property.

E. A. DERY,
Attorney for Plaintiff.

Quebec, 23rd February, 1877. 1648

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Marie Corbeille, of the city and district of Montreal, wife of Isidore Forget dit Dépaty, plasterer and contractor, of the same place, authorized *en justice* to the effects hereof,
Plaintiff ;

vs.

The said Isidore Forget dit Dépaty, plasterer and contractor, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOURGOUIN & LACOSTE,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 20th February, 1877. 1510

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Joliette. }

Dame Aglaé Dalpé dit Parizeau, de la paroisse de Saint-Sulpice, dans le district de Joliette, épouse de Louis Piché, marchand, du même lieu, duement autorisé à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Louis Piché, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le neuvième jour de février courant.

BONIN & ARCHAMBEAULT,
Avocats de la Demanderesse.

Joliette, 12 février 1877. 1461 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dame Margaret Ann Simpson, de la ville et du district de Montréal, épouse de Hugh Gervan, du même lieu, commerçant, dûment autorisée en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Hugh Gervan, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

D. E. BOWIE,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 19 février 1877. 1475 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure,*
District de Montréal. } No. 322.

Dame Julienne Brien dit Desrochers, épouse de Jean *alias* Joseph Maranda, journalier, des cité et district de Montréal, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Jean *alias* Joseph Maranda,
Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause.

A. DALBEC,
Avocat de la Demanderesse.

Montréal, 19 février, 1877. 1535 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal, } No. 1388.

Dame Marie Euphrasie Sicotte, de la ville Saint-Henri, district de Montréal, épouse de Toussaint Bénard, entrepreneur, du même lieu, la dite Dame dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Toussaint Bénard, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Avocats de la demanderesse.

Montréal, 7 mars 1877. 2061 2

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montmagny. }
No. 365.

Dame Marie Louise Chouinard, de la paroisse de Saint-Aubert, dans le district de Montmagny, épouse de François Bourgault, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit François Bourgault, du même lieu, meunier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le onze décembre 1873.

ED. REMILLARD,
Procureur de la Demanderesse.

Montmagny, 7 mars 1877. 2003 2

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 841.

Dame Janet McAdam, de la cité et du district de Montréal, épouse de Daniel Munro, plombier et

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Joliette. }

Dame Aglaé Dalpé dit Parizeau, of the parish of Saint Sulpice, in the district of Joliette, wife of Louis Piché, merchant, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings,
Plaintiff ;

vs.

The said Louis Piché, Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause, the ninth day of February instant.

BONIN & ARCHAMBEAULT,
Attorneys for Plaintiff.

Joliette, 12th February, 1877. 1462

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

Dame Margaret Ann Simpson, of the city and district of Montreal, wife of Hugh Gervan, of the same place, trader, duly authorized *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

The said Hugh Gervan, of the same place,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

D. E. BOWIE,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 19th February, 1877. 1476

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 322.

Dame Julienne Brien dit Desrochers, wife of Jean *alias* Joseph Maranda, of the city and district of Montreal, laborer, duly authorised *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

The said Jean *alias* Joseph Maranda,
Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause.

A. DALBEC,
Attorney for Plaintiff.

Montreal, 19th February, 1877. 1536

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 1388.

Dame Marie Euphrasie Sicotte, of the town of Saint Henry, in the district of Montreal, wife of Toussaint Bénard, of the same place, contractor, duly authorized *à ester en justice,* Plaintiff ;

vs.

The said Toussaint Bénard, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause.

T. & C. C. DELORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 7th March, 1877. 2062

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montmagny, }
No. 365.

Dame Marie Louise Chouinard, of the parish of Saint Aubert, in the district of Montmagny, wife of François Bourgault, duly authorized to appear in judicial proceedings, Plaintiff ;

vs.

The said François Bourgault, of the same place, miller, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the eleventh day of December 1873.

ED. REMILLARD,
Attorney for Plaintiff.

Montmagny, 7th March, 1877. 2004

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 841.

Dame Janet McAdam, of the city and district of Montreal, wife of Daniel Munro, of the same

commençant, du même lieu, dûment autorisé à ester en jugement. Demanderesse ;

vs.

Le dit Daniel Munro, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause.

GILMAN & HOLTON,
Procureurs de la Demanderesse.

Montréal, 8 février 1877. 1249 5

Canada,
Province de Quebec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*

Dame Octavie Laliberté, de la cité et du district de Québec, épouse de Jean *alias* Johnny Lysotte, du même lieu, hôtellier, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Jean *alias* Johnny Lysotte, de la cité et du district de Québec, hôtellier,

Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

W. J. MILLER,
Procureurs de la Demanderesse.

Québec, 17 février 1877. 1455 5

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Julie Beaudoin, épouse d'Edouard Lemay dit Delorme, charpentier et constructeur de moulins, de la cité de Montréal, duement autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Edouard Lemay dit Delorme,

Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-neuvième jour de novembre courant 1876.

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 29 novembre 1876. 1245 5

Canada,
Province de Québec,
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 1074.

Dame Eléonore Racine, de la paroisse de Saint-Roch de Québec, épouse d'Alphonse Terreau, du même lieu, fondeur, et dûment autorisée à ester en jugement contre son époux,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Alphonse Terreau, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour, contre le dit Alphonse Terreau.

G. MIVILLE DECHENE,
Procureur de la Demanderesse.

Québec, 23 février 1877. 1651 4

---

place, plumber and trader, and judicially authorized *à ester en justice.* Plaintiff ;

vs.

The said Daniel Munro, Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause.

GILMAN & HOLTON,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 8th February, 1877. 1250

Canada,
Province of Quebec,
District of Quebec. } *Superior Court.*

Dame Octavie Laliberté, of the city and district of Quebec, wife of John *alias* Johnny Lysotte, of the same place, hôtel keeper, duly authorised to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

John *alias* Johnny Lysotte, of the city and district of Quebec, hotel keeper,

Defendant.

An action en " séparation de biens " has been instituted in this cause.

W. J. MILLER,
Attorneys for Plaintiff.

Quebec, 17th February, 1877. 1456

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Julie Beaudoin, wife of Edouard Lemay dit Delorme, carpenter and millwright, of the city of Montreal, duly authorized à *ester en justice.* Plaintiff ;

vs.

The said Edouard Lemay dit Delorme,

Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause, the twenty ninth day of November instant 1876.

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 29th November, 1876. 1146

Canada,
Province of Quebec
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 1074.

Dame Eleonore Racine, of the parish of Saint Roch de Quebec, wife of Alphonse Terreau, of the same place, founder, and duly authorised to sue in judgment, against her said husband,

Plaintiff ;

vs.

The said Alphonse Terreau, Defendant.

An action *en séparation de biens* has been instituted this day, against the said Alphonse Terreau.

G. MIVILLE DECHENE,
Attorney for Plaintiff.

Quebec, 23rd February, 1877. 1652

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Ignace Choquet, bourgeois, de la cité et du district de Montréal, Demandeur ; vs. Michel Lefils, de la cité et du district de Montréal, manufacturier de balais et marchand-épicier, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau du soussigné, No. 15, Place d'Armes, en la cité de Montréal, mercredi, le quatrième jour d'avril A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour la considération des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Bureau : No 15, Place d'Armes,
Montréal, 12 mars 1877. 2111

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Ignace Choquet, gentleman, of the city and district of Montreal, Plaintiff ; vs. Michel Lefils, of the city and district of Montreal, broom manufacturer and grocer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet in my office, in the city of Montreal, No. 15, Place d'Armes, on Wednesday, the fourth day of April A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for settling the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 12th March, 1877. 2112

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 61.

Dans l'affaire de Pierre Houle et Rémi Favreau, faillis.

Le dix-septième jour d'avril prochain, les faillis demanderont à la dite cour leur décharge en vertu du dit acte.

HOULE & FAVREAU,
Par J. G. D'AMOUR,
Leur procureur *ad litem.*

Montréal, 12 mars 1877. 2099

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de W. A. J. Whiteford, failli, et Louis Saunders, syndic.

Il y aura une assemblée des créanciers en cette affaire le trente-unième jour de mars courant, en la cité de Trois-Rivières, au bureau d'affaires du failli, à dix heures du matin, pour prendre en considération la demande de décharge de ce dernier et la vente en bloc des biens de la faillite.

LOUIS SAUNDERS,
Syndic.

Trois-Rivières, 9 mars 1877. 2097

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles Milot, de la paroisse de Sainte-Monique, dans le district de Trois-Rivières, marchand, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

G. E. MAYRAND,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 7 mars 1877. 2113

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Hector Auger, d'Arthabaska station P. Q., commerçant, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mars 1877. 2085

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Stephen *alias* Etienne Leblanc, du village de la rivière Beaudette, district de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que, lundi, le vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions relatives à l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui y ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 2091

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léandre Robert, de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal, hôtelier et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur meubles et immeubles a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mars 1877. 2087

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 61.

In the matter of Pierre Houle and Remi Favreau, Insolvents.

On the seventeenth day of April next, the insolvents will apply to the said court for their discharge under the said act.

HOULE & FAVREAU,
By J. G. D'AMOUR,
Their attorney *ad litem.*

Montreal, 12th March, 1877. 2100

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }

In the matter of W. A. J. Whiteford, an Insolvent, and Louis Saunders, assignee.

There will be a meeting of the creditors in this matter on the thirty first day of March instant, in the city of Three Rivers, in the insolvent's office, at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration the latter's demand of discharge and the sale *en bloc* of the assets of the estate.

LOUIS SAUNDERS,
Assignee.

Three Rivers, 9th March, 1877. 2098

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles Milot, trader, of the parish of Sainte Monique, in the district of Three Rivers, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

G. E. MAYRAND,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 7th March, 1877. 2114

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Hector Auger, of Arthabaska station, P. Q., trader, an Insolvent.

A second and final dividend has been prepared subject to objection until Monday, the ninth day of April A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 2086

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Stephen *alias* Etienne Leblanc, of the village of rivière Beaudette, district of Montreal, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty sixth day of March, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 2092

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Léandre Robert, of the parish of Saint-Joseph de Chambly, district of Montreal, hotel keeper and trader, an Insolvent.

A first and final dividend on movables and real estate has been prepared, subject to objection until Monday, the ninth day of April A. D. 1877, after which day dividend will be paid.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 2088

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John Black et Henderson Black, tous deux de la cité de Saint-Jean, marchands, y faisant affaires en société sous les nom et raison de J. & H. Black, Demandeurs ; George H. Farrar & Louis Deneau, tous deux de la cité de Montréal, commerçants, y faisant affaires en société sous les nom et raison de Farrar & Deneau, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, à onze heures a. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mars 1877. 2095

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Camille Lalonde, de la paroisse de Saint-Polycarpe, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 mars 1877. 2103

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean Verdon, du village Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations sont priés de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 mars 1877. 2105

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Napoléon Colette, du village de Verchères, district de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leur réclamations sont pries de le faire devant moi sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 12 mars 1877. 2107

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa.

Dans l'affaire d'Eustache B. D. Lafleur, de Calumet Island, dans le dit district, commerçant, failli.

Je, soussigné, ai déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge par ses créanciers, et vendredi, le vingtième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification par là effectuée.

EUSTACHE B. D. LAFLEUR,
Par M. McLEOD,
Son procureur *ad litem.*

Aylmer, 17 mars 1877. 2101

INSOLVENT ACT OF 1875.

John Black and Henderson Black, both of the city of Saint John's, merchants, there doing business in co-partnership under the name and firm of J. & H. Black, Plaintiffs ; George H. Farrar & Louis Deneau, both of the city of Montreal, traders, there doing business in co-partnership under the name or firm of Farrar & Deneau, Defendants.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in the city of Montreal, Monday, the ninth day of April A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
No. 60, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 2096

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Camille Lalonde, of the parish of Saint Polycarpe, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 12th March, 1877. 2104

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Verdon, of Saint Jean Baptiste village, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 12th March, 1877. 2106

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Napoléon Colette, of the village of Verchères, district of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 12th March, 1877. 2108

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec. } *Superior Court.*
District of Ottawa.

In the matter of Eustache B. D. Lafleur, of Calumet Island, in said district, trader, an Insolvent

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge by his creditors, and on Friday, the twentieth day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EUSTACHE B. D. LAFLEUR,
By M. McLEOD,
His attorney *ad litem.*

Aylmer, 17th March, 1877. 2102

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Angus Miller, Charles Herbert Miller et James Mitchell, tous de la cité de Montréal, machinistes et commerçants, faisant affaires comme tels en société, dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Miller, Frères & Mitchell, et tant individuellement et comme associés susdits, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures p. m., pour recevoir un état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS.
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 2093

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Camille Lalonde, de la paroisse de Saint-Polycarpe, district de Montréal, commerçant, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du susdit failli aura lieu au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions relatives à l'acte de composition signé en cette affaire, et les garanties qui y ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 2089

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Byrne, de Québec, marchand-tailleur, failli.

Un bref de saisie-arrêt étant émané, le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, mardi, le dixième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,
Syndic.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec,
Bâtisses de la Banque Union.
Québec, 13 mars 1877. 2109

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. J. Briggs et Fils, du canton de Stanbridge, dans le district de Bedford, commerçants, faillis.

Par jugement rendu dans la cour supérieure du Bas-Canada, dans le district de Bedford, le neuvième jour de mars courant, j'ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers s'ils ne l'ont déjà fait sont priés de produire leurs réclamations devant moi sans délai, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, dans le palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le troisième jour d'avril prochain 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour nommer des inspecteurs, et le réglement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic.

Bureau du Shérif,
Sweetsburg, 10 mars 1877. 2137

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de J.-Bte. Allard, failli.

Un bordereau de dividende a été préparé et restera ouvert aux oppositions jusqu'au deuxième jour d'avril prochain, après lequel le dividende sera payé.

OCT. OUELLETTE,
Syndic.

Plessisville, 13 mars 1877. 2131

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Angus Miller, Charles Herbert Miller and James Mitchell, all of the city of Montreal, machinists and traders, carrying on business as such in co-partnership, at the said city of Montreal, under the name and firm of Miller, Brohers and Mitchell, and as well individually as said co-partners as aforesaid, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Monday, the ninth day of April A. D. 1877, at three o'clock p. m., to receive statements of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 2091

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Camille Lalonde, of the parish of Saint Polycarpe, district of Montreal, trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the twenty sixth day of March, A. D. 1877, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 2090

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Byrne, of Quebec, merchant tailor, an Insolvent.

A writ of attachment has issued, and the insolvent having made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, on Tuesday, the tenth day of April next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,
Assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Union Bank Buildings.
Quebec, 13th March, 1877. 2110

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. J. Briggs and Son, of the township of Stanbridge, in the district of Bedford, trader, Insolvents.

By judgment rendered in the superior court for Lower Canada, in the district of Bedford, on the ninth day of March instant, I have been declared assignee to this estate. Creditors who have not already done so will please fyle their claims before me without delay, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the third day of April next, 1877, at eleven o'clock in the forenoon, to appoint inspectors, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 10th March, 1877. 2138

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of J. Bte. Allard, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until the second day of April next, after which dividend will be paid.

OCT. OUELLETTE,
Assignee.

Plessisville, 13th March, 1877. 2132

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Charles W. Wright, de Iron Hill, district de Bedford, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, dans le palais de justice, à Sweetsburg, dans le dit district, mardi, le dixième jour d'avril prochain 1877, à onze heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires, de nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour l'arrangement des affaires de la faillite en général.

P. COWAN,
Syndic officiel.

Bureau du Shérif.
Sweetsburg, 10 mars 1877. 2135

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William McNaughton, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 12 mars 1877. 2183

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Albien Gaudette, bijoutier, de la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la ville d'Iberville, mardi, le douzième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

L. A. AUGER,
Syndic officiel.

Iberville, 13 mars 1877. 2151

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Toussaint Victor Lafontaine et Télesphore Henri Comtois, tous deux de la cité de Montréal, épiciers et commerçants, tant individuellement que comme ayant fait affaires ensemble sous les nom et raison de Lafontaine & Comtois, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 13 mars 1877. 2181

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Narcisse Circe et Joseph Dumouchel, tous deux de la cité de Montréal, marchands tailleurs et commerçant, et y faisant affaires ensemble comme tels sous les nom et raison de Circe et Dumouchel, tant individuellement que comme tel associés, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mars 1877. 2179

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Charles W. Wright, of Iron Hill, district of Bedford, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this case, and creditors are hereby notified to meet at my office, in the court house, at Sweetsburg, in said district, on Tuesday, the tenth day of April next, 1877, at eleven of the clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

P. COWAN,
Official assignee.

Sheriff's Office,
Sweetsburg, 10th March, 1877. 2136

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William McNaughton, of the city and district of Montreal, contractor and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street,
Montreal, 12th March, 1877. 2184

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Albien Gaudette, jeweller, of the town of Saint John, in the district of Iberville, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the town of Iberville, on Tuesday, the twelfth day of April next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. A. AUGER,
Official assignee.

Iberville, 13th March, 1877. 2152

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Toussaint Victor Lafontaine and Telesphore Henri Comtois, both of the city of Montreal, grocers and traders, as well individually, as having done business together in co-partnership, under the name style and firm of Lafontaine & Comtois, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month

L. JOS. LAJOIE,
Official assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 13th March, 1877. 2182

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Narcisse Circe and Joseph Dumouchel, both of the city of Montreal, merchant tailors and traders, carrying on business as such in co-partnership at said city, under the name and firm of Circe and Dumouchel, and as well individually as such co-partners, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 14th March, 1877. 2180

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Gallagher, failli.

Je, soussigné, A. Bourgeau, d'Aylmer, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. BOURGEAU,
Syndic.

Aylmer, 10 mars 1877. 2153

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jacques Garant, Trois-Pistoles, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 15 mars 1877. 2185

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Emanuel Day et Alfred Deblois, tous deux des cité et district de Montréal, fondeurs et commerçants, tant individuellement que comme faisant affaires comme tels en société, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Day & Deblois, faillis.

Avis est par le présent donné que, mercredi, le quatrième jour d'avril A. D. 1877, à midi, une assemblée des créanciers du failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, No 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2189

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Obert Lemerise, commerçant, de Coaticooke, P. Q., failli.

Je, soussigné, a été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 14 mars 1877. 2157

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Aaron R. Bell, de la cité de Montréal, Demandeur; contre William H. Tibbetts, hôtellier, ci-devant du village de Coaticooke, et maintenant absent de la province de Québec, Défendeur.

Un bref de saisie a été émané en cette cause.

H. C. H. CHAGNON,
Syndic officiel.

Coaticooke, 10 mars 1877. 2171

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de John Rooney et Hugh Dolan, tous deux de la cité de Montréal, commerçants associés, et y faisant affaires ensemble sous les nom et raison de Rooney & Dolan, tant individuellement que comme associés, faillis.

Une assemblée des créanciers des faillis susnommés sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, No. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, jeudi, le cinquième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour considérer l'indemnité du syndic et des inspecteurs, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath.
No. 66 et 68, rue Saint-Jacques,
Montréal, 14 mars 1877. 2173

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Gallagher, an Insolvent.

I, the undersigned, A. Bourgeau, of Aylmer, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. BOURGEAU,
Assignee.

Aylmer, 10th March, 1877. 2154

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of Jacques Garant, Trois Pistoles, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been named assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Quebec, 15th March, 1877. 2186

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Emanuel Day and Alfred Deblois, both of the city and district of Montreal, iron founder and traders, as well individually as carrying on business as such in co-partnership, at Montreal aforesaid, under the name or firm of Day & Deblois, Insolvents.

Notice is hereby given that on Wednesday, the fourth day of April, A. D. 1877, at twelve o'clock noon, a meeting of the creditors of the above Insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, No. 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 14th March, 1877. 2190

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Obert Lemerise, of Coaticooke, P. Q., trader, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

16, Saint Vincent street,
Montreal, 14th March, 1877. 2158

INSOLVENT ACT OF 1875.

Aaron R. Bell, of the city of Montreal, Plaintiff; against William H. Tibbetts, hôtel keeper, formerly of the village of Coaticooke, and now absent of this province of Quebec, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

H. C. H. CHAGNON,
Official assignee.

Coaticooke, 10th March, 1877. 2172

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

In the matter of John Rooney and Hugh Dolan, both of the city of Montreal, co-partners and traders, and there doing business together under the name style and firm of Rooney & Dolan, as well individually as such co-partners, Insolvents.

A meeting of the creditors of the above named insolvents will be held at the office of Lajoie & Seath, No. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on Thursday, the fifth day of April A. D. 1877, at three of the clock in the afternoon, for the purpose of considering the remuneration of the assignee and of the inspectors, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
No. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 14th March, 1877. 2174

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Lapointe, père, et François Lapointe, fils, tant individuellement qu'ayant fait affaire en société sous les nom et raison de F. Lapointe et Fils, faillis

Une première et dernière feuille de dividende a été préparée sujette à objection jusqu'à lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2155

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomson, Whitehead & Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au quatrième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

THOMAS DARLING,
Syndic.

182, rue Saint-Jacques,
Montréal, 17 mars 1877. 2191

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard Payette, épicier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le cinquième jour d'avril, A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2195

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Francis Smith, commerçant, de la cité de Montréal, failli

Mercredi, le dix-huitième jour d'avril prochain, A. D. 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

CHAS. F. SMITH.

Montréal, 14 mars 1877. 2193

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de François-Xavier Guérin et Hilaire Guérin, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, et y faisant affaires ensemble comme associés, sous les nom et raison de F. & H. Guérin, tant individuellement que comme tels associés, commerçants, faillis.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mars 1877. 1973 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de David Nault, failli.

Mercredi, le onzième jour d'avril prochain, 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

DAVID NAULT.
Par A. DEMERS,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 3 mars 1877. 1863 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Lapointe, senior, and François Lapointe, junior, both individually and as co-partners under the name, style and firm of F. Lapointe & Fils, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Monday, the ninth day of April A. D. 1877, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 14th March, 1877. 2156

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomson, Whitehead & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the fourth day of April next, after which dividend will be paid.

THOMAS DARLING,
Assignee.

182, Saint James street.
Montreal, 17th March, 1877. 2192

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Payette, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter, subject to objection until Monday, the fifth day of April, A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 14th March, 1877. 2196

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND THEIR AMENDMENTS.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Francis Smith, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the eighteenth day of April next, A. D. 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

CHAS. F. SMITH,

Montreal, 14th March, 1877. 2194

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of François Xavier Guérin and Hilaire Guérin, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, and therein doing business together in partnership, under the name, style and firm of F. & H. Guérin, as well individually as such co-partners, traders, Insolvents.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 1974

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of David Nault, an Insolvent.

On Wednesday, the eleventh day of April next, 1877, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

DAVID NAULT,
By A. DEMERS,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March, 1877. 1864

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Nazaire Giroux, de Saint-Alphonse de Granby, comté de Shefford, district de Bedford, commerçant, failli.

Je, soussigné, Louis A. Auger, syndic officiel, pour le district d'Iberville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

L. A. AUGER,
Syndic.

Iberville, 28 février 1877. 1873 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George Lemieux, de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-cinquième jour de mars 1877, après lequel jour les dividendes seront payées.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 8 mars 1877. 1899 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Arsène Robichon, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli.

Le failli a déposé en mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été signé par la majorité requise par la loi, et les créanciers sont requis de se réunir à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le vingt-huitième jour de mars courant, à dix heures a. m., pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge, dont les termes sont de payer dix centins dans la piastre, par billets, à trois, six et neuf mois, endossés par Evariste Rivard et Pierre Béland.

J. B. O. DUMONT.
Syndic.

Trois-Rivières, 7 mars 1877. 1893 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. A. Fournier, Sainte-Anne la Pocatière, failli.

Je, soussigné, Dominique Lortie, de la cité de Québec, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de filer leurs réclamations sous un mois.

D. LORTIE,
Syndic.

Québec, 3 mars 1877. 1875 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de John McRae, Alexander E. McRae et Malcolm McRae, tous tant individuellement que comme membres de la société McRae, frères et McRae, Craig & Cie., faillis.

Une assemblée spéciale des faillis sus-nommés sera tenue au bureau de Cochrane, Cassils & Cie., No. 117, rue Saint-Pierre, dans la cité de Montréal, à trois heures de l'après-midi, lundi, le vingt-sixième jour de mars 1877, pour prendre en considération l'offre faite par Christopher J. McRae, d'acheter toute la succession en bloc, et pour agir en conséquence.

DUNCAN L. McDOUGALL.
Syndic.

Montréal, 26 février 1877. 1877

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Grandmont, failli.

Lundi, le neuvième jour d'avril prochain (1877), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

CHARLES GRANDMONT,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 8 mars 1877. 1731 3

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Nazaire Giroux, of Saint Alphonse de Granby, county of Shefford, district of Bedford, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis A. Auger, official assignee, for the district of Iberville, have appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

L. A. AUGER,
Assignee.

Iberville, 28th February, 1877. 1874

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George Lemieux, of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty fifth day of March, 1877, after which dividend will be paid.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 8th March, 1877. 1900

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Arsène Robichon, trader of the city of Three Rivers, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Three Rivers, on the twenty eighth day of March instant, at ten o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge. Terms of which are to pay ten cents in the dollar, on the amount of creditors claims, by notes at three, six and nine months, endorsed by Evariste Rivard and Pierre Béland.

J. B. O. DUMONT,
Assignee.

Three Rivers, 7th March, 1877. 1894

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. A. Fournier, Sainte Anne la Pocatière, an Insolvent.

I, the undersigned, Dominique Lortie, of the city of Quebec, have been named assignee in this affair. Creditors are requested to file their claims within one month.

D. LORTIE,
Assignee.

Quebec, 3rd March, 1877, 1876

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John McRae, Alexander E. McRae and Malcolm McRae, both individually and as members of the firms of McRae, Bros., and McRae, Craig & Co., Insolvents.

A special meeting of the above named insolvents will be held at the office of Cochrane, Cassils & Co., No. 117, Saint Peter street, in the city of Montreal, at three o'clock in the afternoon, Monday, the twenty sixth day of March, 1877, for the purpose of taking into consideration an offer made by Christopher J. McRae, for the purchase of the entire estate *en bloc*, and to take action on the same.

DUNCAN L. McDOUGALL,
Assignee.

Montreal, 26th February, 1877. 1878

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Charles Grandmont, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of April next (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

CHARLES GRANDMONT,
By A. GERMAIN,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 8rd March, 1877. 1732

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de P. Dignard & Cie., faillis.

Avis est par le présent donné que les faillis ont déposé dans mon bureau un acte de composition et de décharge, portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de leurs créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de leur dettes, et les créanciers sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, lundi, le vingt sixième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour considérer le dit acte de composition et de décharge dont les termes sont de payer trente-sept centins et demie dans la piastre, en six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, à compter du troisième jour de mars courant avec garantie, le syndic soussigné agira en vertu du dit acte de composition et de decharge suivant ses termes.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Québec, 6 mars 1877. 1917 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS

Dans l'affaire de Charles Sicotte, de la cité de Montréal, forgeron et mécanicien, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait, sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et avis est par le présent donné que mardi, le vingt-septième jour de mars A. D., 2877, à onze heures de l'avant-midi, une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé dans cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 & 68, rue SaintJacques.
Montréal, 7 mars 1877. 1969 2

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de John L. Hardman, des cité et district de Montréal, manufacturier de ceintures de cuir, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a eté préparé en cette affaire et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1955 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Bérubé, Lebreux & Cie., faillis.

Une première et dernière feuille de dividendes a été préparée sujette à objection jusqu'à mardi, le troisième jour d'avril, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1937 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de B. Gunning & Cie., de la cité de Montréal. épicier, commerçants, faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN KEARNEY,
Syndic.

Bureau de T. & J. Kearney,
No. 52, rue Collége,
Montréal, 7 mars 1877. 1959 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of P. Dignard & Co., Insolvents.

Notice is hereby given that the insolvents have deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority in number of their creditors, representing three fourths in value of their liabilities, and the creditors are hereby notified to meet at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Monday, the twenty sixth day of March instant, at eleven o'clock a. m., to take into consideration the said deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of thirty seven and one half cents in the dollar, in six, twelve, eighteen and twenty four months, from the third day of March instant, with security.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Quebec, 6th March, 1877. 1918

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Sicotte, of the city of Montreal, blacksmith and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month, and notice is hereby given that on Tuesday, the twenty seventh day of March A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 1970

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of John L. Hardman, of the city and district of Montreal, leather belting manufacturer, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter subject to objection untill Monday, the twenty sixth day of March, A. D. 1877, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1956

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Bérubé, Lebreux & Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared subject to objection until Tuesday, the third day of April next, after which dividend will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1938

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of B. Gunning & Co., of the city of Montreal, grocers, traders, Insolvents.

A first and final dividend sheet has been prepared in this matter subject to objection untill Monday, the twenty sixth day of March A. D. 1877, after which dividends will be paid.

JOHN KEARNEY,
Assignee.

Office of T. & J. Kearney,
No. 52, College street.
Montreal, 7th March, 1877. 1960

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Bowman, des cité et district de Montréal, commerçant, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler au bureau du syndic officiel, en la cité de Montréal, lundi, le deuxième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

A. B. STEWART,
Syndic officiel.

Montréal, 6 mars 1877. 1957 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de J. B. Lépine, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, mardi, le troisième jour d'avril, à trois heures de l'après-midi, pour considérer un acte de composition et décharge comportant avoir été signé par la majorité requise par la loi, et dont les termes et conditions sont de payer dix centins dans la piastre, dans neuf, seize et vingt-quatre mois, par billets endossés.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 6 mars 1877. 1941 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Deacon & Grant, de Montréal, commerçants, faillis.

Je, soussigné, Robert W. Oliver, de Montréal, comptable, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ROBERT W. OLIVER,
Syndic.

Bureau de Oliver & Miller,
48, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 9 mars 1877. 1965 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Sévérin Marion, commerçant, de Saint-Gabriel de Brandon, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

O. LECOURS.
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1939 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Pierre Joseph Auguste Lacroix, failli.

Lundi, le neuvième jour d'avril prochain (1877), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PIERRE JOSEPH AUGUSTE LACROIX,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 3 mars 1877. 1729 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Bruno Béliveau, failli.

Lundi, le neuvième jour d'avril prochain (1877), le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JEAN BTE. BRUNO BELIVEAU,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 3 Mars 1877. 1727 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Bowman, of the city and district of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of the official assignee, in the city of Montreal, on Monday, the second day of April A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

A. B. STEWART,
Official assignee.

Montreal, 6th March, 1877. 1958

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of J. B. Lépine, trader, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, on Tuesday, the third day of April at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge purporting to be signed by the majority required by law. The terms of which are the payment of ten cents in the dollar, at nine, sixteen and twenty four months, by endorsed notes.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 6th March, 1877. 1942

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Deacon & Grant, of Montreal, traders, Insolvents.

I, the undersigned, Robert W. Oliver, of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ROBERT W. OLIVER,
Assignee.

Office of Oliver & Miller,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 9th March, 1877. 1966

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Severin Marion, of Saint Gabriel de Brandon, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1940

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Pierre Joseph Auguste Lacroix, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of April next, (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PIERRE JOSEPH AUGUSTE LACROIX,
By A. GERMAIN,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March, 1877. 1730

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Jean Baptiste Bruno Béliveau, an Insolvent.

On Monday, the ninth day of April next (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JEAN BTE. BRUNO BELIVEAU,
By A. GERMAIN,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March, 1877. 1728

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Pierre Lacroix, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, et le neuvième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectuée.

PIERRE LACROIX,
Par CHARLES GILL,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 3 mars 1877. 1735 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Gaultier Vigneau & Cie., tant individuellement que comme associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un consentement par écrit de leurs créanciers à leur décharge, et le neuvième jour d'avril prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la decharge par la effectuée.

GAULTIER VIGNEAU & CIE,
Par E. LAREAU,
Leur procureur *ad litem.*

Sorel, 3 mars 1877. 1725 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec,
District de Richelieu. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Girard & Fréchette, tant individuellement que comme associés, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, et le neuvième jour d'avril prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par la effectuée.

FRANÇOIS GIRARD,
MODESTE FRÉCHETTE,
Par E. LAREAU,
Leur procureur *ad litem.*

Sorel, 3 mars 1877. 1733 3

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de G. R. Marler & Cie., faillis.

Le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GEORGE ROSS MARLER,
GEORGE LEONARD MARLER,
Par leur procureur.
R. A. RAMSAY,

Montréal, 14 février 1877. 1387 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec,
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Freedom Hill, failli.

Mardi, le vingtième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa decharge.

FREEDOM HILL,

Montréal, 13 février 1877. 1295 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec,
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de François Hector Auger, failli.

Le vingt-deuxième jour de mars prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS H. AUGER,
Par LAURIER & LAVERGNE,
Ses procureurs *ad litem.*

Arthabaskaville, 13 février 1877. 1289 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Pierre Lacroix, an Insolvent.

The undersigned hath filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on the ninth day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE LACROIX,
By CHARLES GILL,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March 1877. 1736

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Gaultier Vigneau & Co., as well individually as partners, Insolvents.

The undersigned have fyled in the office of this court a consent in writing of their creditors to their discharge, and on the ninth day of April next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

GAULTIER VIGNEAU & Co.,
By E. LAREAU,
Their attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March, 1877. 1726

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec,
District of Richelieu. } *Superior Court.*

In the matter of Girard & Fréchette, as well individually as partners, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge, and on the ninth day of April next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FRANÇOIS GIRARD,
MODESTE FRECHETTE,
By E. LAREAU,
Their attorney *ad litem.*

Sorel, 3rd March, 1877. 1734

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of G. R. Marler & Co., Insolvents.

On the twentieth day of March next, the undersigned wil apply to the said court for his discharge under the said act.

GEORGE ROSS MARLER,
GEORGE LEONARD MARLER,
By their attorney.
R. A. RAMSAY,

Montreal, 14th February, 1877. 1388

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec,
District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of Freedom Hill, an Insolvent.

On Tuesday, the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

FREEDOM HILL.

Montreal, 13th February, 1877. 1296

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec,
District of Arthabaska. } *Superior Court.*

In the matter of François Hector Auger, an Insolvent.

On the twenty second day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS H. AUGER,
Per LAURIER & LAVERGNE,
His attorneys *ad litem.*

Arthabaskaville, 13th February, 1877. 1290

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de William Henry Burnett, de Québec, marchand de marchandises sèches, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

W. H. BURNETT,
Par LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
Ses procureurs *ad litem.*
1599 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire d'Henry Adam Christophe Fuchs, faisant affaires à Québec, sous les nom et raison de H. A. C. Fuchs & Cie., failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

H. A. C. FUCHS,
Par LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
1597 4 Ses procureurs *ad litem.*

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières.

Dans l'affaire de Joseph Lacroix et Henry Lacroix, commerçants, de la cité des Trois-Rivières, faillis.

Le vingtième jour de mars prochain, les soussignés feront application à la dite cour pour leur décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH LACROIX,
HENRY LACROIX.
Par J. N. BUREAU,
Leur procureur *ad litem.*
Trois-Rivières, 14 février 1877. 1351 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District des Trois-Rivières.

Dans l'affaire de James Bailey, commerçant, de la cité des Trois-Rivières, failli, et J. B. O. Dumont, syndic.

Le vingtième jour de mars prochain, le soussigné fera application à la dite cour pour sa décharge, en vertu du dit acte.

JAMES BAILEY,
Par P. McLEOD,
Son procureur *ad litem.*
Trois-Rivières, 14 février 1877. 1327 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Louis Cusson, ci-devant épicier et commerçant, du village Saint-Jean-Baptiste, dans la paroisse de Montréal, dit district, et maintenant de Saint-Simon, comté de Bagot, district de Saint-Hyacinthe, et Dame Marie Azélie Marin, épouse du dit Louis Cusson, marchande publique, ci devant du même lieu et demeurant avec son dit époux, tant en son nom personnel que comme faisant affaires sous le nom de Louis Cusson et Cie., faillis.

Mardi, le vingtième jour de mars prochain, les soussignés s'adresseront à la dite cour pour leur décharge en vertu du dit acte.

LOUIS CUSSON,
DAME MARIE AZÉLIE MARIN,
Par MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Leurs procureurs *ad litem.*
Montréal, 7 février 1877. 1247 5

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of William Henry Burnett, of Quebec, dry goods merchant, an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said acts.

W. H. BURNETT,
By LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
His attorneys *ad litem.*
1600

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Henry Adam Christophe Fuchs, trading at Quebec. under the style and firm of H. A. C. Fuchs & Co., an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court or his discharge under the said acts.

H. A. C. FUCHS,
By LANGLOIS, ANGERS & LARUE,
1598 His attorneys *ad litem*

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers.

In the matter of Joseph Lacroix and Henry Lacroix, traders, of the city of Three Rivers, Insolvents.

On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

JOSEPH LACROIX,
HENRY LACROIX.
By J. N. BUREAU,
Their attorney *ad litem.*
Three Rivers, 14th February, 1877. 1352

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers.

In the matter of James Bailey, trader, of the city of Three Rivers, an Insolvent, and J. B. O. Dumont, assignee.

On the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JAMES BAILEY,
By P. McLEOD,
His attorney *ad litem*
Three Rivers, 14th February, 1877. 1328

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Louis Cusson, heretofore grocer and trader, of the village of Saint Jean Baptiste, in the parish of Montreal, district aforesaid, and now of Saint Simon, county of Bagot, district of Saint Hyacinthe, and Dame Marie Azelie Marin, wife of the said Louis Cusson, public trader, heretofore of the same place, and residing with her said husband, as well in her own name as under the name, style and firm of Louis Cusson and Co., Insolvents.

On Tuesday, the twentieth day of March next, the undersigned will apply to the said court for their discharge under the said act.

LOUIS CUSSON,
DAME MARIE AZELIE MARIN,
By MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS.
Their attorneys *ad litem.*
Montreal, 7th February, 1877. 1248

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.—Montréal*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Philo D. Browne, banquier et commerçant, failli.

Le seizième jour d'avril prochain, nous demanderons à la dite cour une ratification de l'acte de composition et de décharge consenti au failli en vertu des dits actes.

PHILO D. BROWN,
Par A. & W. ROBERTSON,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 27 février 1877. 1709 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Louis Napoléon Mazurette, ci-devant négociant, de la ville de Saint Henri, dans le district de Montréal, failli.

Le neuvième jour d'avril prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

L. N. MAZURETTE,
Par JETTÉ, BÉIQUE & CHOQUET,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 27 février 1877. 1719 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire d'Albert Knight, de Stanstead, dans le dit district, failli.

Je, le failli soussigné, demanderai à la dite cour, dans la cité de Sherbrooke, une décharge en vertu du dit acte, le dixième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi.

ALBERT KNIGHT,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead Plain, 28 février 1877. 1717 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supér.eure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Germain Lefebvre, fils, de la cité et du district de Montréal, marchand, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour de mars prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

GERMAIN LEFEBVRE, FILS,
Par J. BTE. DOUTRE,
Son procureur *ad litem.*

Montréal, 20 février 1877. 1507 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Louis Morin *alias* Morand, failli.

Le dix-neuvième jour de mars prochain, le dit failli demandera à la dite cour sa décharge.

LOUIS MORIN DIT MORAND,
Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 10 février 1877. 1259 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Joseph C. Marcotte, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH C. MARCOTTE,
Par CYR, T. SUZOR,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 23 février 1877. 1945 4

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.—Montreal.*
District of Montreal.

In the matter of Philo D. Browne, banker and trader, an Insolvent.

On the sixteenth day of April next, we will apply to said court for a confirmation of the deed of composition and discharge granted to insolvent under the said acts.

PHILO D. BROWN,
By A. & W. ROBERTSON,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 27th February, 1877. 1710

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Louis Napoléon Mazurette, heretofore trader, of the town of Saint Henri, in the district of Montreal, an Insolvent.

On the ninth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

L. N. MAZURETTE,
By JETTÉ, BÉIQUE & CHOQUET,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 27th February. 1877. 1720

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Albert Knight, of Stanstead, in said district, an Insolvent.

I, the undersigned, an insolvent will apply for a discharge under the above act to the above court, in the city of Sherbrooke, on the tenth day of April next, at ten o'clock in the forenoon.

ALBERT KNIGHT,
Per TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*

Stanstead Plain, 28th February, 1877. 1718

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Germain Lefebvre, junior, of the city and district of Montreal, merchant, an Insolvent.

Thursday, the twenty second day of March next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

GERMAIN LEFEBVRE, JUNIOR,
Per J. BTE. DOUTRE,
His attorney *ad litem.*

Montreal, 20th February, 1877. 1508

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Louis Morin *alias* Morand, an Insolvent.

On the nineteenth day of March next, the insolvent will apply to the said court for his discharge.

LOUIS MORIN ALIAS MORAND,
By DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
HUTCHINSON & WALKER,
His attorneys *at livem.*

Montreal, 10th February, 1877. 1260

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec,

In the matter of Joseph C. Marcotte, an Insolvent.

On the third day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH C. MARCOTTE,
By CYR, T. SUZOR,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 23rd February, 1877. 1946

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure*
District de Québec. } No. 200.

Dans l'affaire d'Edouard Hospice Marceau, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
Par G. MIVILLE DECHENE,
Son procureur *ad litem.*

Québec, 24 février 1877. 1653 4

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire d'Alphonse Lacroix, failli.

Jeudi, le vingt-deuxième jour du mois de mars prochain (1877), le soussigné s'adressera à la dite cour pour sa décharge en vertu des dits actes.

ALPHONSE LACROIX,
Par MAJOR & TACHÉ,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 15 février 1877. 1401 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. }

Dans l'affaire de Michel Fournier, failli.

Le troisième jour d'avril prochain, le dit failli s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

MICHEL FOURNIER,
Par FONTAINE & MORISON,
Ses procureurs *ad litem.*

Saint-Hyacinthe, 15 février 1877. 1395 5

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire d'Olivier Garceau, du canton de Stanstead, dans le dit district, commerçant, failli.

Mardi, le dixième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu des dits actes.

OLIVIER GARCEAU,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 1er mars 1877. 1845 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 265.

Dans l'affaire de Charles Tourville, de la cité de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, mardi, le dix-septième jour d'avril prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

CHARLES TOURVILLE,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 1er mars 1877. 1831 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Edward F. G. Bodwell, failli.

Avis est par le présent donné par le failli que le dixième jour d'avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, il s'adressera à la dite cour, en la cité de Sherbrooke, pour obtenir sa décharge en vertu des dits actes.

EDWARD F. G. BODWELL,
Par TERRILL & HACKETT,
Ses procureurs *ad litem.*

Stanstead, 2 mars 1877. 1715 3

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec. } No. 200.

In the matter of Edouard Hospice Marceau, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the third day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EDOUARD HOSPICE MARCEAU,
By G. MIVILLE DECHENE,
His attorney *ad litem.*

Quebec, 24th February, 1877. 1954

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Alphonse Lacroix, an Insolvent.

Thursday, the twenty second day of the month of March next (1877), the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

ALPHONSE LACROIX,
By MAJOR & TACHÉ,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 15th February, 1877. 1402

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Hyacinthe. }

In the matter of Michel Fournier, an Insolvent.

On the third day of April next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

MICHEL FOURNIER,
By FONTAINE & MORISON,
His attorneys *ad litem.*

Saint Hyacinthe, 15th February, 1877. 1396

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Olivier Garceau, of the township of Stanstead, in said district, trader, an Insolvent.

On Tuesday, the tenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

OLIVIER GARCEAU,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem*

Stanstead, 1st March, 1877. 1846

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 265.

In the matter of Charles Tourville, of the city of Montreal, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Tuesday, the seventeenth day of April next, to obtain his discharge under the said act.

CHARLES TOURVILLE,
Per T. & C. C. DE LORIMIER.
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 1st March, 1877. 1832

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Edward F. G. Bodwell, an Insolvent.

Notice is hereby given by insolvent that he will apply to the above court, at the city of Sherbrooke, on the tenth day of April next, at ten o'clock in the forenoon, for his discharge under the said acts.

EDWARD F. G. BODWELL,
By TERRILL & HACKETT,
His attorneys *ad litem.*

Stanstead, 2nd March, 1877. 1716

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET LEURS AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec,
District de Montréal.

Dans l'affaire de William George Alexander MacDonald, de la cité de Montréal, enbouteilleur de bière et commerçant, individuellement et comme ayant été associé de Thomas Mitchell, commerçant, dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de Mitchell & MacDonald, failli.

Mercredi, le quatrième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

WILLIAM GEORGE ALEXANDER MACDONALD,

Montréal, 22 février 1877. 1621 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James P. Clark et Cie., faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de mars courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 7 mars 1877. 1925 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Emile H. Charles Lionais, de la cité de Montréal, mécanicien et commerçant, failli.

Je, soussigné L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas encore fait sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et avis est par les présentes donné que lundi, le vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Lajoie & Seath, No. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé dans cette affaire.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie et Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 7 mars 1877. 1971 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Dame Marie Bélanger, veuve de feu Augustin Paquet, Saint-George, Beauce, faillie.

Une seconde feuille de dividende a été préparée sujette aux objections jusqu'à jeudi, le vingt-neuvième jour de mars 1877, après ce jour, le dividende sera payé.

D. LORTIE,
Syndic.

2005 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Connolly & Cie., faillis.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Ceux qui n'ont pas encore filé leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois, et les créanciers sont par le présent notifiés que mardi, le vingt-septième jour de mars prochain, à deux heures de l'après-midi, aura lieu à mon bureau, No. 9, rue Saint-Pierre, en la cité de Québec, une assemblée pour prendre en considération un acte de composition et décharge signé en cette affaire, dont les termes sont de payer vingt-cinq cents dans la piastre, comme suit: 12½ cents argent comptant, et 12½ à huit mois sans intérêt, garanti par un endosseur.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Québec, 7 mars 1877. 2009 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada,
Province of Quebec,
District of Montreal.

In the matter of William George Alexander MacDonald, of the city of Montreal, beer bottler and trader, individually and has having, been co-partner with Thomas Mitchell, trading in the said city of Montreal, under the name and firm of Mitchell & MacDonald, an Insolvent.

On Wednesday, the fourth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

WILLIAM GEORGE ALEXANDER, MACDONALD,

Montreal, 22nd February, 1877. 1622

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James P. Clark & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty sixth day of March instant, after which dividend will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 7th March, 1877. 1926

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Emile H. Charles Lionais, of the city of Montreal, machinist and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to fyle their claims before me within one month, and notice is hereby given that on Monday, the twenty sixth day of March A. D. 1877, at eleven o'clock in the forenoon, a meeting of the creditors of the above named insolvent will be held at the office of Lajoie & Seath, No. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, to take into consideration the deed of composition and discharge signed in this matter.

L JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
Nos. 66 and 68, Saint James street.
Montreal, 7th March, 1877. 1972

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Mrs. Marie Bélanger, widow of the late Augustin Paquet, Saint George, Beauce, an Insolvent.

A second dividend sheet has been prepared subject to objections until Thursday, the twenty ninth day of March, 1877, after which, the dividend will be paid.

D. LORTIE,
Assignee.

2006

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Connolly & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, has been appointed assignee in this matter. Those who have not filed their claims yet are requested to do so within one month, and the creditors are notified by the present that on Tuesday, the twenty seventh day of March next, at two o'clock in the afternoon, will take place at my office, No. 9, Saint Peter street, in the city of Quebec, a meeting into consideration a deed of composition and discharge signed in this matter, the terms of which are to pay twenty five cents in dollar, as follows: twelve cents and half cash, and twelve cents and half at eight months, secured by one endorser.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Quebec, 7th March, 1877. 2010

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edouard Lenglet, de la cité et du district de Montréal, entrepreneur et commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau de dividende sur meubles et immeubles a été préparé en cette affaire et est ouvert aux objections jusqu'au vingt-sixième jour de mars A. D. 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau 15, Place d'Armes,
Montréal, 7 mars 1877. 2017 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. Aristide Bélair, de la cité et du district de Montréal, marchand épicier, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant mois sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes,
Montréal, 8 mars 1877. 2019 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dosithée Veronneau et Avila Brunelle, tous deux de la cité de Montréal, menuisiers et entrepreneurs, et y faisant affaires en société comme tels sous les nom et raison de Véronneau & Brunelle, faillis.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau : No. 15, Place d'Armes.
Montréal, 6 mars 1877. 2021 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de William Reynolds, failli.

Vendredi, le treizième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

WILLIAM REYNOLDS,
Montréal, 7 mars 1877. 2027 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de T. A. & C. R. Cousins, de Saint-Jean, faillis.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de me transmettre leurs réclamations sous un mois, et de s'assembler au bureau du syndic, No. 22, rue Saint-Jean, lundi, le vingt-sixième jour de mars courant, à onze heures a. m., pour prendre en considération une proposition de composition et décharge par les faillis, comme suit : de payer cinquante centins dans la piastre sur toutes les dettes non garanties, réparti également par billets, à trois, six, neuf et douze mois, sans intérêt, endossés par MM. James Jack & Cie., de Montréal.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
22, rue Saint-Jean,
Montréal, 5 mars 1877. 2043 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Quebec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Christopher Healy, failli.

Vendredi, le treizième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge.

CHRISTOPHER HEALY,
Montréal, 7 mars 1877. 2029 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Lenglet, contractor and trader, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon the proceeds of movables and real estate has been prepared subject to objection until the twenty sixth day of March A. D. 1877, after which dividend will be paid.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office 15, Place d'Armes,
Montreal, 7th March, 1877. 2018

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. Aristide Belair, grocer, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 8th March, 1877. 2020

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Dosithée Veronneau and Avila Brunelle, both cabinet makers and contractors, of the city and district of Montreal, doing business as such in co-partnership there under the name, style and firm of Veronneau & Brunelle, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office : No. 15, Place d'Armes,
Montreal, 6th March, 1877. 2022

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of William Reynolds, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

WILLIAM REYNOLDS,
Montreal, 7th March, 1877. 2028

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of T. A. & C. R. Cousins, of Saint Johns, Insolvents.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and to meet at the office of the assignee, No. 22, Saint John street, on Monday, the twenty sixth day of March instant, at eleven o'clock, a. m., to take into consideration the following offer of composition and discharge by insolvents : to pay fifty cents on the dollar on all unsecured liabilities, in equal notes, at three, six, nine and twelve months, without interest, secured by the endorsation of Messrs. James Jack & Co, Montreal.

EDWARD EVANS
Assignee.

Western Chambers,
22, Saint John street.
Montreal, 5th March, 1877. 2044

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Christopher Healy, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for his discharge.

CHRISTOPHER HEALY,
Montreal, 7th March, 1877. 2030

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph Ferdinand Gauvreau, de la cité de Québec, et François Kirouac, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, tous deux marchands associés et comme tels faisant affaires en société à Québec, sous les nom et raison de Gauvreau & Kirouac, Demandeurs ; vs. Napoléon Claisse, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, commerçant, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

J. AUGER,
Syndic officiel.

Québec, 8 mars 1877. 2011 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 901.

Dans l'affaire d'Edouard Payette, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, mardi, le dix-septième jour d'avril prochain, pour sa décharge sur le dit acte.

EDOUARD PAYETTE,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 7 mars 1877. 2059 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edouard Slack, de Waterloo, tant individuellement que comme ayant été en société avec Thomas Slack, son frère, à Waterloo susdit, sous les nom et raison de E. & T. Slack, commerçants, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, syndic officiel, du village de Waterloo, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui ne l'ont pas déjà fait, sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

THOS. BRASSARD,
Syndic officiel.

Waterloo, 6 mars 1877. 2013 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 257.

Dans l'affaire de Jean Pierre Gagelin de Fonteney, commerçant, de Montréal, failli.

Le failli sus-nommé fera application à cette cour, mardi, le dix-septième jour d'avril prochain, pour sa décharge sous le dit acte.

J. P. G. DE FONTENEY,
Par T. & C. C. DE LORIMIER,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 7 mars 1877. 2057 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire d'Alfred Joseph Pigeon, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 6 mars, 1877. 2051 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada,
Province de Québec. } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Joseph Beaudry, marchand tailleur et commerçant, failli.

Vendredi, le treizième (13) jour d'avril A. D. 1877, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAUDRY,
Par J. B. DOUTRE,
Son procureur *ad litem.*

2053 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Ferdinand Gauvreau, of the city of Quebec, and François Kirouac, of the parish of Saint Sauveur of Quebec, both merchants and co-partners and as such carrying on business in partnership in Quebec, under the name and firm of Gauvreau and Kirouac, Plaintiffs ; vs. Napoléon Claisse, of the parish of Saint Sauveur of Quebec, trader, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

J. AUGER,
Official assignee.

Quebec, 8th March, 1877. 2012

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 901.

In the matter of Edouard Payette, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Tuesday, the seventeenth day of April next, for his discharge under the said act.

EDOUARD PAYETTE,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 7th March, 1877. 2060

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edouard Slack, of Waterloo, as well individually as having been in partnership with Thos. Slack, his brother, at said Waterloo, under the name and style of E. & T. Slack, as traders, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, of the village of Waterloo, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

THOS. BRASSARD,
Official assignee.

Waterloo, 6th March, 1877. 2014

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 257.

In the matter of Jean Pierre Gagelin de Fonteney, of Montreal, trader, an Insolvent.

The insolvent above named will apply to this court, on Tuesday, the seventeenth day of April next, for his discharge under the said act.

J. P. G. DE FONTENEY,
By T. & C. C. DE LORIMIER,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 7th March, 1877. 2058

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Alfred Joseph Pigeon, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 6th March, 1877. 2052

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMETS THERETO.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Joseph Beaudry, clothier and trader, of Montreal, an Insolvent.

On Friday, the thirteenth (13) day of April A. D. 1877, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOSEPH BEAUDRY,
By J. B. DOUTRE,
His attorney *ad litem.*

2054

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. Major, failli.

Je, soussigné, Edward Evans, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

EDWARD EVANS,
Syndic officiel.

Montréal, 5 mars 1877. 2047 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Maximin Groulx, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 5 mars 1877. 2049 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hiam & Ostell, faillis.

Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 22, rue Saint-Jean, en la cité de Montréal, lundi, le vingt-sixième jour de mars courant, à quatre heures de l'après-midi, pour approuver la vente de la faillite en bloc.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Western Chambers,
Montréal, 8 mars 1877. 2045 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas Hurst, de la cité de Montréal, marchand de musique et commerçant, failli.

Un bordereau des dividendes du produit de la vente d'immeuble a été préparé et sera ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-septième jour de mars 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 8 mars 1877. 2041 2

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of F. X. Major, an Insolvent.

I, the undersigned, Edward Evans, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

EDWARD EVANS,
Official assignee.

Montreal, 5th March, 1877. 2048

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Maximin Groulx, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 5th March, 1877. 2050

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Hiam & Ostell, Insolvents.

The creditors are notified to meet at my office, No. 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the twenty sixth day of March instant, at four o'clock in the afternoon, to sanction the sale of the estate *en bloc*.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Western Chambers,
Montreal, 8th March, 1877. 2046

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas Hurst, of the city of Montreal, music dealer and trader, an Insolvent.

A dividend sheet of the proceeds of the sale of real estate has been prepared open to objection until the twenty seventh day of March 1877, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint James street,
Montreal, 8th March, 1877. 2042

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Charles Cadotte, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro neuf cent quarante-sept (947), du plan et livre de renvoi officiels du quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, faits pour les fins d'enregistrement—

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Cadotte, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The lot of land known and designated as number nine hundred and forty seven (947), of the official plan and book of reference of Saint Mary's ward, of the city of Montreal—with a dwelling

avec une maison et autres bâtisses dessus construite.

Pour être vendu au bureau de Lajoie et Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, VENDREDI, le DIX-HUITIÈME jour de MAI A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2177

(Première publication, 17 mars 1877.)

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George St. Arnaud, commerçant, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précederont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans lessix jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église, de la contenance de soixante-quatre pieds de front sur quatre-vingt dix pieds de profondeur (pieds français); prenant son front à une rue publique qui conduit à l'église. et se terminant en profondeur à Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, joignant d'un côté au nord-est à l'emplacement du dit failli, et d'autre côté au sud-ouest, encore au dit failli—avec ensemble la maison, la boutique de tanneur, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un emplacement sis et situé en la dite paroisse de Batiscan, auprès de l'église, sur le côté nord de la rivière Batiscan, de la contenance de trente-six pieds de front, plus ou moins, sur la profondeur qui peut se trouver à partir du chemin Royal à aller jusqu'à la dite rivière Batiscan; prenant son front au dit chemin Royal, et se terminant en profondeur à la dite rivière joignant, d'un côté au sud-ouest à Dame veuve Exime Nobut, et d'autre côté au nord-est partie à Pierre Rivard et partie à Nazaire L'Heureux—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé eu la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église de la dite paroisse, contenant soixante-seize pieds de front, plus ou moins, sur quatre vingt dix pieds de profondeur; prenant son front à une rue ou route qui divise le dit emplacement d'avec celui de Narcisse Pierre Massicotte, écuyer, et se terminant en profondeur à l'emplacement de Charles Paquette, joignant d'un côté au nord-est à la route des Levées, et d'autre côté au sud-ouest à Théophile Deguise Flammand—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Une terre sise et située en la dite paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, au lieu nommé le village Champlain, contenant d'abord trois arpents de front sur huit arpents de profondeur, et continuant de là de deux arpents de front jusqu'au bout de sa profondeur, la dite terre ayant en totalité une profondeur d'environ trente arpents; prenant son front partie à Amand Despins et partie à Marcel Dessureau, et se terminant en profondeur partie à Adrien Lacoursière et partie à George et Eugène Massicotte, joignant d'un côté, au nord est à Urbain Tiffault, et d'autre côté au sud ouest

house and other buildings thereon erected.

To be sold at the office of Lajoie and Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on FRIDAY, the EIGHTEENTH day of MAY, A D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Montreal, 14th March 1877. 2178

(First published, 17th March, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George St. Arnaud, trader, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the sale, to wit :

1. A lot situated in the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, containing sixty four feet in front by ninety feet in depth; bounded in front by a public road conducting to the church, in rear by Narcisse Pierre Massicotte, esquire, on one side to the north east to the lot of said insolvent, and on the other side to the south west again to said insolvent—with a house, tannery and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situated in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, on the north side of the river Batiscan, containing thirty six feet in front, more or less, by the depth which can be found from the Royal highway to the said river Batiscan; bounded in front by the said Royal highway, and in rear by the said river, on one side to the south west by Mrs. widow Exime Nobut, and on the other side to the north east one part by Pierre Rivard and one part by Nazaire L'Heureux—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot situated in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, near the church, containing seventy six feet in front, more or less, by ninety feet in depth; bounded in front by a road which divides the said lot from that one of Pierre Narcisse Massicotte, esquire, and in rear by the lot of Charles Paquette, on one side to the north east to (La route des Levées), and on the other side to the south west by Théophile Déguise Flammand—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. A land situate in the said parish of Sainte Geneviève de Batiscan, at the place named (Le Village Champlain), containing first, three arpents in front by eight arpents in depth, and continuing from there by two arpents in front to the end of its depth, the said land having in total a length of about thirty arpents; bounded in front partly by Amand Despins, and partly by Marcel Dessureau, and in rear partly by Adrien Lacoursière and partly by George and Eugène Massicotte, on one side to the north east by Urbain Tiffault, and on the other side to the south west,

partie à Marcel Dessureau, et partie à François-Xavier Massicotte, fils d'Abraham—avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

5. Un lopin de terre sis et situé au lieu nommé le Portage, en la dite paroisse de Sainte Geneviève de Bastiscan, d'un demi arpent de largeur sur treize arpents et demi ou environ de profondeur, prenant son front à la ligne de la terre des héritiers Broster, et allant se terminer en profondeur au terrain de Charles Lefebvre, joignant d'un côté au nord à Joseph Lefebvre, et d'autre côté au sud Aimé Marchand, icelui lopin de terre étant partie en culture et partie en bois debout, et tel et ainsi qu'il est actuellement, se poursuit et comporte, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, dans le comté de Champlain, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 14 mars 1877. 2175
[Première publication, 17 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de David Smith, courtier, de la cité de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Ces quatre lots de terre situés dans la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly, étant les lots numéros quatre-vingt sept, quatre-vingt huit, cent quarante-un et cent quarante-deux, sur un plan de la propriété de la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du premier jour de juin mil huit cent soixante et douze, et déposé dans l'étude de T. Doucet, notaire, par acte en date du deuxième jour d'octobre alors suivant, et étant aussi les lots numéros douze, treize, soixante-huit et soixante-neuf, sur le plan de subdivision fait et déposé conformément aux dispositions de l'article 2175, du code civil du Bas-Canada, du lot numéro cent cinquante-quatre, sur le plan officiel de la dite paroisse de Longueuil—avec une maison en bois érigée sur les lots numéros cent quarante et un et cent quarante-deux, sur le plan en premier lieu mentionné.

Ces étendues de terre sises et situées dans la paroisse de Longueuil, dans le comté de Chambly, connues et désignées sous les numéros quatre-vingt-deux, quatre-vingt-neuf et cent quarante (82, 89 et 140), sur un plan de la propriété de la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc du Canada, fait par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du premier de juin 1872, et demeuré déposé dans l'étude de T. Doucet, notaire, par acte de dépôt, en date du deuxième jour d'octobre 1872, et connues et désignées sous les numéros 79, 14 et 67 soixante-dix-neuf, quatorze et soixante-sept, sur le plan et livre de renvoi de la subdivision du lot numéro cent cinquante-quatre, de la dite paroisse de Longueuil, dans le dit comté, fait

partly by Marcel Dessureau, and partly by François Xavier Massicotte, *fils d'*Abraham—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

5. A lot of land situated at the place named Le Portage, in the said parish of Sainte Geneviève de Bastican, containing half an arpent in front by thirteen arpents and a half or about in depth; bounded in front by the line of the land of the heirs Broster, and in depth by the lot of Charles Lefebvre, on one side to the north by Joseph Lefebvre, and on the other side to the south by Aimé Marchand, the said lot of land being partly cultivated and partly in standing timber, the whole as the same now is together, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, in the county of Champlain, on TUESDAY, the TWENTY SECOND day of MAY, A. D. 1877, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 et 68 Saint James street.
Montreal, 14th March, 1877. 2176
[First published, 17th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of David Smith, of the city of Montreal, broker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immoveables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include en his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. Those four certain lots of land situate in the parish of Longueuil, in the county of Chambly, being lots numbers eighty seven, eighty eight, one hundred and forty one and one hundred and forty two, on certain plan of the property of the Grand Trunk Railway Company of Canada, made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, dated the first day of June, eighteen hundred and seventy two, and deposited in the office of T. Doucet, notary, by act dated the second day of October, then ensuing, and being also lots numbers twelve, thirteen, sixty eight and sixty nine, on the subdivision plan made and deposited in conformity with the provisions of article 2175, of the civil code of Lower Canada, of lot number one hundred and fifty four, on the official plan of the said parish of Longueuil—with a wooden building erected on lots numbers one hundred and forty one and one hundred and forty two, on the first mentioned plan.

Those certain lots pieces or parcels of land, situate lying and being in the parish of Longueuil, in the county of Chambly, known and distinguished as numbers eighty two, eighty nine and one hnndred and forty (82, 89 and 140), on a certain map or plan of the property of the Grand Trunk Railway Company of Canada, made by Joseph Rielle, provincial land surveyor, bearing date the first of June 1872, and remaining deposited in the office of T. Doucet, notary, by "acte de dépôt," bearing date the second day of October 1872, and known and designated as numbers 79, 14 and 67, seventy nine, fourteen and sixty seven, on the plan and book of reference of the subdivision of lot number one hundred and fifty four, of the said

et préparé conformément à l'article 2175 du code civil du Bas-Canada—sans bâtisses sus-érigées.

Quant aux sept lots susdits, la dite compagnie du chemin de fer le Grand Trone du Canada s'est réservée tout le terrain depuis les lots numéros un, onze, soixante-onze, quatre-vingt-deux et cent quarante-sept, tels que montrés sur le plan ci-dessus en premier lieu mentionné jusqu'à la rivière, le dit acquéreur aura cependant le droit d'entrée et de sortie sur iceux, et ce en commun avec les propriétaires voisins aussi longtemps que la dite compagnie le requerrera pour son propre usage.

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, MARDI, le HUITIEME jour de MAI prochain A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 28 février 1877. 1765 3

[Première publication, 3 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frank Bond et Edward L. Bond, des cité et district de Montréal, et y faisant affaire en société comme courtiers, sous les nom et raison de Bond Brothers, comme tel associés et individuellement, faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussignés, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun tomps dans les six jours après le jour de la vente à savoir:

1. Les lots de terre suivants, la propriété des dits Bond Brothers, sis et situé à la côte Saint-Antoine, dans la paroisse de Montréal, à être offerts et vendus en lots séparés, savoir: Les lots connus et désignés sur le plan cadastral et dans le livre de renvoi de la dite paroisse, comme étant les lots de la subdivision numéros un, deux, sept, huit, vingt-huit et vingt-neuf, du lot du cadastre, trois cent soixante-dix-neuf, et cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent trente-neuf et cent quarante, cent quarante-un, cent soixante-onze, cent soixante-douze, cent soixante-treize, cent soixante-quatorze, cent soixante-deux, cent soixante-trois, cent soixante-quatre, cent soixante-cinq, cent quarante-neuf, cent cinquante, cent cinquante-un, cent cinquante-deux, cent cinquante-trois, cent cinquante-quatre du lot du cadastre numéro trois cent soixante-quinze—avec toutes circonstances et dépendances sur iceux.

2. Cette étendue de terre, la propriété du dit Frank Bond, sise et située dans la paroisse de Montréal, dans la province de Québec, connue et désignée comme lot numéro trois, sur un plan fait par Joseph Rielle, écuyer, arpenteur, en date du sixième jour de juillet mil huit cent soixante-quatorze, duquel plan, une copie est annexée, signée et identifiée comme ayant rapport à un acte de vente et transport consenti par John Rollo Middlemiss, écuyer, à Frank Bond, passé devant W. A. Phillips, écuyer, notaire, le seiziéme jour de juillet 1874; le dit lot contenant trois cent soixante

parish of Longueuil, in the said county, drawn and prepared in conformity with article 2175 of the civil code of Lower Canada—without any buildings thereon erected.

As to all said seven lots, the said Grand Trunk Railway Company of Canada, have reserved the whole of the land from lots, one, eleven, seventy one, eighty two and one hundred and forty seven, as shewn on the first above mentioned plan to the river, the said purchaser will however have the right of ingress and egress thereon, and thereby in common with the adjoining proprietors until such time as the said company require the same for their own use.

To be sold at the court house, in the city of Montreal, on TUESDAY, the EIGHTH day of MAY next A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 28th February, 1877. 1766

[First published, 3rd March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frank Bond and Edward L. Bond, of the city and district of Montreal, and carrying on business there in co-partnership, as stock and share brokers under the name and firm of Bond Brothers, as such partners and as Individuals, Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. The following lots of land, the property of said Bond Brothers, situate and being at the Côte Saint Antoine, in the parish of Montreal, to be offered and sold in separate lots, to wit: The lots known and distinguished on the cadastral plan and in the book of reference of the said parish as subdivision lots numbers one, two, seven, eight, twenty eight and twenty nine of cadastral lot three hundred and seventy nine and one hundred and twenty two, one hundred and twenty three, one hundred and twenty four, one hundred and thirty nine and one hundred and forty, one hundred and forty one, one hundred and seventy one, one hundred and seventy two, one hundred and seventy three, one hundred and seventy four, one hundred and sixty two, one hundred and sixty three, one hundred and sixty four, one hundred and sixty five, one hundred and forty nine, one hundred and fifty, one hundred and fifty one, one hundred and fifty two one hundred and fifty three and one hundred and fifty four, of cadastral lot number three hundred and seventy five—with all and every the members and appurtenances thereunto belonging.

2. That certain piece or parcel of land the property of said Frank Bond, situate in the parish of Montreal, in the province of Quebec, known and disguished as lot number three, on a certain plan, made by Joseph Rielle, esquire, provincial land surveyor, of date the sixth day of July, eighteen hundred and seventy four, a copy of which plan is annexed and signed and identified as relative to a certain deed of sale and conveyance, from John Rollo Middlemiss, esquire, to Frank Bond, passed before W. A. Phillips, esquire, notary, on the sixteenth day of July 1874; the said lot containing three hun-

pieds six pouces de largeur, sur l'Avenue Dorchester, huit cent soixante-onze pieds neuf pouces dans la ligne du côté nord-est, et huit cent trente pieds dans la ligne du côté sud-ouest, et contenant trois cent neuf mille cent quarante pieds en superficie, le tout mesure anglaise—sans aucune bâtisses dessus érigées.

La dite étendue de terre est par le présent vendue, formant la partie nord-est du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze cent trente-quatre, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la municipalité de la paroisse de Montréal, village de Saint Henri ; bornée en front par l'Avenue Dorchester, en arrière au sud-est par la propriété appartenant aux héritiers Brodie, d'un côté au nord-est par le lot numéro 1408, sur le dit plan officiel, et au sud-ouest par le lot numéro deux sur le dit plan en premier lieu mentionné, la propriété de Walter Munson Rice, et formant partie de la partie restante du dit lot numéro quatorze cent trente-quatre.

3. Les lots de terre suivant, la propriété du dit Frank Bond, à être offerts et vendus séparément, et qui sont colorés en vert sur un plan préparé par Joseph Rielle, arpenteur provincial, en date du treizième jour de février 1877, savoir :

1. Un lopin de terre, de forme irrégulière, situé dans la municipalité de la paroisse de Montréal, district de Montréal, étant la subdivision quatre (4) du lopin de terre connu sur le plan officiel et dans le livre de renvoi pour la dite paroisse, sous le numéro 374, contenu dans les bornes suivantes, savoir : commençant à l'angle nord du lot présentement décrit et mesurant le long de la borne nord est du dit lot joignant le lot numéro 376, sur le dit plan et livre de renvoi, (terres du Séminaire de Montréal) dans une direction sud-est, une distance de deux cent quarante (240) pieds ; de là, le long de la borne joignant la subdivision trois du dit lot numéro 374 (terres de la Montreal West End Building Society, dans une direction sud-ouest, une distance de cent soixante pieds (160) pieds ; de là, le long de la borne nord-ouest de la subdivision cinq (5) du dit lot numéro 374 (étant une Avenue), dans une direction ouest, une distance de trois cent quatre-vingt (380) pieds ; de là encore le long de la borne en dernier lieu mentionnée, mais dans une direction nord-ouest, une autre distance de vingt pieds (20) ; de là enfin le long de la borne nord-ouest joignant la subdivision six (6), du dit lot numéro 374 (étant aussi une Avenue) dans une direction nord-est, une distance d'environ cinq cent vingt pieds (520) jusqu'au point de départ, et contenant le dit lot une superficie de soixante-dix-huit mille cinq cent (78,500) pieds.

2. La subdivision douze (12), du dit lot numéro 374, mesurant cent pieds (100) de largeur sur cent quarante-trois pieds six pouces (143 6) de profondeur, sur le côté nord-ouest et de cent neuf pieds (209) de profondeur sur le côté sud-est ; bornée en front vers le nord-est par une Avenue (subdivision numéro dix-sept du dit lot numéro 374, en arrière vers le sud-ouest par la subdivision douze du dit lot numéro 374, d'un côté au nord-ouest à la subdivision quinze et seize (15 et 16) du dit lot numéro 374, et de l'autre côté au sud-est par la subdivision onze et partie de la subdivision huit du dit lot numéro 374, et contenant le dit lot une superficie de dix-sept mille six cent vingt cinq (17,625).

3. Les subdivisions trente-six, trente-sept et trente-huit du dit lot numéro 374, mesurant ensemble cent quatre-vingt-neuf (189) pied de largeur sur cent quarante (140) pieds de profondeur ; bornés en front vers le sud-est par une rue (subdivision trente-quatre (34) du dit lot numéro 374), en arrière vers le nord-ouest par la subdivision quarante et quarante un (40 et 41) du dit lot numéro 374, d'un côté au nord-est par une Avenue

dred and sixty feet six inches in width on Dorchester Avenue, eight hundred and seventy one feet nine inches on the north east side line, and eight hundred and thirty feet on the south west side line, and containing three hundred and nine thousand one hundred and forty feet in superficies, all english measure—without any buildings thereon erected.

The said piece or parcel of land hereby sold forming the north east part or portion of the lot of land known and distinguished as number fourteen hundred and thirty four, on the official plan and in the book of reference of the municipality of the parish of Montreal, village of Saint Henri ; bounded in front by Dorchester Avenue, in rear to the south east by property belonging to the heirs Brodie, on one side to the north east by lot number 1408, on said official plans, and to the south west by lot number two on said first above mentioned plan, the property of Walter Munson Rice, and forming part of the remaining portion of said lot number fourteen hundred and thirty four.

3. The following lots of land, the property of said Frank Bond, to be offered and sold separately, and which are colored green on a certain plan prepared by Joseph Rielle, provincial land surveyor, and dated the thirteenth day of February, 1877, to wit :

1. A lot of land of irregular figure situate in the municipality of the parish of Montreal, district of Montreal, being subdivision four (4), on the lot of land known on the official plan and in the book of reference for the said parish, as number 374, contained within the following limits, that is to say : commencing at the northern angle of the presently described lot and measuring along the north eastern limit of said lot adjoining lot number 376, on said plan and book of reference (lands of the Seminary of Montreal), in a south easterly direction a distance of two hundred and forty (240) feet ; thence along the limit adjoining subdivision three of said lot number 374 (lands of the Montreal West End Building Society) in a south westerly direction a distance of one hundred and sixty (160) feet ; thence along the north western limit of subdivision five (5) of said lot number 374 (being an Avenue) in a westerly direction a distance of three hundred and eighty (380) feet ; thence still along the last mentioned limit, but in a north westerly direction a further distance of twenty feet (20) ; thence finally along the north western limit adjoining subdivision six (6) of said lot number 374 (being also an Avenue) in a north easterly direction a distance of about five hundred and twenty feet (520) to the point of commencement and containing the said lot a superficies of seventy eight thousand five hundred (78,500) feet.

2. Subdivision twelve (12) of said lot number 374, measuring on hundred feet (100) in width by one hundred and forty three feet six inches (1436) in depth, on the north west side and two hundred and nine feet (209) in depth on the south eastside ; bounded in front, towards the north east by an Avenue (subdivision number seventeen of said lot number 374, in rear towards the south west by subdivision twelve of said lot number 374, on one side to the north west by sudivision fifteen and sixteen (15 and 16) of said lot number 374, and on the other side to the south east by subdivision eleven and part of subdivision eight of said lot number 374, and containing the said lot a superficies of seventeen thousand six hundred and twenty five feet (17,625).

3. Subdivision thirty six, thirty seven and thirty eight of said lot number 374, measuring together one hundred and eighty nine (189) in width by one hundred and forty (140) feet in depth ; bounded in front towards the south east by a street (subdivision thirty four (34) of said lot number 374), in rear towards the north west by subdivision forty and forty one (40 and 41) of said lot number 374, on one side to the north east by an

(subdivision (42) du dit lot numéro 374), et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision trente-cinq (35) du dit lot numéro 374, et contenant, les dits lots une superficie de vingt-six mille quatre cent soixante (26,460) pieds.

4. La subdivision (39) du dit numéro 374, mesurant soixante pieds six pouces (60' 6") de largeur sur une profondeur de cent soixante-quinze pieds (175) sur le côté nord-est, et deux cent trente-quatre (234) de profondeur sur le côté sud-ouest ; borné en front vers le nord-ouest par une Avenue (subdivision cinquante-neuf (59) du dit lot numéro 374) ; en arrière vers le sud-est par la subdivision trente-cinq (35) du dit lot numéro 374, d'un côté au nord-est par la sub livision quarante (40) du dit lot numéro 374, et de l'autre côté au sud-ouest au lot numéro 325, sur les dits plan et livre de renvoi, et contenant le dit lot une superficie de douze mille cent quatre-vingt douze (12,192) pieds.

5. La subdivision (40) du dit lot numéro 374, mesurant soixante-trois pieds (63) de largeur sur une profondeur de cent cinquante deux pieds (152) sur le côté nord-est, et cent soixante-quinze pieds (175) de profondeur sur le côte sud-ouest ; bornée en front vers le nord-ouest par une Avenue (subdivision cinquante-neuf (59), du dit lot numéro 374, en arrière vers le sud-est par la subdivision trente-six (36) ci-dessus décrite, d'un côté vers le nord-est par la subdivision (41) quarante-un du dit lot numéro 374, et du côte sud-ouest par la subdivision trente-neuf(39) ci-dessus décrite, et contenant le dit lot une superficie de dix mille deux cent cinquante-huit pieds (10,258).

6. La subdivision quarante-un (41) du dit lot numéro 374, mesurant cent vingt-six (126) pieds de largeur sur une profondeur de soixante-quinze pieds (75) sur le côté nord-est et cent cinquante-deux (152) pieds sur le côté sud-ouest ; bornée en front vers le nord-ouest par une Avenue subdivision cinquante-neuf du dit lot numéro 374) ; en arrière vers le sud-est par les subdivisions trente-sept et trente-huit (37 et 38) ci-dessus décrites, d'un côté au nord-est par une Avenue(subdivision quarante-deux (42) du dit lot numéro 374), et de l'autre côté au sud-ouest à la subdivision quarante (40) ci-dessus décrite, et contenant le dit lot une superficie de quatorze mille six cent soixante-trois pieds (14,663).

7. Les subdivisions quarante-sept et quarante-huit (47 et 48) du dit lot numéro 374, mesurant cent vingt-six (126) pieds de largeur sur cent soixante-quinze (175) pieds de profondeur ; bornées en front vers le nord-ouest par une rue subdivision cinquante-un (51) du lot numéro 374), en arrière vers le sud-est par les subdivisions quarante-trois et quarante-quatre (43 et 44) du dit lot numéro 374, d'un côté au nord-est par la subdivision (49) quarante-neuf du dit lot numéro 374 ; et de l'autre coté au sud-ouest par une Avenue (subdivision quarante-deux du dit lot numéro 374 ; et contenant les dits lots une superficie de vingt-deux mille cinquante pieds (22,050).

8. Les subdivisions cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre et cinquante-cinq (52, 53, 54 et 55) du dit lot numéro 374, mesurant ensemble deux cent cinquante pieds (250) de front et deux cent quarante-neuf pieds six pouces (249'6"), en arrière sur cent quarante pieds (140) de profondeur ; bornées en front vers le sud-est par une rue (subdivision cinquante-un (51) du dit lot numéro 374), en arrière vers le nord-ouest par les subdivisions cinquante-six, cinquante-sept et cinquante-huit (56, 57 et 58) du dit lot numéro 374, d'un côté au nord-est par une partie des lots connus sur le plan officiel et le livre de renvoi pour le village incorporé de Côte des Neiges, sous les numéros 169 et 170, et de l'autre côté au sud-ouest par une Avenue, (subdivision quarante-deux (42) du dit lot numéro 374), et contenant les dits lots une superficie de trente-quatre mille neuf cent soixante-cinq pieds (34,965).

Avenue) subdivision forty two (42) of said lot number 374), and on the other side to the south west by subdivision thirty five (35) of said lot number 374, and containing the said lots a superficies of twenty six thousand four hundred and sixty (26,460) feet.

4. Subdivisions thirty nine (39) of said number 374, measuring sixty feet six inches (60' 6") in width by a depth of one hundred and seventy five (175) on the north east side, and two hundred and thirty four (234) in depth on the south west side ; bounded in front towards the north west by an Avenue (subdivision fifty nine (59) of said lot number 374), in rear towards the south east by subdivision thirty five (35) of said lot number 374, on one side to the north east by subdivision forty (40) of said lot number 374, and on the other side to the south west by lot number 325, on said plan and book of reference, and containing the said lot a superficie of twelve thousand one hundred and ninety two (12,192) feet.

5. Subdivision (40) of said lot number 374, measuring sixty three feet (63) in width by a depth of one hundred and fifty two (152) feet on the north east side, and one hundred and seventy five (175) feet in depth on the south west side ; bounded in front towards the north west by an Avenue (subdivision fifty nine (59) of said lot number 374), in rear towards the south east by subdivision thirty six (36) above described, on one side to the north east by subdivision (41) forty one of said lot number 374, and on the south west by subdivision thirty nine (39) above described, and containing the said lot a superficies of ten thousand two hundred and fifty eight (10,258) feet.

6. Subdivision forty one (41) of said lot number 374, measuring one hundred and twenty six (126) feet in width by a depth of seventy five (75) feet on the north east side, and one hundred and fifty two (152) feet on the south west side ; bounded in front towards the north west by an Avenue (subdivision fifty nine of said lot number 374), in rear towards the south east by subdivisions thirty seven and thirty eight (37 and 38) above described, on one side to the north east by an Avenue (subdivision forty two (42) of said lot number 374),and on the other side to the south west by subdivision forty (40) above described, and containing the said lot, a superficies of fourteen thousand six hundred and sixty three (14,663) feet.

7. Sudvisions forty seven and forty eight (47 and 48) of said lot number 374, measuring one hundred and twenty six (126) feet in width by one hundred and seventy five (175) feet in depth ; bounded in front towards the north west by a street (subdivision fifty one (51) of said lot number 374) in rear towards the south east by subdivisions forty three and forty four (43 and 44) of said lot number 374, on one side to the north east by subdivision forty nine (49) of said lot number 374 ; and on the other side to the south west by an Avenue (subdivision forty two of said lot number 374, and containing the said lots a superficies of twenty two thousand and fifty (22,050) feet.

8. Subdivisions fifty two, fifty three, fifty four and fifty five (52, 53, 54 and 55) of said lot number 374, measuring together two hundred and fifty (250) feet in front and two hundred and forty nine feet six inches (249'6") in rear by one hundred and forty (140) feet in depth ; bounded in front towards the south east by a street (subdivision fifty one (51) of said lot number 374), in rear towards the north west by subdivision fifty six, fifty seven and fifty eight (56, 57 and 58) of said lot number 374, on one side to the north east by a part of the lots known on the official plan and in the books of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as numbers 169 and 170, and on the other side to the south west by an Avenue (subdivision forty two (42) of said lot number 374), and containing the said lots a superficies of thirty four thousand nine hundred and sixty five (34,965) feet.

9. La subdivision cinquante-six (56) du dit lot numéro 374, mesurant cent vingt-cinq pieds (125) de largeur sur cent quatre (104) pieds de profondeur du côté nord-est, et soixante-six pieds six pouces (66' 6') de profondeur du côté sud-ouest ; bornée en front vers le nord-ouest par une Avenue (subdivision cinquante-neuf (59) du dit lot numéro 374), en arrière vers le sud-est les subdivisions cinquante-deux (52) et cinquante-trois (53) ci-dessus décrites, d'un côté au nord-est par la subdivision cinquante-sept (57) du dit lot numéro 374, de l'autre côté au sud-ouest par une Avenue (subdivision quarante-deux (42) du dit lot numéro 374), et contenant le dit lot une superficie de onze mille cent soixante-huit (11,168) pieds.

10. La subdivision cinquante-sept (57) du dit lot numéro 374, mesurant soixante-deux pieds six pouces (62 6') de largeur sur cent vingt-quatre (124) pieds de profondeur sur le côté nord-est et cent quatre (104) pieds de profondeur sur le côté sud-est ; borné en front vers le nord-ouest par une Avenue (subdivision cinquante-neuf (59) du du dit lot numéro 374, en arrière vers le sud-est par la subdivision cinquante-quatre (54) ci-dessus decrite, d'un côté au nord-est par la subdivision cinquante-huit (58) du dit lot numéro 374, et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision cinquante-six (56) ci-dessus decrite, et contenant le dit lot une superficie de sept mille soixante (7060) pieds.

11. La subdivision cinquante-huit (58) du dit lot numéro 374, mesurant soixante-deux pieds (62 de largeur sur deux cent onze (211) pieds de profondeur sur le côté nord-est, et cent vingt-quatre (124) pieds de profondeur sur le côté sud-ouest ; bornée en front vers le nord-ouest par une Avenue (subdivision cinquante-neuf (59) du dit lot numéro 374), en arrière vers le sud-est par la subdivision cinquante-cinq (55) ci-dessus decrite, d'un côté au nord-est par le dit lot numéro 169, et de l'autre côté au sud-ouest par la subdivision cinquante-sept (57) ci-dessus décrite, et contenant le dit lot une superficie de neuf mille vingt pieds (9020).

12. Tout le résidu ou toute la partie non divisée du dit lot numéro 374, étant de forme irrégulière et comprise dans les bornes suivantes, c'est à savoir : commençant à l'angle nord du lot présentement décrit où il joint le chemin de la Côte des Neiges qui conduit de la cité de Montréal au village de la Côte des Neiges, et mesurant le long de la partie de la borne nord-est du dit lot numéro 374, joignant le dit chemin dans une direction sud-est une distance d'environ sept cents pieds (700) jusqu'à son intersection avec le lot connu sur le plan et livre de renvoi officiels, pour le village incorporé de la Côte des Neiges, comme étant le lot numéro 165 ; de là encore en continuant le long de la partie de la dite borne nord-est et joignant le dit lot numéro 165 dans une direction sud-est, une distance d'environ huit cent soixante-dix (870) ; de là le long de la ligne de division joignant le lot numéro 166, sur les dits plan et livre de renvoi officiels pour le dit village dans une direction ouest une distance de deux cent dix-sept (217) pieds ; de là le long de la ligne de division joignant le dit lot numéro 166 et le lot numéro 167 sur les dits plan et livre de renvoi pour le dit village, dans une direction sud-est, une distance de sept cent quatre-ving-deux pieds (782), jusqu'à l'angle est du lot présentement décrit ; delà le long des sinuosités du côté nord-ouest d'une Avenue (subdivision cinquante-neuf du dit lot numéro 374) dans une direction sud-ouest, une distance d'environ six cent soixante-quinze (675) pieds, jusqu'à l'angle sud du lot présentement décrit; delà le long de la ligne de division joignant le lot numéro 325 sur les dits plan et livre de renvoi pour la dite paroisse, dans une direction nord-ouest une distance de mille quatre-vingt-onze (1091) pieds ; de là le long de la ligne de division joignant les bornes nord-ouest du dit lot numéro 325 et le lot numéro 324 sur les dits

9. Subdivision fifty six (56) of said lot number 374, measuring one hundred and twenty five (125) feet in width by one hundred and four (104) feet in depth on the north east side, and sixty six feet, six ches (66' 6') in depth on the south west side ; bounded in front towards the north west by an Avenue (subdivision fifty nine (59), of said lot number 374)), in rear towards the south east by subdisions fifty two (52) and fifty three (53), above described, on one side to the north east by subdivision fifty seven (57), of said lot number 374, and on the other side to the south west by an Avenue, (subdivision forty two (42), of said lot number 374), and containing the said lot a superficies of eleven thousand, one hundred and sixty eight, (11,168) feet.

10. Subdivision fifty seven (57) of said lot number 374, measuring sixty two feet six inches (62' 6') in width by one hundred and twenty four (124) feet in depth on the north east side, and one hundred and four (104) feet in depth on the south east side; bounded in front towards the north west by an Avenue, (subdivision fifty nine (59), of said lot number 374), in rear towards the south east by subdivision fifty four (54) above described, on one side to the north east by subdivision fifty eight (58), of said lot number 374, and on the other side to the south west by subdivision fifty six (56), above described, and containing the said lot a superficial of seven thousand and sixty (7060) feet.

11. Subvivision fifty eight (58) of said lot number 374, measuring sixty two feet (62) in with by two hundred and eleven (211) feet in depth on the north east side, and one hundred and twenty four (124) feet in depth on the south west side ; bounded in front towards the north west by an Avenue (subdivision fifty nine (59) of said lot number 374), in rear towards the south east by subdivision fifty five (55), above described, on one side to the north east by said lot number 169, and on the other side to the south west by subdivision fifty seven (57), above described, and containing the said lot a superficies of nine thousand and twenty (9020) feet.

12. The whole of the balance or unsubdivided portion of said lot number 374, being of an irregular figure and contained within the following limits, that is to say : commencing at the northern angle of the presently described lot where it adjoins the Côtes des Neiges road leading from the city of Montreal to the village of Côte des Neiges, and measuring along part of the north eastern limit of said lot number 374, adjoining said road, in a south easterly direction a distance of about seven hundred (700) feet to its intersection with the lot known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as lot number 165 ; thence still continingalong part of the said north eastern limit and adjoining said lot number 165, in a south easterly direction a distance of about eight hundred and seventy (870) feet ; thence along the division line adjoining lot number 166, on said plan and book of reference for said village in a south westerly direction a distance of two hundred and seventeen (217) feet ; thence along the division line adjoining said lot number 166 and lot number 167, on said plan and book of reference for said village in a south easterly direction a distance of seven hundred and eighty two feet (782) to the eastern angle of the presently described lot ; thence along the sinuosities of the north western side of an Avenue (subdivision fifty nine of said lot number 374) in a south westerly direction a distance of about six hundred and seventy five (675) feet to the southern angle of the presently described lot ; thence along the division line adjoining lot number 325 on said plan and book of reference for said parish, in a north westerly direction, a distance of ten hundred and ninety one (1091) feet ; thence along the division line adjoining the north western limits of said lot

plan et livre de renvoi pour la dite paroisse, dans une direction sud-ouest, une distance de quatre cent vingt-cinq pieds (425) ; de là le long de la ligne de division joignant le lot numéro 284, sur les dits plans et livre de renvoi, pour la dite paroisse dans une direction nord-ouest, une distance de onze cent vingt-deux pieds (1122), jusqu'à l'angle ouest du lot présentement décrit ; de là enfin le long de la ligne de division joignant le lot numéro 283, sur les dits plan et livre de renvoi pour la dite paroisse dans une direction nord-est, une distance de six cent quatre-vingt-dix-sept (697) pieds jusqu'au point de départ et contenant ; le dit lot une superficie de un million six cent quatre-vingt dix-sept mille deux cent quatre-vingt-neuf (1,697,289) pieds.

13. Le lot de terre connu sur le plan et livre de renvoi officiels, du village incorporé de la Côte des Neiges, sous le numéro 165, étant de forme triangulaire ; borné du côté nord par le chemin de la Côte des Neiges, le dit côté mesurant environ mille soixante-trois pieds (1063) sur le côté sud-est par partie du lot numéro 166, sur les dits plan et livre de renvoi, le dit côté mesurant quatre cent soixante-cinq (465) pieds, et sur le côté sud-ouest par partie de la partie restante du dit lot numéro 374, ci-dessus décrite, le dit côté mesurant environ huit cent soixante-dix pieds (870), et contenant le dit lot une superficie de deux cent douze mille sept cent quatre pieds (212,704.)

Pour être vendus au palais de justice, dans la cité de Montréal, MERCREDI, le NEUVIEME jour de MAI, mil huit cent soixante-dix-sept, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Bureau de Craig & Moffat,
Montréal, 28 février 1877. 1763 3
[Première publication, 3 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, du township d'Hereford, Q, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égarddes réclamations que le régistrateur n'est pastenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau dans la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un certain lot ou morceau de terre sis et situé dans le township d'Hereford, dans le district de Saint-François, Québec, connu et distingué comme la moitié nord du lot numéro vingt-quatre, dans le troisième rang du dit township d'Hereford, contenant cent acres de terre, plus ou moins—avec les bâtisses et améliorations dessus faites.

Pour être vendu par le soussigné, au palais de justice, en la cité de Sherbrooke, en la salle réservée pour les affaires en faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain (1877), à ONZE heures a. m.

J. A. ARCHAMBAULT,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 21 février 1877. 1617 2
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Urgel Desmarais, commerçant, de Saint Liboire, district de Saint-Hyacinthe, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront ven-

number 325 and lot number 324 on said plan and book of reference for said parish, in a south westerly direction a distance of four hundred and twenty five (425) feet ; thence along the division line adjoining lot number 284, on said plan and book of reference for said parish in a north westerly direction, a distance of eleven hundred and twenty two (1122) feet to the western angle of the presently described lot ; thence finally along the division line adjoining lot number 283, on said plan and book of reference for said parish, in a north easterly direction a distance of six hundred and ninety seven (697) feet to the point of commencement and containing the said lot a superficies of one million six hundred and ninety seven thousand two hundred and eighty nine (1,697,289) feet.

13. The lot of land known on the official plan and in the book of reference for the incorporated village of Côte des Neiges, as number 165, being of a triangular figure ; bounded on the north side by the Côte des Neiges road, said side measuring about ten hundred and sixty three (1063) feet on the south east side by part of lot number 166, on said plan and book of reference, said side measuring four hundred and sixty five (465) feet, and on the south west side by part of the remaining portion of said lot number 374, above described, said side measuring about eight hundred and seventy feet (870), and containing the said lot a superficies of two hundred and twelve thousand seven hundred and four (212,704) feet.

To be sold in the court house, in the city of Montreal, on WEDNESDAY, the NINTH day of MAY, eighteen hundred and seventy seven, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Office of Craig & Moffat.
Montreal, 28th February, 1877. 1764
[First published, 3rd March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of the township of Hereford, Q., an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned will be sold at the time and place hereinafter mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A certain lot or parcel of land situate and being in the township of Hereford, in the district of Saint Francis, Quebec, known and distinguished as the north half of lot number twenty four, in the third range of said township of Hereford, containing one hundred acres of land in superficies, more or less—with the buildings and improvements thereon.

To be sold at the court house, in the city of Sherbrooke, in the room appropriated to proceeding in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL now next (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

J. A. ARCHAMBAULT,
Official assignee.

Sherbrooke, 21st February, 1877. 1618
(First published, 24th February, 1877.)

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Urgel Desmarais, trader, of Saint Liboire, district of Saint Hyacinthe, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at

dus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 60, rue Saint Jacques, en la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Les trois quarts est du lot No. 41 du rang Saint-Henri, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant les trois quarts est du numéro quatre à l'est de la route Sainte-Hélène, le lot numéro quarante-deux, du dit rang Saint-Henri, même paroisse, étant aussi désigné comme lot No. cinq, à l'est de la dite route, mesurant sept arpents de front sur vingt et un arpents en profondeur, plus ou moins ; borné en front par les chemins Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière par les terres de la paroisse Sainte-Hélène, du côte est par Antoine Ménard ou représentants, et du côté ouest par Noel Lacroix ou représentants—avec une grange, etc., dessus construite.

2. La moitie est du lot numéro vingt-huit, et le lot numéro vingt-neuf du rang de Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, mesurant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur ; borné en front par le chemin des rangs Saint-Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang de Saint-Edouard, du côté est par Antoine Côte ou représentants, et du côté ouest par L. Forsyth ou ses représentants.

3. Le quart est du lot numéro trente-neuf du rang Sainte-Charlotte, paroisse de Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant le quart est du lot numéro quatre, à l'est de la dite route, et la moitié ouest du lot numéro quarante, rang Sainte-Charlotte, paroisse Saint-Liboire, étant aussi désigné comme étant la moitié ouest du lot numéro cinq, à l'est de la dite route, mesurant trois arpents de front par vingt et un arpents de profondeur ; tenant en front au chemin des rangs Saint Henri et Sainte-Charlotte, en arrière aux terres du rang Saint-Edouard, du côté ouest à Médard Lépine, et de l'autre côté à Antoine Dion—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

4. Une terre située en la paroisse Saint-Liboire, étant partie du lot No. 31, du rang Saint Patrick, mesurant quatre arpents de front, et ensuite de forme irrégulière, contenant environ cinquante et un arpents en superficie ; borné en front par le chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick, par derrière par Hypolite Duchêne ou représentants, du côté est par Patrick Leslie, et du côté ouest par Ant. E Quintal, la fabriqué, d'autres emplacements et la route—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

5. Une terre située en la dite paroisse de Saint-Liboire, étant partie du lot numéro vingt et un, rang Saint-George, mesurant deux arpents de front par cinq arpents de profondeur ; tenant en front à Pierre Roberge, en arrière à J. Bte. Hervieux, d'un côté à la route, et de l'autre côté à Charles Dupont.

6. Une terre située en la paroisse de Saint-Liboire, étant la moitié est du lot numéro quarante, et le numero quarante et un du rang Saint-Patrick, contenant six arpents de front par vingt et un arpents de profondeur ; tenant devant au chemin des rangs Saint-Edouard et Saint-Patrick derrière aux terres du rang Saint George, d'un côté à Maxime Desmarais, et de l'autre côté à Narcisse Frenière—avec une maison, une grange, une étable et autres bâtisses dessus construites.

the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, No. 60, Saint James street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. The eastern three quarters of lot No. 41 of the Saint Henri range, parish of Saint Liboire, known and described as being the eastern three quarters of lot number four west of the Sainte Hélène road, lot number forty two of the Saint Henri range, same parish, being also described as lot number five, east of the said road, measuring seven arpents in front by twenty one arpents in depth, more or less ; bounded in front by the Saint Henri and Sainte Charlotte roads, in rear by the lands of the parish of Sainte Helene, on the east side by Antoine Menard or representatives, and on the west side by Noel Lacroix or representatives—with a barn, &c., thereon erected.

2. The east half of lot number twenty eight, and also lot number twenty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, measuring six arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the east side by Antoine Côté or representatives, and on the west side by L. Forsyth or representatives.

3. The eastern quarter of lot number thirty nine of the Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also described as the east quarter of lot number four, east of the said road, and on the west half of lot number forty, Sainte Charlotte range, parish of Saint Liboire, being also known and described as the west half of lot number five, east of the said road, measuring three arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of Saint Henri and Sainte Charlotte ranges, in rear by the lands of the Saint Edouard range, on the west side by Medard Lépine, and on the other side by Antoine Dion—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

4. Another land situate in the parish of Saint Liboire, being part of lot No. 31, of the Saint Patrick's range, measuring four arpents in front, and thence of irregular outline, containing about fifty one arpents in superficies ; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by Hypolite Duchêne or representatives, on the east side by Patrick Leslie, and on the west side by Ant. E. Quintal, the *Fabrique*, and other lots and the road—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

5. A land situate in the said parish of Saint Liboire, being part of lot number twenty one, in the Saint George range, measuring two arpents in front by five arpents in depth ; bounded in front by Pierre Roberge, in rear by J. Bte. Hervieux, on one side by the road, and on the other side by Chas. Dupont.

6. A land situate in the parish of Saint Liboire, being the east half of lot number forty, also lot number forty one of the Saint Patrick's range, containing six arpents in front by twenty one arpents in depth ; bounded in front by the road of the Saint Edouard and Saint Patrick ranges, in rear by the lands of the Saint George range, on one side by Maxime Desmarais, on the other side by Narcisse Frenière—with a house, barn, stable and outbuildings thereon erected.

7. Un emplacement situé au village de Saint Guillaume, comté de Yamaska, contenant un demi arpent en superficie ; tenant en front à la route, au bout et d'un côté à Arsène Boucher, et de l'autre côté à un nommé Vincent—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendus au plus offrant et dernier enchérisseur, à la porte de l'église, en la paroisse de Saint Liboire, JEUDI, le DIX-SEPTIEME jour de MAI prochain, (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montreal, 21 février 1877. 1575 2
[Première publication, 17 mars 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isidore Forget dit Dépati, commerçant, du village d'Hochelaga, district de Montreal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 16, rue Saint-Vincent, Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Deux lots de terre ou emplacements contigus situés sur le côté ouest de la rue Sydenham, en le quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, de la contenance de quarante pieds chacun sur cent treize pieds de profondeur ; tenant devant à la dite rue Sydenham, derrière par Denis Duprat et un nommé Levesque, d'un côté au sud-est à Stanislas Martin, de l'autre côté au nord-ouest à Etienne Bourget—avec une maison en bois lambrissée en brique à deux étages, et autres bâtisses dessus construites. Les dits emplacements sont designés aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal, sous les lots numéros huit cent quatre-vingt treize et huit cent quatre-vingt quatorze (893 et 894).

Pour être vendus au palais de justice de la cité de Montréal, dans la salle réservée pour les affaires de faillite, JEUDI, le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL, A. D. 1877, à ONZE heures de l'avant-midi.

O. LECOURS,
Syndic.

Montréal, 21 février 1877. 1551 2
[Première publication, 24 février 1877.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, de Saint-Malachie, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-dessus mentionnés seront vendus aux temps et lieu fixés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Québec, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

7. An emplacement situate in the village of Saint-Guillaume, county of Yamaska, containing one half arpent in superfical extent ; bounded in front by the road, at the extremity, and on one side by Arsene Boucher, and on the other side by one Vincent—with a house and dependencies theron erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Liboire, at ELEVEN o'clock in the forenoon, on THURSDAY, the SEVENTEENTH day of MAY next, (1877), to the last and highest bidder.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
Montreal, 21st February, 1877. 1576
[First published, 17th March, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isidore Forget dit Depatie, trader, of the village of Hochelaga, district of Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 16, Saint Vincent street, Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Two contiguous lots of land situate on the west side of Sydenham street, in Saint Mary's ward, in the city of Montreal, measuring forty feet each by one hundred and thirteen feet in depth ; bounded in front by Sydenham street aforesaid, in rear by Denis Duprat and one Levêque, on one side to the south east by Stanislas Martin, on the other side to the north west by Etienne Bourget—with a two storey wooden house faced with brick and outbuildings thereon erected. Said lots are known and designated on the official plan and book of reference for Saint Mary's ward, in the city of Montreal, as numbers eight hundred and ninety three and eight hundred and ninety four (893 and 894).

To be sold at the court house, in the city of Montreal, in the room appropriate to proceedings in insolvency, on THURSDAY, the TWENTY SIXTH day of APRIL, A. D. 1877, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

O. LECOURS,
Assignee.

Montreal, 21st February, 1877. 1552
[First published, 24th February, 1877.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of Saint Malachie, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable properties, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be fyled with the undersigned, at his office, at Quebec previous to the fifteen days next preceding the day of sale, oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Un emplacement d'un demi arpent de front sur un arpent et vingt pieds de profondeur, situé au lieu de Saint-Malachie, dans le neuvième rang du township de Frampton ; borné en front au sud ouest au chemin du Roi, au nord-est à Thomas Martin et Michael Quigley ou leurs représentants, au sud à l'emplacement de l'école, et au nord aux dits Thomas Martin et Michael Quigley ou représentants.

Et 2. La moitié indivise à être prise du côté sud d'une propriété située en la paroisse de Saint-Malachie, en le septième rang, de deux acres et demi de front sur vingt-trois arpents de terre, plus ou moins ; bornée en front au chemin Royal, en profondeur à Patrick Healey, au nord à George Rutherford, au sud à Patrick Healey, à être distrait toutefois de la propriété sus désignée, les emplacements tels que reconnus suivant leurs titres respectifs de Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Lavallé ; cependant la latitude de terrain ou emplacement entre F. Lavallée et Edouard Gosselin, appartient pour la moitié à être prise du côté sud au dit Pierre Turgeon.

Les dits immeubles seront vendus le VINGT-SIXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, à la porte de l'église de Saint-Malachie.

J. AUGER,
Québec, 22 février 1877. Syndic.
[Première publication, 24 février 1877.] 1601 2

1. An emplacement of one half arpent in front by one arpent and twenty feet in depth, situate at the place called Saint Malachie, in the ninth range of the township of Frampton ; bounded in front to the south west by the King's highway, to the north east by Thomas Martin and Michael Quigley or their representatives, towards the south by the school emplacement, and to the north by the said Thomas Martin and Michael Quigley or representatives.

And 2. The undivided half to be taken from the south part of a property situate in the parish of Saint Malachie, in the seventh range, of two acres and a half in front by twenty three arpents of ground, more or less ; bounded in front by the King's highway, to the depth by Patrick Healey, to the north by George Rutherford, to the south by Patrick Healey, to be *distrait*, however from the property above described, the emplacement as acknowledged by the respective title deeds thereto of Ephrem Vermet, Edouard Gosselin, Ferdinand Levallée ; the space or extent of ground or emplacement between F. Levallée and Edouard Gosselin, belongs for one half to be taken from the south side to said Pierre Turgeon.

The said immovable properties will be sold on the TWENTY SIXTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, at the church door of Saint Malachie.

J. AUGER,
Quebec, 22nd February, 1877. Assignee.
[First published, 24th February, 1877.] 1602

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de chargé, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure—District de Saint-François.

Arthabaska, à savoir : } JOHN WADLEIGH, Demandeur ; contre
No. 1775. } mandeur ; contre
GEORGE GODDAR *et al.*, Défendeurs.

A la folle enchère de Frank A. Foster, adjudicataire.

Un morceau de terre contenant environ un acre et demie en superficie, formant partie du lot numéro dix dans le sixième rang du canton de Durham ; borné d'un côté vers le nord-ouest à George Gunther, et de tous les autres côtés à James Alexander—avec ensemble le pouvoir d'eau sur la rivière Noire, la manufacture de laine, et toutes les bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

Tout enchérisseur devra déposer une somme égale au montant des frais de poursuite et de saisie en cette cause.

CHS. J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 14 mars 1877. 2147
[Première publication, 17 mars 1877.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court—District of Saint Francis.

Arthabaska, to wit : } JOHN WADLEIGH, Plaintiff ; against GEORGE
No. 1775. } tiff ; against GEORGE
GODDAR *et al.*, Defendants.

A la folle enchère of Frank A. Foster, *adjudicataire.*

A parcel of land containing about one acre and a half in superficies, forming part of lot number ten in the sixth range of the township of Durham ; bounded on one side towards the north west to George Gunther, and on all the others side to James Alexander—together with the water power on the Black river, the woolen factory, and all the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWELFTH day of APRIL next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the eighteenth day of April next.

Every bidder must deposit a sum equal to the amount of the costs of suit and of seizure in said cause.

CHS. J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 14th March, 1877. 2148
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Arthabaska, à savoir : } LA CORPORATION DU
No. 506. } COMTE DE DRUMMOND, corps politique et incorporé, ayant son bureau d'affaires à Drummondville, dans le dit comté, Demanderesse ; contre LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU SUD-EST, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, Défendeurs.

Comme appartenant à la défenderesse.

L'immeuble ci-devant connu sous le nom de chemin de fer de Richelieu, Drummond et Arthabaska, et maintenant connu sous le nom de la division Nord du chemin de fer du Sud-Est, comprenant tout le dit chemin, depuis la ville de Sorel, dans le district de Richelieu, jusqu'au chemin de fer le Grand-Tronc, à Acton Vale, dans le district de Saint-Hyacinthe, et depuis Drummondville jusqu'à l'Avenir, dans le district d'Arthabaska, comprenant tous les terrains au terminus du dit chemin de fer maintenant saisis, et tous les terrains de la dite compagnie, défenderesse, dans ces limites, et toutes les bâtisses sus-érigées, avec tout le matériel roulant et autres dépendances y appartenant ; le dit chemin maintenant saisi, ayant environ cinquante-quatre milles de longueur de Sorel à Acton Vale susdit, et environ soixante-six pieds de largeur, vingt-quatre mille d'icelui, plus ou moins, passant dans Sorel, Saint-Robert, Yamaska, Saint-David et le canton d'Upton, dans le district de Richelieu, vingt-trois milles, plus ou moins, passant dans les cantons de Grantham et Wickham, dans le district d'Arthabaska, et sept milles, plus ou moins, passant dans le canton d'Acton, dans le district de Saint-Hyacinthe, et l'Embranchement l'Avenir du dit chemin de fer, à savoir : la dite partie depuis Drummondville jusqu'à l'Avenir, ayant environ douze milles de longueur et environ soixante-six pieds de largeur, et passant dans les cantons de Grantham, Wickham et Durham, dans le district d'Arthabaska.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-SIXIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

CHS. J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 12 mars 1877. 2149
[Première publication, 17 mars 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Québec.

Arthabaska, à savoir : } JOSEPH CYRILLE HA-
No. 1229. } MEL, Demandeur ; contre NÉRÉ MAILHOT *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à George Savoie.

Un terrain ou emplacement présentant trente pieds de front, mesure anglaise, sur cent vingt pieds de profondeur, faisant la partie sud du lot numéro cinq dans le sixième rang du canton de Somerset, paroisse Sainte Julie, à l'est du chemin du dépôt ; tenant d'un côté à Magloire Paradis, de l'autre à J. E. Turgeon, à l'ouest au dit chemin, à l'est à Richard St. Pierre—avec maison et hangar dessus construits, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Mégantic, à Inverness, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 9 mars 1877. 2199
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Arthabaska, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 506. } THE COUNTY OF DRUMMOND, a body politic and corporate duly incorporated, having its principal office and place of business in Drummonville, in the said county, Plaintiffs ; against THE SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY, a body politic and corporate, duly incorporated, having its chief office and place of business, in the city and district of Montreal, Defendants.

As belonging to the defendants.

The immoveable heretofore known as "The Richelieu Drummond and Arthabaska railroad", and now known as and being "The Northern Division of The South Eastern Railway," consisting of the whole of the said railroad, from the town of Sorel, in the district of Richelieu, to the Grand Trunk Railway, at Acton Vale, in the district of Saint Hyacinthe, and from Drummondville to L'Avenir, in the district of Arthabaska, including all the lands at the termini of the said railroad now seized, and all the lands of the said company, defendants, within these limits and all the buildings thereon erected, and all and every the rolling stock and other appurtenances thereto belonging ; said railroad now seized, being about fifty four miles long from Sorel to Acton Vale aforesaid, and about sixty six feet wide, twenty four miles, more or less, thereof running through Sorel, Saint Robert, Yamaska, Saint David, and the township of Upton, in the district of Richelieu, twenty three miles, more or less, running through the townships of Grantham and Wickham, in the district of Arthabaska, and seven miles, more or less, running through the township of Acton, in the district of Saint Hyacinthe, and the L'Avenir branch of said railroad, to wit : the said portion from Drummondville to L'Avenir, being about twelve miles long and about sixty six feet wide, and runn ng through the townships of Grantham, Wickham and Durham, in the district of Arthabaska, aforesaid.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY SIXTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 12th March, 1877. 2150
[First published, 17th March, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Quebec.

Arthabaska, to wit : } JOSEPH CYRILLE HA-
No. 1229. } MEL, Plaintiff ; against NERE MAILHOT *et al.*, Defendants.

As belonging to George Savoie.

A parcel of land or emplacement containing thirty feet in front, english measurement, by one hundred and twenty feet in depth, forming southerly portion of lot number five in the sixth range of the township of Somerset, parish of Sainte Julie, on the easterly side of the depot road : bounded on one side by Magloire Paradis, on the other side by J. E. Turgeon, towards the west by the said road, and towards the east by Richard St. Pierre—with a house and hangar thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Mégantic, at Inverness, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 9th March, 1877. 2200
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD
No. 890. } PACAUD, Demandeur ; contre ODILLON PERREAULT, Défendeur.

1. Une terre formant partie des lots numéros treize et quatorze dans le rang B, du canton d'Arthabaska, contenant environ cent dix arpents en superficie ; bornée au nord et à l'est par la rivière Nicolet, au sud par le chemin de fer du Grand-Tronc, et au nord-ouest par le lot numéro douze avec maison et autres bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances.

A la réserve des emplacements suivants, savoir :

1. L'emplacement de Jean Sylvestre, père.
2. L'emplacement de Jean Sylvestre, fils.
3. L'emplacement de C. Beausoleil, syndic.
4. Un emplacement d'un demi acre environ en superficie, appartenant à la compagnie "*Arthabaska Lumber Company*" occupé par J. White ; borné en front au chemin public, en arrière par le défendeur, d'un côté par Victor Sylvestre et un nommé Landry, et de l'autre par la rivière Nicolet.
5. Un emplacement appartenant à Jean Sylvestre, père, d'un demi acre environ en superficie, de forme irrégulière ; borné en front au chemin public, d'un côté par une rue, de l'autre par Jean Sylvestre, fils, et en arrière par le défendeur.

2. Une rente foncière constituée de cinq piastres et cinquante centins due sur l'emplacement de Jean Sylvestre, père, payable chaque année, le premier de mai, créée par un acte de vente par Odillon Perreault, à Jean Sylvestre, père, passé par devant P. E. Duval, notaire, le vingt-six mai mil huit cent soixante-quatorze.

3. Une rente foncière constituée de quatre piastres due sur l'emplacement de Jean Sylvestre, fils, payable chaque année le premier de mai, créée par un acte de vente par Odillon Perreault à Jean Sylvestre, fils, passé par devant P. E. Duval, notaire, le vingt-six mai mil huit cent soixante-quatorze.

4. Une rente foncière constituée de cinq piastres due sur l'emplacement de C. Beausoleil, payable chaque année le premier de mai, créée par acte de vente par Odillon Perreault à C. Beausoleil, syndic, par devant L. Rainville, notaire, le huit juin mil huit cent soixante-seize.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 20 janvier 1877. 721 2
[Première publication, 27 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } WILLIAM EDWARD
No. 128. } WADLEIGH, Demandeur ; contre THOMAS MONOGHAN, Défendeur.

1. La moitié nord-ouest de la moitié sud-est du lot numéro vingt et un, dans le cinquième rang du canton de Durham.

2. La moitié sud-est de la moitié nord-ouest du lot numéro vingt et un, dans le cinquième rang du canton de Durham susdit.

Pour être vendus au bureau d'enrégistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le QUATORZIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour de juin prochain.

CHARLES J. POWELL,
Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Arthabaskaville, 24 janvier 1877. 719 2
[Première publication, 27 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 890. } CAUD, Plaintiff; against ODILLON PERREAULT, Defendant.

1. A land forming part of lots numbers thirteen and fourteen in range B, of the township of Arthabaska, containing about one hundred and ten arpents in superficies ; bounded to the north and to the east by the river Nicolet, to the south by the Grand Tronc railroad, and to the north west by lot number twelve—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

With the reservation of the following emplacements, to wit :

1. The emplacement of Jean Sylvestre, senior.
2. The emplacement of Jean Sylvestre, junior.
3. The emplacement of C. Beausoleil, assignee.
4. An emplacement containing about one half acre in superficies, belonging to the "Arthabaska Lumber Company," occupied by J. White ; bounded in front by the highway, in rear by the defendant, on one side by Victor Sylvestre and one Landry, and on the other side by the river Nicolet.
5. An emplacement belonging to Jean Sylvestre, senior, containing about one half acre in superficies, of an irregular figure ; bounded in front by the highway, on one side by a street, on the other side by Jean Sylvestre, junior, and in rear by the defendant.

2. A constituted ground rent of five dollars and fifty cents, due on the emplacement of Jean Sylvestre, senior, payable on the first of May yearly, created by a deed by Odillon Perreault to Jean Sylvestre, senior, taken before P. E. Duval, notary, on the twenty sixth day of May, eighteen hundred and seventy four.

3. A constituted ground rent of four dollars, due on the emplacement of Jean Sylvestre, junior, payable on the first of May yearly, created by a deed by Odillon Perreault to Jean Sylvestre, junior, before P. E. Duval, notary, on the twenty sixth of May, eighteen hundred and seventy four

4. A constituted ground rent of five dollars, due on the emplacement of C. Beausoleil, payable on the first of May yearly, created by a deed by Odillon Perreault to C. Beausoleil, assignee, before L. Rainville, notary, on the eighth of June, eighteen hundred and seventy six.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 20th January, 1877. 722
[First published, 27th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } WILLIAM EDWARD
No. 128. } WADLEIGH, Plaintiff ; against THOMAS MONOGHAN, Defendant.

1. The north west half of the south east half of lot number twenty one, in the fifth range of the township of Durham.

2. The south east half of the north west half of lot number twenty one, in the fifth range of the said township of Durham.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the FOURTEENTH day of JUNE next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of June next.

CHARLES J. POWELL,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 24th January, 1877. 720
[First published, 27th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 408. } CAUD, Demandeur ;
contre HYACINTHE CONSTANT, Défendeur.

La moitié sud-ouest du lot de terre numéro vingt-huit dans le neuvième rang du canton de Bulstrode, contenant environ cent acres en superficie—avec maison et grange dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de mai prochain.

CHARLES J. POWELL,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Arthabaskaville, 20 janvier 1877. 717 2

[Première publication, 27 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS EDOUARD PA-
No. 408. } CAUD, Plaintiff ; against HYACINTHE CONSTANT, Defendant.

The south westerly half of lot of land number twenty eight in the ninth range of the township of Bulstrode, containing about one hundred acres in superficies—with a house and barns thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of May next.

CHARLES. J. POWELL,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Arthabaskaville, 20th January, 1877. 718

[First published, 27th January, 1877.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LOUIS JEAN-BAPTISTE
No. 797. } MARTIN, Demandeur :
contre DAME CATHERINE GIBB, veuve de feu William Smith, Défenderesse.

Un certain morceau de terre ou emplacement situé dans la paroisse de Saint-Clément, dans les seigneurie et district de Beauharnois, connu comme lot numéro seize, du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, contenant un arpent de largeur par sept arpents de longueur, plus ou moins ; borné en front par le chemin de la Reine, en arrière et du côté sud-ouest par Louis Antoine Bertrand, et du côté nord-est par le chemin public conduisant à la concession Sainte-Marie—avec une maison, une forge, une grange, une étable, remise et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Clément, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 7 décembre 1876. 7501 3

[Première publication, 16 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Beauharnois.

Beauharnois, à savoir : } LA BANQUE MOL-
No. 9135. } SON, Demanderesse ;
contre J. M. GRUER, Défendeur.

Un morceau de terre étant le numéro deux mille cent soixante et douze, du cadastre de la seigneurie de Beauharnois, le dit morceau de terre étant partie du lot numéro vingt et un, de la concession sud-est de Beach Ridge, contenant cinq perches de largeur par un arpent de profondeur ; borné au nord-ouest par veuve Richard

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Montreal, to wit : } LOUIS JEAN BAPTISTE
No. 797. } MARTIN, Plaintiff ; against DAME CATHERINE GIBB, widow of the late William Smith, Defendant.

A certain piece of ground or emplacement situate in the parish of Saint Clément, in the seigniory and district of Beauharnois, known as lot number sixteen, in the cadastre of the seigniory of Beauharnois, containing one arpent in width by seven arpents in length, more or less ; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on the south west side by Louis Antoine Bertrand, and on the north east side by the public road leading to the Sainte Marie's concession—with a house, a blacksmith's shop, a barn, a stable, a shed and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Clément, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the morning. Said writ returnable on the fifteenth day of May next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 7th December, 1876. 7502

[First published, 16th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Beauharnois.

Beauharnois, to wit : } THE MOLSON BANK
No. 9135. } Plaintiff ; against J. M. GRUER, Defendant.

A piece of land being number two thousand one hundred and seventy two, of the cadastre of the seigniory of Beauharnois, the same being part of lot number twenty one, of the south east concession of Beach Ridge, containing five perches in width by one arpent in depth ; bounded on the north west by the widow Richard Stacy, on the

Stacy, et des côtés sud-est et nord-est par Richard Stacy, et du côté sud-ouest par le chemin qui conduit à Saint-Jean-Chrysostôme—avec une maison et étable sus-érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme, le TRENTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour de mai prochain.

L. HAINAULT,
Shérif.

Beauharnois, 7 décembre 1876. 7499 3

[Première publication, 16 décembre 1876.]

south east and north east sides by Richard Stacy, and on the south west side by the road leading to Saint Jean Chrysostôme—with a house and a stable thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, on the THIRTIETH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the third day of May next.

L. HAINAULT,
Sheriff.

Beauharnois, 7th December, 1876. 7500

[First published, 16th December, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le present requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être deposés au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être deposés en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit, comté de Napierville—District d'Iberville.

Canada, Province de Québec, District d'Iberville. No. 262. } JOSEPH GRÉGOIRE, père, Demandeur; vs. GILBERT CYR *et al.* Défendeurs.

Huit dixièmes indivis dans une terre sise et située au côté sud-est de la petite rivière de Montréal, en la paroisse de Saint-Cyprien, dans le district d'Iberville, contenant cette dite terre en totalité deux arpents de largeur sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le chemin de l'Acadie, en profondeur par le chemin du Vuide, d'un côté au nord par David Guay, et de l'autre côté au sud partie par les emplacements du village de Napierville, et partie par la route conduisant au chemin du Vuide—avec huit dixièmes indivis dans les bâtisses y érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Cyprien, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif, Saint-Jean, 8 mars 1877. 2079

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: No. 260. } THEOPHILE ARPIN, Demandeur; contre WILLIAM MURRAY, Défendeur.

Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Brigide, seigneurie de Monnoir, dans le district d'Iberville, mesurant cinq arpents de largeur sur trente-cinq arpents de profondeur; bornée en front par la rivière du sud-ouest, en arrière par le rang Saint-François, d'un côté au nord par John Murray ou ses représentants, et d'autre côté par Charles Donnelly ou représentants—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Brigide, le DIX-NEUVIEME

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court, county of Napierville—District of Iberville.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 262. } JOSEPH GREGOIRE, senior, Plaintiff; vs. GILBERT CYR *et al.*, Defendants.

Eight undivided tenths into a farm lying and situate on the south east side of the little river of Montreal, in the parish of Saint Cyprien, in the district of Iberville, containing in totality the said farm two arpents in front by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front by the road leading to Lacadie, in depth by the road of the *Vuide*, on one side to the north by David Guay, and on the other side to the south partly by the village of Napierville and emplacement, and partly by the road leading to the road of the *Vuide*—with the eight undivided tenths in the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Cyprien, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixth day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office, Saint Johns, 8th March, 1877. 2080

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit: No. 260. } THEOPHILE ARPIN, Plaintiff; against WILLIAM MURRAY, Defendant.

A farm lying and situate in the parish of Sainte Brigide, seigniory of Monnoir, in the district of Iberville, measuring five arpents in width by thirty five arpents in depth; bounded in front by the south west river, in rear by the rang Saint François, on one side to the north by John Murray or representatives, and on the other side by Charles Donnelly or representatives—with a house, barn and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Brigide, on the NINETEENTH day of

jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour d'août prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 13 mars 1877. 2143
[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : No. 114. } ARCADE DECELLES, Demandeur ; contre BENONIE CHARRET, père, Défendeur.

Un certain terrain lui appartenant, situé en la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, comté de Saint-Jean, dans le rang de la première Grande Ligne, contenant une superficie de dix-huit arpents, ayant une largeur d'un arpent sur dix-huit arpents de long, et renfermé dans les bornes suivantes ; touchant à un bout à l'ouest à un nommé Molleur, à l'autre bout à l'est aux terres du rang du Petit Bernier, d'un côté au nord à Narcisse Grangé, et d'autre côté au sud à Julien Simard—sans bâtisses et en bois debout.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Marguerite de Blairfindie, le QUATRIEME jour de JUIN prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de juin prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 24 janvier 1877. 795 2
[Première publication, 27 janvier 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Bedford.

Canada, Province de Québec, District d'Iberbille. No. 1927. } THE EASTERN TOWNSHIP BANK, Demanderesse ; contre G. H. FARRAR *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant au dit G. W. Farrar.

1. La moitié indivise d'un morceau de terre situé en la ville de Saint-Jean, comté de Saint-Jean, dans le district d'Iberville, composé des lots quarante-quatre et cinquante-un du côté sud de la rue Saint-George, contigu l'un à l'autre, contenant respectivement soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur ; borné d'un bout à l'est la rue Longueuil, à l'autre bout à l'ouest par la rue Grant, d'un côté au nord par la dite rue Saint-George, et de l'autre côté au sud par le lot numéro quarante-cinq, ayant front sur la dite rue Longueuil, et au lot cinquante-deux faisant front sur la dite rue Grant—ensemble avec une maison en briques et toutes autres bâtisses dessus construites et ruines.

2. Un autre lot de terre étant le lot numéro cinquante-six, en la dite ville de Saint-Jean, contenant soixante et douze pieds de front sur cent quarante-quatre pieds de profondeur ; borné en front à l'ouest par la rue Grant, en arrière à l'est par le lot numéro quarante-neuf, d'un côté au sud par le lot numéro cinquante-trois, et d'autre côté au nord par le lot numéro ci-haut décrit cinquante et un—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, dans le palais de justice, en la ville de Saint-Jean, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Jean, 6 décembre 1876. 7393 3
[Première publication, 9 décembre 1876.]

JULY next, at ELEVEN of the clock in the fore noon. Said writ returnable on the thirteenth day of August next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 13th March, 1877. 2154
[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : No. 114. } ARCADE DECELLES, Plaintiff ; against BENONIE CHARRET, père, Defendant.

A certain ground to him belonging, situate in the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, county of Saint Johns, in the first Grand Line's range, containing a superficies of eighteen arpents, having a width of one arpent by eighteen arpents in lenght included in the following limites ; touching at one end to the west one named Molleur, at the other end the lands of the Petit Berniers range, on one side to the north Narcisse Grangé, and on the other side to the south Julien Simard—without buildings and with standing timber.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Marguerite de Blairfindie, on the FOURTH day of JUNE next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the eighteenth day of June next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 24th January, 1877. 796
[First published, 27th January, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Bedford.

Canada, Province of Quebec, District of Iberville. No. 1927. } THE EASTERN TOWNSHIP BANK, Plaintiff ; against G. H. FARRAR *et al.*, Defendants.

As belonging to the said G. W. Farrar.

1. The undivided half of a piece of land situate in the town of Saint Johns, in the district of Iberville, composed of the lots forty four and fifty one, on the south side of Saint George street, joining each other, containing respectively seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth ; bounded at one end to the east by Longueuil street, at the other end to the west by Grant street, on one side to the north by said Saint George street, and on the other side to the south by the lot number forty five, having front on Longueuil street and by lot number fifty two, facing the said Grant street—together with a brick house and all other buildings thereon erected and ruines.

2. A other lot of land being lot number fifty six, in the said town of Saint Johns, containing seventy two feet in front by one hundred and forty four feet in depth ; bounded in front to the west by Grant street, in rear to the east by said lot number forty five, on one side to the south by lot number fifty three, and on the other side to the north by lot hereinbefore described fifty one.

To be sold in my office, in the court house, in the town of Saint Johns, on the ELEVENTH day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the sixteenth day of April next.

CHS. NOLIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Johns, 6th December, 1876. 7394
[First published, 9th December, 1876.]

Ventes par le Shérif—Montmagny.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux

Sheriff's Sales—Montmagny.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respec-

respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être deposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de l'Islet.

District de Montmagny, No. 223. } MICHEL FRANCŒUR, de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, marchand ; contre AMABLE DESSAINT dit ST. PIERRE, du même lieu, ouvrier, savoir :

Un emplacement sis et situé au troisième rang de la seigneurie de Saint-Roch des Aulnets, contenant environ un demi arpent en superficie ; borné au sud-est à Origène Pelletier ou ses représentants, au nord-est et au sud-ouest à la route seigneuriale, et au nord-ouest à Origène Pelletier ou ses représentants—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Roch des Aulnets, LUNDI, le VINGT-TROISIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

J. D. LÉPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 12 mars 1877. 2117

[Première publication, 17 mars 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.

A LA FOLLE ENCHERE D'HILARION BLANCHET, ECUYER MEDECIN.

District de Montmagny, No. 200. } XAVIER LETOURNEAU, de la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du sud, cultivateur, contre DENIS BLANCHETTE, du même lieu, cultivateur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Pierre de la Rivière du Sud, en la première concession au sud de la dite Rivière du Sud, contenant deux arpents et trois perches de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins ; joignant d'un côté au sud-ouest à Ferdinand Blanchet, et de l'autre côté au nord-est à Théophile Gamache, d'un bout par le nord à la dite Rivière du Sud, et de l'autre bout par le sud au bout de la dite profondeur—avec ensemble une maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain situé en la seconde concession au sud de la dite rivière, paroisse de Saint-Pierre, contenant un arpent et quatre perches de front sur vingt arpents de profondeur ; joignant d'un côté au sud-ouest à Ferdinand Blanchet, et de l'autre côté au nord-est à Solyme Talbot, d'un bout vers le nord au chemin du Roi de la dite seconde concession, et de l'autre bout par le sud au pied de la première chaîne de roches.

3. Une terre en bois de bout située en la seconde concession au sud de la dite Rivière du Sud, même paroisse, contenant un arpent et huit perches de front sur vingt arpents de profondeur ; joignant d'un côté au sud-ouest aux héritiers de feu Joseph Létourneau, et de l'autre côté au nord-est à Solyme Talbot, d'un bout vers le nord à la terre ci-dessus secondement désignée, et de l'autre bout vers le sud au bout de la dite profondeur.

4. Une autre terre en bois de bout située en la troisième concession, au sud de la Rivière du Sud, même paroisse, contenant un arpent deux perches

tive times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of L'Islet.

District of Montmagny, to wit : No. 223. } MICHEL FRANCŒUR, of the parish of Saint Roch des Aulnets, merchant, against AMABLE DESSAINT dit ST. PIERRE, of the same place, laborer, to wit :

A lot situate in the third range of the seigniory of Saint Roch des Aulnets, measuring about one half arpent in superficial extent ; bounded on the south east by Origène Pelletier or representatives, on the north east and south west by the seigniorial road, and on the north west by Origène Pelletier or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Roch des Aulnets, on MONDAY, the TWENTY THIRD day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of August next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 12th March, 1877. 2118

[First published, 17th March, 1877.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.

A LA FOLLE ENCHERE OF HILARION BLANCHET, ESQUIRE, PHYSICIAN.

District of Montmagny, No. 200. } XAVIER LETOURNEAU, of the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, farmer ; against DENIS BLANCHETTE, of the same place, farmer, to wit :

1. A land situate in the parish of Saint Pierre de la Rivière du Sud, in the first concession from the said River du Sud, measuring two arpents and three perches in front by forty arpents in depth, more or less ; bounded on one side to the south west by Ferdinand Blanchet, on the other side to the north east by Théophile Gamache, at one end to the north by the said river du Sud, and at the other end to the south by the end of the said depth—together with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A lot situate in the second concession south of the said River du Sud, parish of Saint Pierre, measuring one arpent and four perches in front by twenty arpents in depth ; bounded on one side to the south west by Ferdinand Blanchet, and on the other side to the north east by Solyme Talbot, at one end to the north by the Queen's highway of the said second concession, and at the other end to the south by the foot of the first chain of rocks.

3. A woodland situate in the second concession south of the said River du Sud, same parish, measuring one arpent and eight perches in front by twenty arpents in depth ; bounded on one side to the south west by the heirs of the late Joseph Letourneau, and on the other side to the north east by Solyme Talbot, at one end to the north by the property hereinabove secondly described, and at the other end to the south by the end of the said depth.

4. Another woodland situate in the third concession south of the River du Sud, same parish, measuring one arpent two perches and a half in

et demi de front sur quarante arpents de profondeur ; joignant d'un côté au sud-ouest aux héritiers de feu Joseph Blanchet, et de l'autre côté au nord-est à George Lavergne, d'un bout vers le nord à la seconde concession, et de l'autre bout vers le sud au bout de la dite profondeur.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, JEUDI, le CINQUIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-neuvième jour d'avril prochain.

J. D. LEPINE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montmagny, 3 mars 1877. 1867 2

[Première publication, 10 mars 1877.]

front by forty arpents in depth ; bounded at one side to the south west by the heirs of the late Joseph Blanchet, and on the other side to the north east by George Lavergne, at one end to the north by the second concession, and at the other end to the south by the end of the said depth.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pierre, Rivière du Sud, on THURSDAY, the FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the nineteenth day of April next.

J. D. LEPINE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montmagny, 3rd March, 1877. 1868

[First published, 10th March, 1877.]

Ventes par le Shérif.—Montréal.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : THOMAS BEAN, Demandeur ; contre MOISE CHAMPAGNE, Défendeur.
No. 757.

Les dites terres et tenements mentionnées dans la cédule marquée A, annexée au dit bref comme suit, savoir :

2. Un lot de terre situé sur la rue Wellington, du village Saint-Gabriel, en la paroisse Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels sous le numéro trois mille deux cent trente-neuf—soixante et cinq (3239—65)—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

3. Un autre lot de terre situé au même lieu, et adjoignant le lot ci-dessus, connu et désigné aux dits plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro trois mille deux cent trente-neuf—soixante et six (3239—66)—avec une maison en bois et autres dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mars 1877. 2121

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Demandeurs ; contre NARCISSE LARUE *et al.*, Défendeurs et demandeurs en garantie, et David H. Henderson, défendeur en garantie.
No. 2044.

Saisie comme appartenant à David H. Henderson, le dit défendeur en garantie.

1. Un terrain situé sur le côté ouest de la rue Cadieux, dans le quartier Saint-Louis, dans la cité et district de Montréal, de la contenance de vingt-six pieds de largeur sur soixante et quinze pieds

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : THOMAS BEAN, Plaintiff ; against MOISE CHAMPAGNE, Defendant.
No. 757.

The lands and tenements mentioned in the schedule marked A, annexed to the said writ, as follows, to wit :

2. A lot of land situate on Wellington street, in the village of Saint Gabriel, in the parish of Saint Henri, heretofore forming part of the parish of Montreal, known and described on the said official plan and book of reference as number three thousand two hundred and thirty nine-sixty five (3239-65)—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

3. Another lot of land situate and being at the same place, and adjoining the lot hereinabove mentioned, known and described on the official plan and book of official reference as number three thousand two hundred and thirty nine-sixty six (3239-66)—with a wooden house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th March, 1877. 2122

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : THE TRUST AND LOAN COMPANY OF CANADA, Plaintiff ; against NARCISSE LARUE *et al.*, Defendants and plaintiffs in warranty and David H. Henderson, defendant in warranty.
No. 2044.

Seized as belonging to David H. Henderson, said defendant in warranty.

1. A lot situate on the west side of Cadieux street, in Saint Louis ward, in the city and district of Montreal, measuring twenty six feet in width by seventy five feet in depth, the whole english

de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins ; tenant devant à la rue Cadieux, derrière à Dame H. Lionais ou représentants, du côté sud-ouest à un nommé Cook ou représentants, et de l'autre côté au nord-est au terrain ci-après désigné en second lieu—avec une maison en briques à un étage et dépendances, et avec un passage mitoyen dans le porche qu'il y a du côté nord-est de la dite maison.

2. Un autre terrain contigue à celui ci-dessus désigné, contenant vingt-six pieds de largeur sur soixante et quinze pieds de profondeur, le tout plus ou moins, mesure anglaise ; tenant devant à la dite rue Cadieux, derrière au dit Cook ou représentants, d'un côté au sud-ouest au terrain en premier lieu désigné, et de l'autre côté au nord-est à un terrain appartenant à F. C. Huston—avec une maison en briques et dépendances dessus construites, avec passage mitoyen dans le porche qu'il y a du côté sud-ouest de la dite maison, les deux terrains ci-haut décrits font partie sud-est du lot numéro neuf cent quarante-cinq (No. 945), désignés au plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Louis, de la cité de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mars 1877. 2129

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 389. } TRUCTION MONTARVILLE, Demanderesse ; vs. GILBERT MIREAULT, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Gabriel, district de Montréal, faisant partie du lopin de terre connu sous le nom de ferme Saint-Gabriel, et étant la moitié sud-ouest du lot désigné sous le numéro sept cent quarante (No. 740), au plan de division de la dite ferme, fait par H. M. Perrault, arpenteur juré, le premier juin mil huit cent cinquante-sept, de la contenance de vingt-deux pieds et demi de front sur cent huit pieds de profondeur, plus ou moins ; tenant devant à la rue Centre, derrière à J. Lynch ou représentants, d'un côté à J. Sullivan ou représentants, et de l'autre côté à Joseph Bougie—avec les bâtisses dessus érigées, ce terrain est connu sous le numéro trois mille quarante (No. 3040), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour d'août prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mars 1877. 2123

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal à savoir : } LE CRÉDIT FONCIER DU
No. 914. } BAS CANADA, Demandeur ; contre JACQUES EUSÈBE BUREAU, Defendeur.

Un emplacement situé en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, de la contenance de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; borné en front par la rue Saint-Maurice, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Sainte-Anne, division ouest, comme faisant partie du numéro mil sept cent quatre-vingt dix-sept—avec une maison en briques à deux étages, écuries, remises et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de

measure, more or less ; bounded in front by Cadieux street, in rear by Dame H. Lionais or representatives, on the south west side by one Cook or representatives, and on the other side to the north east by the lot hereinafter secondly described—with a one storey brick house and dependencies, also a common right of way by the porch on the north east side of the said house.

2. Another lot contiguous to the one just above described, measuring twenty six feet in width by seventy five feet in depth, the whole more or less english measure ; bounded in front by Cadieux street aforesaid, in rear by the said Cook or his representatives, on one side to the south west by the lot hereinabove firstly described, on the other side to the north east by a lot belonging to F. C. Huston—with a brick house and dependencies thereon erected, and also a common right of passage by the porch on the south west side of the said house, which said two lots hereinabove described form the south east part of lot number nine hundred and forty five (No. 945), described on the official plan and in the book of reference for Saint Louis ward, of the city of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of August next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th March, 1877. 2130

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE DE CONS-
No. 389. } TRUCTION MONTARVILLE, Plaintiff ; vs. GILBERT MIREAULT, Defendant.

A lot situate in the parish of Saint Gabriel, district of Montreal, forming part of the lot of land known as the Saint Gabriel farm, being the south west half of the lot described as number seven hundred and forty (No. 740), on the subdivision plan of the said farm, made by H. M. Perrault, sworn surveyor, on the first day of June, one thousand eight hundred and fifty seven, measuring twenty two feet and a half in front by one hundred and eight feet in depth, more or less ; bounded in front by Centre street, in rear by J. Lynch or representative, on one side by J. Sullivan or representative, and on the other side by Joseph Bougie—with the buildings erected on the said lot, known and legally designated as number three thousand and forty (No. 3040), on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixth day of August next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th March, 1877. 2124

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU
No. 914. } BAS-CANADA, Plaintiff ; against JACQUES EUSEBE BUREAU, Defendant.

A lot situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring forty five feet in front by eighty feet in depth ; bounded in front by Saint Maurice street, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Ann's ward, west division, as forming part of number one thousand seven hundred and ninety seven—with a two storey brick house, stables, sheds and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal

Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures et DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mars 1877. 2127

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOHN MARTIN. Demandeur; contre BENJAMIN BAKER *et al.*, saisi comme appartenant à Robert May, un des dits défendeurs.

Un lot de terre situé dans la ville de Saint-Henri, sur la rue Saint-Alphonse, ci-devant le village de Saint-Henri, dans la municipalité de la paroisse de Montréal, district de Montréal, étant le numéro dix-sept cent cinquante-deux, aux plan et livre de renvoi officiels, et contenant environ trois mille cinq cent trente-deux pieds en superficie—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Montréal, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-troisième jour de juillet prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 13 mars 1877. 2125

[Première publication, 17 mars 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Montréal, à savoir : } EDOUARD MACDONALD *et al.*, Demandeurs; contre THOMAS CAREY, Défendeur.

Une terre sise et située dans la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal, de la contenance d'un arpent, une perche et quatre pieds et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins, et sans garantie de mesure précise ; borné en front par le canal de Chambly, d'un côté et en profondeur par Peter O'Reilly, de l'autre côté par Charles Harbec, la dite terre connue et désigné sous le numéro trois cent vingt huit (328), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Chambly—avec bâtisses dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1876. 7347 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE PRET ET CREDIT FONCIER, Demanderesse; contre ADOLPHE LAROSE, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Louis, dans la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro neuf cent vingt-neuf (929). aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, contenant quarante pieds de front sur soixante et douze pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise ; bornée en front par la rue Cadieux—avec deux maisons en madriers, lambrissées en briques, hangars et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1876. 7359 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

on the EIGHTEENTH day of JULY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th March, 1877. 2128

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOHN MARTIN, Plaintiff ; against BENJAMIN BAKER *et al.*, seized as belonging to Robert May, one of the said defendants.

A lot of land situate in the town of Saint Henri, on Saint Alphonse street, heretofore the village of Saint Henri, in the municipality of the parish of Montreal, district of Montreal, being number seventeen hundred and fifty two, of the official plan and book of reference, and containing about three thousand five hundred and thirty two feet in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty third day of July next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 13th March, 1877. 2126

[First published, 17th March, 1877.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Montreal, to wit : } EDWARD MACDONALD *et al.*, Plaintiffs ; against THOMAS CAREY, Defendant.

A land situate and being in the parish of Saint-Joseph de Chambly, district of Montreal, measuring one arpent, one perch and four feet and a half in front by twenty five arpents and a half in depth, more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by the Chambly canal, on one side and in rear by Peter O'Reilley, on the other side by Charles Harbec, said land being known and designated as number three hundred and twenty eight (328), on the official plan and book of reference for the parish of Chambly—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Joseph de Chambly, on the ELEVENTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventeenth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1876. 7348

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET ET CREDIT FONCIER, Plaintiff ; against ADOLPHE LAROSE, Defendant.

A lot of land situate in Saint Lewis ward, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described as number nine hundred and twenty nine (929), on the official plan and book of reference of Saint Lewis ward, measuring forty feet in front by seventy two feet in depth, more or less, english measure ; bounded in front by Cadieux street—with two wooden houses encased with brick, hangard and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of APRIL next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1876. 7360

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 1831. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ; contre LOUIS GONTHIER DIT LAROUCHE, fils, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au quartier Sainte-Marie, en la cité de Montréal, et connu et désigné comme lot numéro quatorze cent vingt-six (1426), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité, de la contenance le dit emplacement de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins, et mesure française ; tenant devant à la rue Dufresne—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages, une boutique et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 5 décembre 1876. 7353 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1847. } ET CREDIT FONCIER, Demanderesse ; contre DOSITHEE VAILLANCOURT, Défendeur.

Un lot de terre situé au village de Saint-Augustin, dans la paroisse et ville de Saint-Henri, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous le numéro deux mille cinquante-huit, contenant quarante-cinq pieds de front sur environ soixante et douze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins, sans garantie de mesure précise ; borné en front par la rue Saint-Ambroise—avec une maison à deux étages en bois, ayant quatre logements, et autres dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC.

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 5 décembre 1876. 7425 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 1586. } PRET ET CREDIT FONCIER, Demanderesse ; contre DAME HERMINE ROSE, Défenderesse.

1. Un lot de terre situé au village Saint-Henri, portant le numéro quinze cent quarante-sept (1547), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, contenant quarante pieds de front sur une profondeur de cent pieds, le tout mesure anglaise ; borné en front par la rue Lemaire, en profondeur par un terrain appartenant à Messire Lapierre, et sur lequel se trouve bâtie l'église du village Saint-Henri, d'un côté par la rue Langevin, et de l'autre côté par le lot ci-après désigné—avec une maison en bois à deux étages à deux côtés, et autres bâtisses dessus construites.

2. Un lot de terre situé au même lieu, portant le numéro quinze cent quarante six (1546), sur le plan et dans le livre de renvoi officiels de la dite municipalité de la paroisse de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cent pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; borné en front par la rue Lemaire, en profondeur à Messire Lapierre, d'un côté par le lot ci-dessus désigné, et de l'autre côté par Joseph David—avec une mai-

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIETE PERMANEN-
No. 1831. } TE DE CONSTRUCTION JACQUES CARTIER, Plaintiff ; against LOUIS GONTHIER DIT LAROUCHE, junior, Defendant.

A lot of land situate in Saint Mary's ward, of the city of Montreal, known and described as number fourteen hundred and twenty six (1426), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward aforesaid, measuring forty five feet in front by eighty feet in depth, the whole french measure, and more or less ; bounded in front by Dufresne street—with a two story wooden house encased with brick, a workshop and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 5th December, 1876. 7354

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal. to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1847. } ET CREDIT FONCIER, Plaintiff ; against DOSITHEE VAILLANCOURT Defendant.

A lot of land situate in the village of Saint Augustin, in the parish and town of Saint Henri, forming heretofore part of the parish of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the parish of Montreal, as numbers two thousand and fifty eight, measuring forty five feet in front by about seventy two feet in depth, the whole english measure, and more or less, without warranty as to precise measurement ; bounded in front by Saint Ambroise street, —with a two storey wooden house divided into four dwellings and other dependencies thereon erected.

To be sold in my office, in the city of Montreal, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 5th December, 1876. 7426

[First published, 9th December, 1876.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA COMPAGNIE DE PRET
No. 1586. } ET CRÉDIT FONCIER, Plaintiff ; against DAME HERMINE ROSE, Defendant.

1. A lot of land situate in the village of Saint Henri, bearing the number fifteen hundred and forty seven (1547), on the plan and in the book of official reference for the municipality of the parish of Montreal, containing forty feet in front by a depth of one hundred feet, the whole english measure ; bounded in front by Lemaire street, in rear by a lot belonging to Mr. Lapierre, and on which is built the church of the village of Saint Henri, on one side by Langevin street, and on the other side by the lot hereinafter described—with a two storey wooden house divided into two dwellings, and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, bearing the number fifteen hundred and forty six (1546), on the official plan and in the book of reference of the said municipality of the parish of Montreal, measuring forty feet in front by one hundred feet in depth, the whole english measure ; bounded in front by Lemaire street, in rear by Mr. Lapierre, on one side by the lot hereinabove described, and on the other side by Joseph David—with a two storey

son en bois à deux étages et à deux côtés, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Montreal, 5 décembre 1876. 7355. 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : JEAN BAPTISTE HOMIER, Demandeur;
No. 1704. contre EDMOND BROSSEAU *et al.*, Defendeur.

Saisie comme appartenant à Edmond Brosseau, l'un des dits défendeurs.

Un terrain ou emplacement sis et situé dans le quartier Saint-Louis, en la cité de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Louis, sous le numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (199), de la contenance de quatre-vingt pieds de front sur quatre-vingt-cinq pieds de profondeur, le tout sans garantie de mesure précise—avec une maison en bois à deux étages lambrissée en briques, une boutique lambrissée en briques et convertie en logement, et autres bâtisses dessus érigées, avec un passage d'environ douze pieds entre les propriétés de Messieurs Pierre Cotté, Lacroix et Berger, communiquant à la rue Sainte-Elizabeth, avec aussi droit dans un passage de huit pieds de largeur qui se trouve sur l'arrière des terrains d'Edouard Cassant et Ferdinand David, en commun avec les personnes y ayant droit pour communiquer à la rue Lagauchetière.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1876. 7357 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : LA SOCIETE DE CONSTRUCTION MUTUELLE DES ARTISANS, Demanderesse ; contre
No. 635. CHARLES CADIEUX *et uxor*, Défendeurs.

Un lot de terre sis et situé en la ville Saint-Henri, dans le district de Montreal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montreal, de la municipalité de la dite paroisse ; borné en front par la rue Rose de Lima, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels, sous le numéro deux mille trente-neuf (2039), du plan de la dite municipalité—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux etages et autres bâtisses dessus erigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures ET DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1876. 7351 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : THE PROVINCIAL LOAN COMPANY, Demanderesse ; contre
No. 2005. PIERRE LAURIN, Defendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, dans la cité de Montreal, mesurant quarante pieds de front sur la rue Montcalm, par cinquante-trois pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française ; et connu et designé sous le numéro cinq (5), du plan de subdivision légale

wooden house divided into two dwellings, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office.
Montreal, 5th December, 1876. 7356

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : JEAN-BAPTISTE HOMIER, Plaintiff; against EDMOND
No. 1704. BROSSEAU *et al.*, Defendants.

Seized as belonging to Edmond Brosseau, one of the said defendants.

A lot of land situate and being in the Saint Lewis ward, in the city of Montreal, known and described on the official plan and book of reference for Saint Lewis ward aforesaid, as number one hundred and ninety nine (199), measuring eighty feet in front by eighty five feet in depth, the whole without warranty as to precise measurement—with a two storey wooden house encased with brick, a workshop encased with brick and turned into a dwelling, and outbuildings thereon erected, with a passage about twelve feet wide between the properties of Messrs. Pierre Cotté, Lacroix and Berger, leading from Sainte Elizabeth street, also with the right to a passage eight feet wide in rear of the properties of Edouard Cassant and Ferdinand David, in common with the parties entitled thereto, leading to Lagauchetière street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1876. 7358

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit; LA SOCIETE DE CONSTRUCTION MUTUELLE
No. 635. DES ARTISANS, Plaintiff; against CHARLES CAD EUX *et uxor*, Defendants.

A lot of land situate in the town of Saint Henri, in the district of Montreal, forming heretofore part of the parish of Montreal, of the municipality of the said parish ; bounded in front by Rose de Lima street, known and designated as number two thousand and thirty nine (2039), of the official plan and book of reference for the said municipality—with a two story wooden house encased with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1876. 7352

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : THE PROVINCIAL LOAN COMPANY, Plaintiff ;
No. 2005 against PIERRE LAURIN, Defendant.

A lot of land situated in the Saint James ward, in the city of Montreal, measuring forty feet in front on Montcalm street, by fifty three feet in depth, more or less, french measure, and known and described as number five (5), on the subdivision plan, legally made of the principal lot, known

ment fait du lot principal, connu et désigné sous le numéro onze cent quarante-quatre (1144), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques—avec une maison en bois lambrissée en briques, à trois étages sus erigée, avec le droit de passage sur le numéro quatre de la subdivision du dit lot No. 1144, et de bâtir au-dessus du dit passage.

Pour être vendu à mon bureau, dans la cité de Montréal, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 5 décembre 1876. 7349 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : THOMAS STEWART,
No. 15. Demandeur ; contre JOSEPH B. BRONSDON, Défendeur.

La moitié indivise de ce certain lot de terre ou emplacement situé en la cité de Montréal, en le district de Montréal, sur la rue Sainte-Marie, le dit lot étant connu sur le plan officiel et au livre de renvoi du quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal, sous le numéro quinze cent quatre-vingt-cinq (1585)—avec une maison en pierre et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jou de juin prochain.

C. A. LEBLANC,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Montréal, 24 janvier, 1877. 725 2

[Première publication, 27 janvier 1877.]

Ventes par le Shérif.—Outaouais.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepte dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être deposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui precederont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être deposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Cour Supérieure—Ottawa.

Canada, Province de Québec, District d'Outaouais, No. 238. } JOSEPH BEAUCHAMP, de la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, dans la province d'Ontario, charretier, Demandeur ; contre les terres et tenements de LAURENT LAURIN et de MOISE LAGARDE DIT ST. JEAN, tous deux de l'Ange-Gardien, dans le canton de Buckingham, dans le district d'Outaouais, cultivateurs, Défendeurs, et Messieurs Rochon et Marcil, Demandeurs, par distraction de frais, à savoir :

1. Un lopin de terre situé dans la paroisse de l'Ange-Gardien, dans le canton de Buckingham, dans le comté d'Outaouais, étant un tiers du lot numéro vingt-deux (22), dans le second rang du canton de Buckingham, contenant soixante et six acres et un tiers en superficie, plus ou moins ; borné à un bout au nord par la ligne qui divise les

as described as number eleven hundred and forty four (1144), on the official plan and book of reference of the said Saint James ward—with a three storey wooden house, encased with brick, thereon erected, with right of passage over the subdivision number four of the said lot No. 1144, and of building over the said passage.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the ELEVENTH day of APRIL next, at the hour of TWELVE of the clock NOON. The said writ returnable on the twenty eighth day of April next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 5th December, 1876. 7350

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : THOMAS STEWART,
No 15. Plaintiff; against JOSEPH B. BRONSDON, Defendant.

The undivided half of that certain lot of land or emplacement situate in the city of Montreal, in the district of Montreal, on Saint Mary street, said lot being known on the official plan and book of reference of the Saint Mary's ward, of the said city of Montreal, as lot number fifteen hundred and eighty five (1585)—with a stone house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY-NINTH day of MAY next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of June next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Montreal, 24th January, 1877. 726

[First published, 27th January, 1877.]

Sheriff's Sales.—Ottawa.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.
Superior Court—Ottawa.

Canada, Province of Quebec. District of Ottawa. No. 238. } JOSEPH BEAUCHAMP, of the city of Ottawa, in the county of Carleton, in the province of Ontario, carter, Plaintiff ; against the lands and tenements of LAURENT LAURIN and MOISE LAGARDE DIT ST. JEAN, both of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, in the district of Ottawa, farmers, Defendants, and Messrs. Rochon and Marcil, Plaintiffs, *par distraction de frais*, to wit :

1. A piece of land situate in the parish of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, in the county of Ottawa, being one third of lot number twenty two (22), in the second range of the township of Buckingham, containing about sixty six acres and one third, more or less, in superficies ; bounded at one end to the north by the line di-

deuxième et troisième rangs, à l'autre bout au sud par la ligne qui divise les premier et second rangs, d'un côté au nord-est par le lot numéro vingt et un, et de l'autre côté par Eustache Legault, qui occupe les deux autres tiers du lot susdit, sur lequel lopin de terre se trouvent environ vingt-quatre acres en desert et le reste en bois debout—avec deux maisons, deux granges et autres dépendances dessus érigées.

2. Un quart du lot numéro vingt-sept dans le troisième rang de la paroisse de l'Ange Gardien, dans le canton de Buckingham, contenant environ cinquante acres en superficie, plus ou moins ; borné en devant par le chemin du troisieme rang, en arrière par le chemin du quatrième rang, d'un côté par Robert Corner, et de l'autre côté par Louis Leblanc—avec une maison et autres dépendances dessus érigées.

3. Un lopin de terre contenant trente cinq acres en superficie, plus ou moins, étant le nord du lot numéro vingt-sept dans le quatrième rang du dit canton de Buckingham ; borné comme suit : au nord par les terres du cinquième rang, au sud par le reste du dit lot numero vingt-sept, d'un côté au lot numéro vingt-huit, appartenant à François Filion, et de l'autre côté au lot numero vingt-six, appartenant à John Heney—sans bâtisses.

Pour être vendus au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, dans la cite de Hull, le DIXNEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi Le dit bref rapportable le trentième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 6 mars 1877.
2081

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Papineauville.

Canada, Province de Québec. District d'Outaouais. No. 912.

EDOUARD LEDUC, écuyer, de la paroisse de Saint-Andre Avellin, dans les comté et district d'Outaouais, arpenteur provincial, Demandeur ; contre les terres et tenements de BASILE SABOURIN, junior, du même lieu, Défendeur, et A. C. Papineau, demandeur, sur distraction de frais, à savoir :

Une certaine terre sise et située dans la dite paroisse de Saint-André Avellin, contenant deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, étant composée de la moitié nord du lot numéro vingt-un du rang Saint-Louis, et numéro 561, du cadastre de la seigneurie de la Petite-Nation ; et bornée en devant par la base du dit rang, en arrière par la ligne seigneuriale, d'un côté au nord par Nazaire Major, et de l'autre côté au sud par Édouard Couillard, junior—avec une maison en bois et une grange dessus érigée.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André Avellin susdite, le DIXNEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLEE,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Aylmer, 12 mars 1877.
2133

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Ottawa.

Canada, Province de Québec. District d'Outaouais. No. 310.

LA BANQUE NATIONALE, un corps politique et incorporé, ayant un bureau d'affaire en la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, Demanderesse ; contre les terres et tenements de ALANSON BALDWIN, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, commerçant, et OLIVIER LATOUR, de la cité de Hull, dans les comté et

viding the second and third ranges, at the other end to the south by the line dividing the first and second ranges, on one side to the north east by lot number twenty one, and on the other side by Eustache Legault, who occupies the other two thirds of the aforesaid lot, about twenty four acres of said piece of land being cleared and the remainder being woodland—with two houses, two barns and other dependencies thereon erected.

2. One quarter of lot number twenty seven in the third range of the parish of l'Ange Gardien, in the township of Buckingham, containing about fifty acres in superficies, more or less; bounded in front by the road of the third range, in rear by the road of the fourth range, on one side by Robert Corner, on the other side by Louis Leblanc—with a house and other dependencies thereon erected.

3. A piece of land containing thirty five acres in superficies, more or less, being the north of lot number twenty seven in the fourth range of said township of Buckingham ; bounded as follows : north by the lands of the fifth range, south by the remainder of the lot number twenty seven, on one side by lot number twenty eight, belonging to François Filion, on the other side by lot number twenty six, belonging to John Heney—without buildings.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of July, 1877.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 6th March, 1877.
2082

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—Papineauville.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa, No. 912.

EDOUARD LEDUC, esquire, of the parish of Saint André Avellin, in the county and district of Ottawa, provincial surveyor, Plaintiff ; against the lands and tenements of BASILE SABOURIN, junior, of the same place, Defendant, and Mtre. A. C. Papineau, plaintiff, *sur distraction de frais*, to wit :

A certain farm lying and situate in the said parish of Saint Andre Avellin, containing two arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, being composed of the north half of lot number twenty one of Saint Louis range, and number 561, of the cadastre of the seigniory of La Petite Nation ; and bounded in front by the base of said range, in rear by the seigniorial line, on one side to the north by Nazaire Major, and on the other side to the south by Edouard Couillard, junior—with a wooden house and barn thereon erected.

To be sold at the door of the church in the parish of Saint André Avellin aforesaid, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fourth day of July, 1877.

LOUIS M. COUTLEE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 12th March, 1877.
2134

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Ottawa.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa, No. 310.

LA BANQUE NATIONALE, a body politic and corporate having a place of business in the city of Ottawa, in the province of Ontario, Plaintiff ; against the lands and tenements of ALANSON BALDWIN, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, trader, and OLIVIER LATOUR, of the city of Hull, in the county and district of Ottawa,

district d'Outaouais, marchand de bois et autres, c'est à savoir : contre les terres et tenements des défendeurs qui suivent, Joseph A. Redington, Henry Adams et A. H. Delamatre, de Cleveland, dans l'Etat d'Ohio, l'un des Etats-Unis d'Amérique, Joseph Butler, de Youngston, dans le dit Etat d'Ohio, et Volney Benistock, de Milan, dans le dit Etat d'Ohio ; les dits Joseph A. Redington, Henry Adam, A. H. Delamatre de Cleveland, Joseph Butler et Volney Benistock, faisant affaire ensemble en compagnie dans le canton de Hull, dans les comté et district d'Outaouais, sous les nom et raison de *Forsight Iron Mine*, Mine de fer de Forsight, et ayant leur bureau d'affaires dans la dite cité d'Ottawa, chez le dit Alauson Baldwin, leur agent, défendeurs, et C. V. H. Ferland, écuyer, demandeur par distraction de frais, à savoir, comme suit : les dix sept quarante huitième parties égales indivises des propriétés suivantes :

1. De la partie sud du lot numéro onze, dans le septième rang du canton de Hull, contenant quarante acres, plus ou moins ; avec dix-sept bâtisses en bois, une grange, une forge et autres bâtisses dessus érigées.

2. De ce certain lopin de terre formant partie du lot numéro quatre dans le sixième rang du canton de Hull, dans la province de Québec, et décrite dans un procès-verbal fait du dit lopin par Arthur Hamilton, arpenteur provincial, portant la date du vingtième jour d'octobre dix huit cent soixante et six, à Chelsea, comme suit : commençant à une borne en pierre plantée sur la rive ouest de la rivière Gatineau, et sur la ligne entre les lots trois et quatre dans le sixième rang du dit canton de Hull, et nommant cette borne Station " une ", j'ai chaîné dans la direction sud soixante dégrés ouest deux chaînes et soixante et huit chainons, (links) à la Station " deux " ; de là au nord cinquante-neuf dégrés ouest trois chaînes et trente-quatre chainons (links) à la Station " trois " ; de là sud trente-cinq dégrés ouest douze chaînes et quatre-vingt-seize chainons (links), à la Station " quatre " ; de là ouest douze chaînes et quatre-vingt-seize chainons (links) à la Station " cinq ", sur le bord du chemin de la Gatineau ; de là le long du chemin dans la direction sud dix dégrés et demi est onze chaînes et trente-sept chainons (links) à la Station " six " ; de là sud trois dégrés et demi est huit chaînes et quatre-vingt-un chainons (links) à la Station " sept " ; de là laissant le chemin de la Gatineau, dans la direction nord quatre-vingt trois dégrés est dix sept chaînes à la ligne entre les dits lots trois et quatre, Station " huit " ; de là le long de la dite ligne dans la direction nord et un dégré et trente minutes est vingt chaînes et trois chainons (links) à la Station " une ", point du départ renfermant un aire de trente-quatre acres, trois quarts et quatre perches quatre-vingt-deux centièmes, mesure précise—avec trois maions et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendues les susdites dix-sept quarante-huitième parties égales indivises des propriétés ci-devant décrites, au bureau du régistrateur pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet 1877.

LOUIS M. COUTLEE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Aylmer, 6 mars 1877. 2145

[Première publication, 17 mars 1877.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700

lumber merchant and others, to wit : against the lands and tenements of the following Defendants, Joseph A. Redington, Henry Adams and A. H. Delamatre, of Cleveland, in the State of Ohio, of the United States of America, Joseph Butler, of Youngston, in the said State of Ohio, and Volney Benistock, of Milan, in the said State of Ohio ; the said Joseph A. Redington, Henry Adams, A. H. Delamatre, of Cleveland, Joseph Butler and Volney Benistock, carrying on business together in partnership, in the township of Hull, in the county and district of Ottawa, under the name and style of " Forsight Iron Mine ", and having their place of business in the said city of Ottawa, at the said Alauson Baldwin, their agent, Defendants, and C. V. H. Ferland, esquire, plaintiff *par distraction de frais*, to wit, as follows : the seventeen undivided forty eighth equal parts of the following property :

1. Of the south part of lot number eleven, in the seventh range of the township of Hull, containing forty acres, more or less—with seventeen wooden buildings, barn, blacksmith shop and other outbuildings thereon erected.

2. Of that certain block of land being part of lot number four in the sixth range of the township of Hull, in the province of Quebec, and described in a *procès verbal* made of said block by Arthur Hamilton, provincial land surveyor, bearing date at Chelsea, the twentieth day of October, eighteen hundred and sixty six, as follows : commencing at a stone boundary situated on the west bank of the Gatineau river, and on the side line between lots three and four in the sixth range of the said township of Hull, and calling this Station " one " I chained on the bearing south sixty degrees west two chains and seventy eight links to Station " two " ; thence north fifty nine degrees west three chains and thirty four links to Station " three " ; thence south thirty five degrees west twelve chains and ninety six links to Station " four " ; thence west twelve chains and ninety six links to Station " five ", the edge of the Gatineau road ; thence along the road on the bearing south ten degrees and a half east eleven chains and thirty seven links to Station " six " ; thence south three degrees and a half east eight chains and eighty one links to Station " seven " ; thence leaving the Gatineau road, on the bearing north eighty three degrees east seventeen chains to the side line, between said lots three and four, Station " eight " ; thence along said side line on the bearing north one degree and thirty minutes east twenty chains and three links to Station " one ", the place of beginning enclosing an are a of thirty four acres, three roods and four eighty two hundredths perches, precise measure—with three dwelling houses and other buildings thereon erected.

To be sold the aforesaid seventeen undivided forty eight equal parts of the hereinbefore described property at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of July 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Aylmer, 6th March, 1877. 2146

[First published, 17th March, 1877.]

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower

du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi ; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Circuit de Lotbinière.

Québec, à savoir : } FERDINAND MICHEL
No. 114. } MAILHOT, de la paroisse de Saint Emmelie de Lotbinière, huissier ; contre ERNEST BEAUDET, briquetier et cultivateur, de la paroisse de Sainte-Leonard, comté de Nicolet, dans le district des Trois Rivières, à savoir :

Un emplacement sise et situé au premier rang de la paroisse de Saint-Jean Deschaillons, dans le district de Québec, d'environ quatre arpents de front, sur environ un arpent et demi de profondeur, avec un quai pour fabriquer de la brique, dessus construit d'environ cent cinquante pieds de longueur, longeant le fleuve Saint-Laurent, et une shed dessus construite, le tout borné au côté nord du dit quai au fleuve Saint-Laurent, au sud au chemin Royal du premier rang de la dite paroisse de Saint-Jean des Chaillons, du côté nord-est à Wilbrod Mailhot et Lazare Martel, au côté sud-ouest à Nazaire Chandonnet—circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint Jean Deschaillons, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 9 mars 1877. Shérif.
[Première publication, 17 mars 1877.] 2077

VENDITIONI EXPONAS.

Québec à savoir : } MAXFIELD SHEPPARD,
No. 156. } comptable, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et autres ; contre DONALD CHARLESON, de la ville de Sarnia, dans la province d'Ontario, à savoir :

Tous ces deux lots de terre situés à Bergeville, dans la paroisse de Saint Colombe, étant les lots numéros six cent soixante et un et six cent soixante et deux, de la concession de la rue Nugent. Le lot numéro six cent soixante et un est borné au nord à la dite rue Nugent, où il a un front de quarante-deux pieds, au nord-ouest au lot numéro six cent soixante, où il a une profondeur de cinquante-quatre pieds, au sud-ouest au lot numéro six cent trente de la concession de la rue Sarah, où il a une largeur de quarante-pieds, au sud-est au lot numéro six cent soixante deux, où il a une profondeur de soixante-sept pieds et demi. Le lot numéro six cent soixante-deux est borné au nord à la dite rue Nugent, où il a un front de quarante-deux pieds, au nord-ouest au lot numéro six cent soixante-un ; au sud-ouest au lot numéro six cent vingt-neuf de la concession de la rue Sarah, où il a une largeur de quarante pieds, et au sud-est au lot numéro six cent soixante-trois de la rue Nugent, et partie du lot numéro six cent vingt-huit de la rue Sarah, où il a une profondeur de quatre vingt-un pieds, le tout mesure anglaise—circonstances et dépendances, avec une maison en bois sus-érigée.

Les dits deux lots étant le (No. 198,) donné sur le plan du cadastre de la paroisse Saint-Colombe de Sillery, et dans le livre de renvoi d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Sujets aux diverses charges mentionnées dans l'opposition afin de charge de Maxfield Sheppard et autres, et au jugement les maintenant.

Canada, are hereby required to make them known according to law ; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next proceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Lotbiniere Circuit.

Quebec, to wit : } FERDINAND MICHEL
No. 114. } MAILHOT, of the parish of Sainte Emmelie de Lotbinière, bailiff, against ERNEST BEAUDET, brickmaker and farmer, of the parish of Saint Leonard, in the county of Nicolet, in the district of Three Rivers, to wit :

An emplacement situate and being in the first range of the parish of Saint Jean Deschaillons, in the district of Quebec, of about four arpents in front by about one arpent and a half in depth, with a wharf for making brick thereon erected of about one hundred and fifty feet in length, running along the river Saint Lawrence, and a shed thereon erected, the whole bounded on the north side of the said wharf by the said river Saint Lawrence, on the south by the Queen's highway of the first range of the parish of Saint Jean des Chaillons, on the north east side by Wilbrod Mailhot and Lazare Martel, on the south west by Nazaire Chandonnet—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean Deschaillons, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

C. ALLEYN,
Quebec, 9th March, 1877. Sheriff.
[First published, 17th March, 1877.] 2078

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit : } MAXFIELD SHEPPARD, of
No. 156. } the city of Toronto, in the province of Ontario, accountant, and others ; against DONALD CHARLESON, of the town of Sarnia, in the province of Ontario, to wit :

All those two lots of ground situate at Bergeville, in the parish of Saint Colombe, being lots numbers six hundred and sixty one and six hundred and sixty two of the concession of Nugent street. Lot number six hundred and sixty one is bounded on the north by Nugent street aforesaid, where it has a front of forty two feet, on the north west by lot number six hundred and sixty, where it has a depth of fifty four feet, on the south west by lot number six hundred and thirty of the concession of Sarah street where it has a breadth of forty feet, on the south east by lot number six hundred and sixty two, where it has a depth of sixty seven and a half feet. Lot number six hundred and sixty two is bounded on the north by Nugent street aforesaid, where it has a front of forty two feet, on the north west by lot number six hundred and sixty one, on the south west by lot number six hundred and twenty nine of the concession of Sarah street, where it has a breadth of forty feet, and on the south east by lot number six hundred and sixty three of Nugent street, and part of lot number six hundred and twenty eight of Sarah street, where it has a depth of eighty one feet, the whole english measure—circumstances and dependencies, with a wooden house thereon erected.

The said two lots being (No. 198), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Colomb de Sillery, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

Subject to the several charge mentioned in the opposition *afin de charge* of Maxfield Sheppard and others, and in the judgment maintaining the same.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 14 mars 1877.

[Première publication, 17 mars 1877.] 2141

VENDITIONI EXPONAS.

Québec, à savoir, } DAME ADELAIDE BILO-
No. 1431. } DEAU, de la cité de Québec, veuve de Charles Bertrand, en son vivant, bourgeois ; contre IGNACE PHILEAS FALARDEAU, de Saint-Sauveur de Québec, cordonnier, et autres. (Ici suit la description de l'immeuble du dit Ignace Phileas Falardeau, à être vendu), à savoir :

Une terre sise et située à la Petite Rivière Saint-Charles, ci-devant en la paroisse de Saint-Roch de Québec, et maintenant en la paroisse de Saint-Sauveur, contenant un arpent et sept perches de front sur quarante arpents de profondeur ; bornée par devant au sud par la Petite Rivière Saint-Charles, et par derrière au nord par J. Bte. Bédard, d'un côté au sud-ouest par Dame Ed. Rousseau, et d'autre côté au nord-est partie par le dit J. Bte. Bédard et partie par Thomas O'Neill, représentant Léopold Philémon Falardeau—avec ensemble la maison, grange et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. La dite terre étant les (Nos. 2438 et 2439), donnés sur le plan cadastral de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, et au livre de référence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendue à mon bureau, en la cité de Québec, le SEPTIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mai prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 10 mars 1877.

[Première publication, 17 mars 1877.] 2139

FIERI FACIAS.

Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } LOUIS DROLET, de la cité
No. 4539. } de Québec, commis marchand ; contre ALFRED HOUDE, cultivateur, de Saint-Edouard de Lotbinière, à savoir :

Une terre de deux arpents et un quart de front sur vingt-sept arpents de profondeur, dans la concession Grand Saint-Charles sud ; borné vers le nord partie au chemin Royal d'icelle concession, et partie à Isaac Lauje, vers le sud à la Rivière Boisclair, à l'est parti à Isaac Lauje et partie à Léonard Boisvert, et vers l'ouest à François Bibeau—avec ensemble les bâtisses dessus contruites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Edouard de Lotbinière, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le deuxième jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 24 janvier 1877.

[Première publication, 27 janvier 1877.] 681 2

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—Québec.

Québec, à savoir : } JOSEPH LALIBERTÉ, de
No. 4141. } Saint-Jean-des-Chaillons, marchand ; contre JOSEPH CROTEAU, du même lieu, cultivateur, à savoir :

Une terre d'environ deux arpents de front sur environ vingt-huit arpents de profondeur, sise et située en la dite paroisse Saint-Jean-des-Chaillons, concession Grand Brulé ; bornée comme suit, savoir : au nord à la rivière aux Ormes, au sud en profondeur au cordon du sixième rang, au nord-est partie à Xavier Beaudet, partie à Nazaire Patris, et au sud-ouest à Honorius Brisson—avec ensemble une maison et une grange dessus construits, circonstances et dépendances.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 14th March, 1877.

[First published, 17th March, 1877.] 2141

VENDITIONI EXPONAS.

Quebec, to wit: } DAME ADELAIDE BILO-
No. 1431. } DEAU, of the city of Quebec, widow of Charles Bertrand, in his lifetime, gentleman; against IGNACE PHILEAS FALARDEAU, of Saint Sauveur de Québec, shoemaker and others. (Here follows the description of the immovable property of the said Ignace Phileas Falardeau, to be sold), to wit:

A farm situate and being on the Little River Saint Charles, heretofore in the parish of Saint Roch de Quebec, and now in the parish of Saint Sauveur, containing one arpent and seven perches in front by forty arpents in depth; bounded in front, to the south by the said Little River Saint Charles, and in rear to the north by Jean Baptiste Bédard, on one side to the south west by Dame Ed. Rousseau, and on the other side to the north east partly by the said Jean Baptiste Bédard and partly by Thomas O'Neill, representing Leopold Philemon Falardeau—together with the dwelling house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The said farm being (Nos. 2438 and 2439), given upon the cadastral plan of the parish of Saint Sauveur de Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the said city of Quebec, on the SEVENTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eleventh day of May next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 10th March, 1877.

[First published, 17th March, 1877.] 2140

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Quebec, to wit: } LOUIS DROLET, of the city
No. 4539. } of Quebec, merchant's clerk; against ALFRED HOUDE, farmer, of Saint Edouard de Lotbinière, to wit:

A land of two arpents and a quarter in front by twenty seven arpents in depth, in the Grand Saint Charles concession south; bounded on the north partly by the Queen's highway of the said concession, and partly by Isaac Lauje, to the south by the Boisclair river, to the east partly by Isaac Lauje, and partly by Léonard Boisvert, and to the west by François Bibeau—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Edouard de Lotbinière, on the FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the second day of July next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 24th January, 1877.

[First published, 27th January, 1877.] 682

FIERI FACIAS.

Circuit Court—Quebec.

Quebec, to wit; } JOSEPH LALIBERTÉ, of
No. 4141. } Saint-Jean des Chaillons, merchant; against JOSEPH CROTEAU, Defendant, of the same place, farmer, to wit:

A land of about two arpents in front by about twenty eight arpents in depth, situate in the said parish of Saint Jean des Chaillons, Grand Brulé concession; bounded as follows: on the north by river aux Ormes, on the south in rear by the line of the sixth range, on the north east partly by Xavier Beaudet, and partly by Nazaire Patris, and on the south west by Honorius Brisson—together with a house and barn thereon erected, circumstances and dependencies.

Pour être vendue à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Jean-des-Chaillons, le CINQUIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de juillet prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 23 janvier 1877. Shérif.
[Première publication, 27 janvier 1877. 683 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } RÉMI BIRON, de la pa-
No. 1093. } roisse de Saint-Agapit, ancien cultivateur ; contre FRANÇOIS TERRIEN, ci-devant de la paroisse de Saint-Appollinaire, maintenant de la paroisse de Saint-Agapit, cultivateur, à savoir :

1. Une terre de deux arpents de front sur trente arpents de profondeur, située au premier rang des terres de la paroisse Saint-Agapit, seigneurie Le Gardeur ; borné vers le nord au cordon des terres du Bois de l'Ail, et vers le sud au bout de la dite profondeur de trente arpents du côté nord-est à Onésime Desrochers, du côté sud-ouest à Eusèbe Biron—avec ensemble les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un arpent de terre de front sur trente arpents de profondeur, situé au deuxième rang de la paroisse Saint-Appollinaire, concession nommé Boisfranc Pierriche, seigneurie Le Gardeur ; borné au nord au cordon des terres du Marécotte, et vers le sud au bout de la dite profondeur de trente arpents du côté nord-est à Vidal Lemay, et du côté sud-ouest à Rémi Terrien—avec les droits qui peuvent lui appartenir dans les bâtiments construits sur l'arpent de terre de Rémi Terrien, circonstances et dépendances.

Pour être vendu comme suit, savoir : le lot numéro un, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Agapit, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin, et le numéro deux, à la porte de l'église de la dite paroisse de Saint-Appollinaire, le DIT JOUR à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 20 janvier 1877. Shérif.
[Première publication, 27 janvier 1877.] 679 2

FIERI FACIAS.
Cour du Recorder

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1130. } CITÉ DE QUEBEC : contre ADELINE BARBEAU, épouse de Phidime Campagna, de la paroisse de Saint-Pierre, dans le comté et district de Montmagny, huissier et cultivateur, et de son dit mari, duement séparée de biens, et le dit Phidime Campagna, mis en cause pour assister sa dite épouse, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Sainte-Geneviève, mesurant vingt et un pieds et dix pouces de front sur soixante et dix-huit pieds et quatre pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers l'est à la dite rue Sainte-Geneviève, en arrière vers l'ouest à une ruelle publique, d'un côté vers le nord à Jacques Parent, de l'autre côté vers le sud partie par Henri Roy et partie par Joseph Brousseau—avec une maison en brique à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 3694), donné sur le plan du quartier Saint-Jean, de la cité de Québec, et au livre de reférence d'icelui faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le SIXIEME jour de JUIN prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de juin prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 25 janvier 1877. Shérif.
[Première publication, 27 janvier 1877.] 715 2

To be sold at the church door of the said parish of Saint Jean des Chaillons, on the FIFTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of July next.

C. ALLEYN,
Quebec, 23rd January, 1877. Sheriff.
[First published, 27th January, 1877.] 684

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } RÉMI BIRON, of the parish
No. 1093. } of Saint-Agapit, heretofore farmer, Plaintiff ; against FRANÇOIS TERRIEN, formerly of the parish of Saint Appollinaire, and now of the parish of Saint Agapit, farmer, to wit :

1. A land of two arpents in front by thirty arpents in depth, situate in the first range of lands in the parish of Saint Agapit, Le Gardeur seigniory ; bounded to the north by the division line of the lands of the *Bois de l'Ail*, and to the south by the end of the said depth of thirty arpents on the north east side by Onésime Desrochers, on the south west side by Eusèbe Biron—together with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. One arpent of land in front by thirty arpents in depth, situate in the second range of the parish of Saint Appollinaire, in the concession called *Bois franc Pierriche*, Le Gardeur seigniory ; bounded on the north by the division line of the lands of the Marecotte, to the south by the end of the said depth of thirty arpents, on the north east side by Vidal Lemay, and on the south west side by Rémi Terrien—with the rights thereunto appertaining in and upon the buildings erected on the arpent of land belonging to Rémi Terrien, circumstances and dependencies.

To be sold as follows, to wit : lot number one, at the church door of the said parish of Saint Agapit, on the TWENTY NINTH day of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon ; and lot number two, at the church door of the said parish of Saint Appollinaire, on the SAME DAY, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the first day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 20th January, 1877. Sheriff.
[First published, 27th January, 1877.] 680

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1130. } THE CITY OF QUEBEC ; against ADELINE BARBEAU, wife of Phidime Campagna, of the parish of Saint-Pierre, in the county and district of Montmagny, bailiff and farmer, and from her said husband, duly separated as to property, and the said Phidime Campagna, *mis en cause*, to assist his said wife, to wit :

A lot situate in the city of Quebec, Sainte Geneviève street, measuring twenty one feet ten inches in front by seventy eight feet in depth, more or less ; bounded in front to the east by Sainte Geneviève street aforesaid, in rear to the west by a public lane, on one side to the north by Jacques Parent, and on the other side to the south partly by Henri Roy and partly by Joseph Brousseau—with a two storey brick house thereon erected, circumstances and dependencies. The lot being No. 3694, given upon the plan for Saint John's ward, of the city of Quebec, and on the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SIXTH day of JUNE next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of June next.

C. ALLEYN,
Quebec, 25th January, 1877. Sheriff.
[First published, 27th January, 1877.] 716

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Québec, à savoir : } LE CRÉDIT FONCIER DU
No. 926. } BAS-CANADA, corps politique et dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, contre NICOLAS TRUDEL, de Québec, district de Québec, manufacturier et commerçant, à savoir :

1. Un grand lot de terre comprenant cinq emplacements à l'encoignure des rues Prince Edouard et de la Couronne, et courant en arrière jusqu'à la rue des Commissaires, en le quartier Saint-Roch de la cité de Québec, mesurant cent trente pieds de front sur la rue Prince-Edouard, et soixante et quatre pieds et quatre pouces en arrière sur la rue des Commissaires, sur cent trente-huit pieds de profondeur dans la ligne nord-est et cent vingt-cinq pieds dans la ligne sud-ouest, sur la rue de la Couronne, formant une superficie de quinze à dix-sept mille pieds ; borné par devant au nord à la rue Prince-Edouard, en arrière au sud partie à la rue des Commissaires et partie aux héritiers Joseph Julien, d'un côté au nord-est partie par Dame veuve Terreau et partie par Michel Martineau, et de l'autre côté au sud-ouest partie à la rue de la Couronne et partie aux héritiers Joseph Julien—avec ensemble une grande bâtisse en briques à trois étages servant de manufacture, et une maison de bois, circonstances et dépendances. Le dit lot de terre étant les Nos. 675, 676, 677, 678 et 680, donné sur le plan cadastral du quartier Saint-Roch de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

2. Un emplacement de forme irrégulière sis et situé en le quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, côté sud-ouest de la rue de la Couronne, contenant vingt-quatre pieds et huit pouces de front sur la dite rue de la Couronne, et n'ayant que vingt-trois pieds et quatre pouces à la profondeur sur la rue Anderson sur cent trente-quatre pieds de profondeur ; borné par devant au nord-est à la dite rue de la Couronne, en arrière au sud-ouest à la dite rue Anderson, d'un côté au nord à veuve Francis Coveney et William Coveney, et d'autre côté au sud à Louis Eugène Blais, Michel Grimaud et Louis Sansfaçon—avec ensemble une maison en brique à deux étages et hangard dessus construits, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le (No. 60), donné sur le plan du dit quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le Commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN,
Shérif.

Québec, 5 décembre 1876.

[Première publication, 9 décembre 1876.] 7383 3

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Quebec, to wit : } LE CREDIT FONCIER DU
No. 926. } BAS-CANADA, a body politic and duly incorporated having their principal place of business in the city and district of Montreal ; against NICOLAS TRUDEL, of Quebec, district of Quebec, manufacturer and trader, to wit :

A large lot of land comprising five lots on the corner of Prince Edouard and Crown streets, and running in rear to Commissioner street, in Saint Roch's ward, of the city of Quebec, measuring one hundred and thirty feet in front, on Prince Edward street, and sixty four feet four inches in rear on Commissioners street, by one hundred and thirty eight feet in depth on the north eastern alignment, and one hundred and twenty five feet on the south western alignment on Crown street containing a superficial extent of from fifteen to seventeen thousand feet ; bounded in front to the north by Prince Edouard street, in rear to the south partly by Commissioners street and partly by the heirs Joseph Julien, on one side to the north east partly by Mrs. widow Terreau and partly by Michel Martineau, and on the other side to the south west partly by Crown street and partly by the heirs of Joseph Julien — together with a large three storey brick building used as a factory, and a wooden house, circumstances and dependencies. Said lot of land being Nos. 675, 676, 677, 678 and 680, on the cadastral plan of Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and in the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

2. An emplacement of irregular outline situate and being in the Saint Roch's ward, of the city of Quebec, south west side of Crown street, measuring twenty four feet eight inches in front on Crown street aforesaid, and only twenty three feet four inches in rear on Anderson street by one hundred and thirty four feet in depth ; bounded in front to the north east by Crown street aforesaid, in rear to the south west by Anderson street aforesaid, on one side to the north by Mrs. widow Francis Coveney and William Coveney, and on the orther side to the south by Louis Eugène Blais, Michel Grimaud and Louis Sansfaçon—with a two storey brick house and hangard thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being (No. 60), given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Quebec, and the book of reference thereto made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of April next.

C. ALLEYN,
Sheriff.

Quebec, 5th December, 1876.

[First published, 9th December, 1876.] 7381

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent, être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } SYLVESTRE CARTIER, requé-
No. 112. } rant vente d'immeuble sur propriétaire inconnu, savoir :

Une certaine terre située en la paroisse de Saint-Aimé, dans le deuxième rang nommé Thierçant, dans le fief et seigneurie de Bourg Marie Ouest, de la contenance d'un arpent de front sur environ trente arpents de profondeur ; bornée par-devant au cordon qui fixe la profondeur du premier rang, par derrière au cordon fixant le front des terres de St. Thomas, par un côté vers le nord à Louis Gaucin dit St. Germain, absent de cette province, ou ses représentants, et par l'autre côté à Jérémie Riendeau, représentant Joseph Riendeau.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de juillet aussi prochain.

P. GUÉVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 mars 1877. 2257

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLES GILL, Demandeur ;
No. 10722. } contre FELIX HEBERT, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Pie de Déguire, dans le dixième rang, de la contenance d'un arpent et demi de front sur vingt arpents de profondeur ; tenant devant au chemin de front du dit dixième rang, par derrière à la rivière aux Vaches, d'un côté à François Richard ou représensentants, d'autre côté à Rémi Nicolas dit Polette —avec une maison y érigée.

Pour être vendue à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pie de Déguire, le VINGTIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'août prochain.

P. GUÉVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 14 mars 1877. 2255

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } CHARLES HUDON BEAU-
No. 1926. } LIEU, Demandeur ; contre JOSEPH COURNOYER, Défendeur.

1. Un terrain situé en la ville de Sorel, sur la rue Augusta, faisant partie et étant la moitié du lot numéro cent cinquante-deux, de trente trois pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur, mesure anglaise ; tenant devant à la rue Augusta, en profondeur à partie du lot numéro quatre cent soixante et huit, d'un côté au lot numéro cent cinquante-trois et d'autre côté à l'autre partie du dit lot numéro cent cinquante-deux, la propriété de Joseph Desrosiers Laferrière—avec une maison et autres bâtisses y érigées.

2. Un terrain situé en la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, en l'Ile de Grâce, d'un arpent de front sur la profondeur qui peut se trouver à partir du chenal de l'Ile de Grâce à aller à une Baie, formant la profondeur de la dite terre ; tenant d'un côté à Pierre Ethier, et d'autre côté à Louis Paul—sans bâtisses.

Pour être vendus comme suit, savoir : le terrain en premier lieu désigné, au bureau du shérif, en la ville de Sorel, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à DIX heures de l'avant-midi, et celui en second lieu désigné, à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, le dit VINGT-NEUVIEME jour du mois de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Le dit

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } SYLVESTRE CARTIER, pet-
No. 112. } tioner for sale of immovable property belonging to proprietor unknown, to wit :

A certain land situate in the parish of Saint Aimé, in the second range called Thierçant, in the fief and seigniory of Bourg Marie Ouest, measuring one arpent in front by about thirty arpents in depth ; bounded in front by the rear line of the lands of the first range, in rear by the line marking the front of the lands of St. Thomas, on one side to the north by Louis Gaucin dit St. Germain, absent from this province, or his representatives, and on the other side by Jérémie Riendeau, representing Joseph Riendeau.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the twentieth day of July next.

P. GUÉVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 14th March, 1877. 2258

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLES GILL, Plaintiff ;
No. 10722. } against FELIX HEBERT, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Pie de Deguire, in the tenth range, containing one arpent and a half in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the front road of the said tenth range, in rear by the river aux Vaches, on one side by François Richard or representatives, and on the other side by Rémi Nicolas dit Polette —with a house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pie de Deguire, on the TWENTIETH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the third day of August next.

P. GUÉVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 14th March, 1877. 2256

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } CHARLES HUDON BEAULIEU,
No. 1926 } Plaintiff ; against JOSEPH COURNOYER, Defendant.

1. A land situate in the town of Sorel, on Augusta street, forming part and being the half of lot number one hundred and fifty two, of thirty three feet in front by one hundred and thirty two feet in depth, english measure ; bounded in front by Augusta street, in rear by part of lot number four hundred and sixty eight, on one side by lot number one hundred and fifty three, and on the other side by the other part of the said lot number one hundred and fifty two, belonging to Joseph Desrosier Lafrenière—with a house and outbuildings thereon erected.

2. A land situate in the parish of Saint Pierre de Sorel, on Ile de Grâce, of one arpent in front by the depth there may be between the Ile de Grâce channel and the Bay, marking the rear line of the said land ; bounded one one side by Pierre Ethier, and on the other side by Louis Paul—without buildings.

To be sold as follows, to wit : the lot firstly described at the sheriff's office, in the town of Sorel, on the TWENTY NINTH day of the month of MAY next, at TEN o'clock in the forenoon, and the lot secondly described, at the church door of the parish of Saint Pierre de Sorel, on the TWENTY NINTH day of the month of MAY next, at ONE o'clock in the afternoon. Said writ retur-

bref rapportable le trentième jour du mois de mai prochain.

P. GUEVREMONT,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sorel, 24 janvier 1877. 773 2
[Première publication, 27 janvier 1877.

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } EDOUARD LACROIX,
No. 280 (No. 886) } écuyer, Demandeur ;
contre VICTOR POIRIER, Défendeur.

1. Une terre lui appartenant, sise et située au second rang de la paroisse de l'Assomption, township McNider, contenant un arpent et demi de front sur dix-sept arpents de profondeur ; bornée par le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, par le sud-est aux terres du troisième rang, par le nord-est à la terre d'Alexandre Desrosiers, et par le sud-ouest à celle de John Côté—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre située au troisième rang du dit township McNider, de la contenance de deux arpents et demi de front sur vingt-huit arpents de profondeur ; tenant au nord-ouest aux terres du second rang, au sud-est à celles du quatrième rang, au nord-est à la terre d'Evariste Jean, et au sud-ouest à celle de Magloire Thibault—circonstances et dépendances.

Pour être vendues au bureau du régistrateur de la première division du comté de Rimouski, à Saint-Jérome de Matane, le DIX-SEPTIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 4 décembre 1876. 7369 3
[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Rimouski.

Rimouski, à savoir : } JEAN-BAPTISTE LA-
No. 282. } MONTAGNE, écuyer ;
contre ELZEAR OUELLET, Défendeur.

Une terre située au troisième rang de la paroisse de Sainte-Flavie, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur ; bornée au nord, aux terres du second rang, au sud aux terres du "Reste" ; à l'est à la route qui conduit au "Grand Remou" et à l'ouest à Edouard Bernier, père, ou ses représentants—avec les bâtisses sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Flavie, le SEIZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi.

nable the thirtieth day of the month of May next.

P. GUEVREMONT,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sorel, 24th January, 1877. 774
[First published, 27th January, 1877.]

Sheriff's Sales.—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } EDOUARD LACROIX, es-
No. 280 (No. 886.) } quire, Plaintiff ; against
VICTOR POIRIER, Defendant.

1. A land belonging to him, situate and being in the second range of the parish of l'Assomption, township McNider, measuring one arpent and a half in front by seventeenth arpents in depth ; bounded on the north west by the river Saint Lawrence, on the south east by the lands of the third range, on the north east by the property of Alexandre Desrosiers, and on the south west by that of John Côté—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate in the third range of said township McNider, measuring two arpents and a half in front by twenty eight arpents in depth ; bounded on the north west by the lands of the second range, on the south east by those of the fourth range, on the north east by the property of Evariste Jean, and on the south west by that of Magloire Thibault—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the first division of the county of Rimouski, at Saint Jérôme de Matane, on the SEVENTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April next.

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 4th December, 1876. 7370
[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Rimouski.

Rimouski, to wit : } JEAN BAPTISTE LAMON-
No. 282. } TAGNE, esquire ; against
ELZEAR OUELLET, Defendant.

A land situate in the third range of the parish of Sainte Flavie, measuring three arpents in front by thirty arpents in depth ; bounded on the north by the lands of the second range, on the south by the lands of "Le Reste," east by road leading to the "Grand Remou," and west by Edouard Bernier, senior, or representatives—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Flavie, on the SIXTEENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon.

Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

S. BÉRUBÉ,
Député-Shérif.

Bureau du Shérif,
Rimouski, 6 décembre 1876. 7449 3

[Première publication, 16 décembre 1876.]

Said writ returnable the sixteenth day of April next.

S. BÉRUBÉ,
Deputy Sheriff.

Sheriff's Office,
Rimouski, 6th December, 1876. 7450

[First published, 16th December, 1876.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Saint-François, à savoir : } DAME EMARANCE
No. 142. } GRÉGOIRE, Demanderesse ; contre les terres et tenements d'OCTAVE LARUE, Défendeur, à savoir :

Un emplacement situé dans le village de Kingsey Siding, formant partie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang des lots du canton de Shipton, dans le district de Saint-François ; borné d'un côté par la terre de Samuel Cross, et de l'autre côté par la terre de John Sinnott, et contenant soixante-six pieds de front, plus ou moins, et cent pieds de profondeur, plus ou moins—avec les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement pour la division d'enregistrement du comté de Richemond, dans le village de Richemond, dans le dit district de Saint-François, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

G. F. BOWEN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Sherbrooke, 12 mars 1877. 2119

[Première publication, 17 mars 1877.]

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Saint Francis, to wit: } DAME EMARANCE
No. 142. } GRÉGOIRE, Plaintiff ; against the lands and tenements of OCTAVE LARUE, Defendant, to wit:

A certain emplacement situate in the village of Kingsey Siding, forming part of lot number twenty three in the first range of lots in the township of Shipton, in the district of Saint Francis ; bounded on one side by the land of Samuel Cross, and on the other side by the land of John Sinnott, and containing in front sixty-six feet, more or less, and in depth one hundred feet, more or less—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the village of Richmond, in said district of Saint Francis, on the NINETEENTH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of August next.

G. F. BOWEN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Sherbrooke, 12th March, 1877. 2120

[First published, 17th March, 1877.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir : } ANTOINE CHAR-
No. 1818. } LES DESTROIS-

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit : } ANTOINE CHAR-
No. 1818. } LES DESTROIS-

MAISONS, Demandeur ; contre LS. EUSEBE BLANCHETTE, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de La Présentation, du côté nord du Grand Rang, contenant environ deux cents arpents de terre en superficie et telle que contenue dans les bornes suivantes : en front le chemin du dit rang, en profondeur Alexandre Marois, au nord-ouest des terres du cinquième rang de Saint-Charles, et au sud-est François Faneuf—avec une maison, grange et autres dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de La Présentation, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Bref rapportable le quinzième jour de mai prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 6 décembre 1876. 7373 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir : } ADOLPHE ROY, ET
No. 2634. } ARTHUR ROY, tous deux marchands, de la cité et du district de Montréal, et faisant affaires comme tels en société sous le nom d'Adolphe Roy et Cie., Demandeurs ; contre MICHEL LAMBERT, Défendeur, à savoir :

Une terre située en la paroisse de Saint-Hugues, de sept arpents de largeur sur environ quinze arpents de profondeur ; borné en front par la rivière Yamaska, d'un côté et en profondeur à Hyacinthe Levreau, de l'autre côté à James Galahar—avec une maison, grange et étable dessus érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Hugues, le DOUZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

L. TACHÉ,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 7 décembre 1876. 7371 3

[Première publication, 9 décembre 1876]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Montréal.

Montréal, à savoir : } EPHREM HUDON, père,
No. 322. } Demandeur : contre MOISE COTÉ, Défendeur, à savoir :

1. Un terrain situé en la paroisse de Saint Ephrem d'Upton, dans le dix-huitième rang, comprenant soixante acres en superficie du lot numéro soixante et quatre, acquis de Prudent Phaneuf, par le dit demandeur, le lot numéro soixante et cinq contenant cent quatre vingt acres de terre en superficie et le lot numéro soixante et six contenant cent quatre-vingt-dix acres de terre en superficie, tel que le tout est maintenant enclos et renfermé dans les bornes suivantes : au sud-est la rivière Noire et partie du dix-neuvième rang, au nord-est Prudent Phaneuf, au nord-ouest le cordon de la paroisse Saint-Liboire et Théophile Beaudry. Le dit terrain formant une pointe—avec un moulin à farine, ses moulanges, bluteaux, mouvants et tournant, circonstances et dépendances, mus par eau avec canal et empellement, un moulin à carder qui se trouve dans le moulin à farine, un moulin à scie avec ses échasses, ses scies, montants et mouvants, mus par eau avec canal et empellement, circonstances et dépendances, un pont sur la rivière Noire, onze maisons, écuries, laiteries et autres bâtisses y érigées.

2. Un terrain situé au même lieu, étant partie des lots numéros soixante et quatre et soixante et cinq du dix-huitième rang contenant environ cinquante acres de terre en superficie, tenant devant à la rivière Noire, en profondeur au dix-neuvième rang, au sud-ouest au terrain ci-dessus désigné, et au nord-est à Magloire Phaneuf—avec une maison, grange, étable et autres dépendances, avec droit de sortie pour aller au chemin verbalisé suivant acte à cet effet.

MAISONS, Plaintiff ; against LS. EUSEBE BLANCHETTE, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of La Présentation, on the north side of the Grand Rang, containing about two hundred arpents in superficies, and as contained in the following boundaries : in front the road of said range, in rear Alexandre Marois, on the north west lands of the fifth range of Saint Charles, and on the south east, François Faneuf—with a house, barn and other dependencies.

To be sold at the church door of the parish of La Présentation, the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the morning. Writ returnable the fifteenth day of May next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 6th December, 1876. 7374

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Montreal, to wit : } ADOLPHE ROY AND ARTHUR ROY, both merchants, of the city and district of Montreal, and doing business as such in partnership under the name of Adolphe Roy et Cie., Plaintiff's ; against MICHEL LAMBERT, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Hugues, of seven arpents in width by about fifteen arpents in depth ; bounded in front by the Yamaska river, on one side and in rear by Hyacinthe Levreau, and on the other side by James Galahar—with one house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Hugues, the TWELFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the twenty fifth day of April next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 7th December, 1876. 7372

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Montreal.

Montreal, to wit : } EPHREM HUDON, senior,
No. 322. } Plaintiff : against MOISE COTÉ, Defendant, to wit :

1. A lot of land situate in the parish of Saint Ephrem d'Upton, in the eighteenth range, including sixty acres in superficies of lot number sixty four, purchased from Prudent Phaneuf, by the plaintiff, the lot number sixty five containing one hundred and eighty acres of land in superficies, and the lot number sixty six containing one hundred and ninety acres of land in superficies, as the whole is now fensed and enclosed in the following boundaries : on the south east the Black river and part of the nineteenth range, on the north east Prudent Phaneuf, on the north west the parish of Saint Liboire and Théophile Beaudry. Said land forming a point—with a flour mill, its grindstones, bolter machinery and apparatus, circumstances and dependencies, driven by water power, together with the canal and sluice, also a carding mill inside of the flour mill, and a saw mill with its frames, saws, machinery and apparatus, driven by water power, together with the canal and sluice, circumstances and dependencies, also a bridge across the Black river, eleven houses, sheds, dairies and outbuildings thereon erected.

2. A lot of land situate at the same place, being part of the lots sixty four and sixty five of the eighteenth range, containing about fifty acres of land in superficies, joining in front the Black river, in rear the nineteenth range, on the south west the land hereabove described, and on the north east Magloire Phaneuf—with one house, barn, stable and other dependencies, with the right of a passage to join the verbalized road according to act to that effect.

A défalquer du terrain en premier lieu désigné ci-dessus un emplacement d'un arpent en superficie, tel qu'occupé et appartenant aux représentants d'un nommé Vincent.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Bagot, en la paroisse de Saint-Liboire, le VINGT-NEUVIEME jour de MAI prochain, à UNE heure de l'après-midi. Bref rapportable le troisième jour de juillet prochain.

L. TACHE,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Saint-Hyacinthe, 24 janvier 1877. 753 2

[Première publication, 27 janvier 1877.]

Ventes par le Shérif.-Trois-Rivières

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard les réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Court de Circuit, Comté de Berthier—District de Richelieu.

Trois-Rivières, à savoir : } ALFRED DOSTALER, commerçants
No. 350. } de bois, de la paroisse de Berthier, dans les dits comté et district, Demandeur; contre HERCULE COUTU, cultivateur, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Saint Didace, dans le deuxième rang de la rivière Maskinongé, fief Hope, comté de Maskinongé, de trois arpents de front sur environ vingt-deux arpents de profondeur; tenant devant au chemin de front, en profondeur au troisième rang, d'un côté à Jean-Baptiste Branconnier, et de l'autre côté à Charles Coutu—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

2. Un terrain sis et situé en la paroisse de Saint-Didace, dans le premier rang de la rivière Maskinongé, fief Hope, dans le comté de Maskinongé, contenant deux arpents de front sur environ trente arpents de profondeur; tenant devant à la dite rivière Maskinongé, en profondeur au deuxième rang, d'un côté à Jean-Baptiste Champagne, père, et de l'autre côté à Jérôme Malhiot—sans bâtisses, circonstances et dépendances.

3. Un emplacement sis et situé en la paroisse de Saint-Didace, dans la deuxième concession, rivière Maskinongé, du fief Hope, dans le comté de Maskinongé, d'un arpent et un quart de front sur deux arpents de profondeur; prenant son front au chemin de front, joignant en profondeur et d'un côté à Charles Coutu, fils, et de l'autre côté à Hercule Coutu—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à NEUF heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 mars 1877. 2169

[Première publication, 17 mars 1877.]

To be reserved from the land firstly hereinabove described one arpent in superficies of land, as occupied and belonging to the representatives of one Vincent.

To be sold at the registry office of the county of Bagot, in the parish of Saint-Liboire, the TWENTY NINTH day of MAY next, at ONE o'clock in the afternoon. Writ returnable the third day of July next.

L. TACHÉ,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Saint Hyacinthe, 24th January, 1877. 754

[First published, 27th January, 1877.]

Sheriff's Sales.—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificat, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge,* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court, County of Berthier, District of Richelieu.

Three Rivers, to wit : } ALFRED DOSTALER,
No. 350. } lumber merchant, of the parish of Berthier, in the said county and district, Plaintiff; against HERCULE COUTU, farmer, of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, Defendant, to wit :

1. A land situate and being in the parish of Saint Didace, in the second range from the river Maskinongé, Hope fief, county of Maskinongé, of three arpents in front by about twenty two arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear by the third range, on one side by Jean Baptiste Branconnier, and on the other side by Charles Coutu—without buildings, circumstances and dependencies.

2. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the first range from the river Maskinongé, Hope fief, in the county of Maskinongé, containing two arpents in front by about thirty arpents in depth; bounded in front by the river Maskinongé aforesaid, in rear by the second range, on one side by Jean Baptiste Champagne, senior, and on the other side by Jérôme Mailhot—without buildings, circumstances and dependencies.

3. A lot situate and being in the parish of Saint Didace, in the second concession, river Maskinongé, of the Hope fief, in the county of Maskinongé, of one arpent and a quarter in front by two arpents in depth; bounded in front by the front road, in rear and on one side by Charles Coutu, junior, and on the other side by Hercule Coutu—circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Didace, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at NINE o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th March, 1877. 2170

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } GODFROY DU-
No. 527. } GRANT, écuyer, navigateur, de la Rivière du Loup (en haut), Demandeur ; contre LOUIS GIRARDIN, journalier, du même lieu, Défendeur, et P. A. Boudreault, écuyer, avocat et procureur du dit demandeur, distrayant, savoir :

La juste moitié d'un emplacement sis et situé dans le village de la paroisse de la Rivière du Loup, sur la rue Dorothée, étant la moitié du No. 114, contenant la dite moitié quarante pieds de front, mesure anglaise, sur cent douze pieds de profondeur, plus ou moins ; prenant son front à la dite rue Dorothée, et se terminant en profondeur à la terre du docteur Dame, joignant du côté est à l'autre demi emplacement appartenant à Alexis Damphousse, et de l'autre côté à l'ouest au reste de la terre de Honoré Béland—avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de la Rivière du Loup, le DIX-HUITIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 12 mars 1877. 2167

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } LOUIS-JOSEPH ONE-
No. 583. } SIME BRUNELLE et LOUIS BRUNELLE, tous deux négociants, de la cité de Trois-Rivières, et y faisant négoce en société sous les nom et raison de Louis Brunelle & Frère, Demandeurs ; contre ZEPHIRIN MONGRAIN, cultivateur, de la paroisse Saint-Stanislas, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse Saint-Stanislas, rivière Batiscan, de cinq arpents de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins ; prenant son front à la rivière Batiscan, et se terminant en profondeur à la ligne seigneuriale de Sainte-Anne, joignant du côté nord est à George Charest, et du côté sud-ouest à Michel Tiffault—avec maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Stanislas, le VINGTIEME jour de JUILLET prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour d'août prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2165

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } MARIE ADÉLAIDE
No. 1721. } *alias* MARGUERITE ADELAIDE QUESNEL, de la paroisse de Bécancour, épouse séparée de biens contractuellement de Louis Elzéar Landry, écuyer, médecin, de la dite paroisse, et le dit Louis Elzéar Landry, en autant que besoin est pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins présentes, Demandeur ; contre PROSPER BELLEVILLE, forgeron, de la cité des Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Un emplacement situé en la cité de Trois-Rivières, sur le fief Hertel, rue Saint-Paul, contenant soixante pieds de front sur cent six pieds de profondeur ; prenant par devant à la dite rue Saint-Paul, par derrière à la veuve Verrette, joignant d'un côté au nord-est à une rue Nouvelle, et de l'autre côté au sud-ouest à Isidore Louis Clair, écuyer—avec trois maisons et autres dépendances dessus construites. Le dit emplacement quoique différemment désigné, est le même que celui ci-après, savoir : un terrain situé en cette

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } GODFROY DURAND,
No. 527. } esquire, boatman, of River du Loup (en haut), Plaintiff ; against Louis GIRARDIN, laborer, of the same place, Defendant, and P. A. Boudreault, esquire, advocate, and plaintiff's attorney distracting for costs, to wit :

The exact half of a lot situate and being in the village of the parish of River du Loup, on Dorothée street, being the half of No. 114, said half measuring forty feet in front, english measure, by one hundred and twelve feet in depth, more or less ; bounded in front by Dorothée street aforesaid, in rear by the property of doctor Dame, on the east side by the other half lot belonging to Alexis Damphousse, and on the other side to the west by the residue of the property of Honoré Beland—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of River du Loup, on the EIGHTEENTH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 12th March, 1877. 2168

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } LOUIS JOSEPH ONE-
No. 583. } SIME BRUNELLE and LOUIS BRUNELLE, both traders, of the city of Three Rivers, and there carrying on business in partnership under the name style and firm of Louis Brunelle & Frère, Plaintiffs ; against ZEPHIRIN MONGRAIN, farmer, of the parish of Saint Stanislas, Defendant, to wit :

A land situate in the parish of Saint Stanislas, Batiscan river, of five arpents in front by thirty arpents in depth, more or less ; bounded in front by the river Batiscan, in rear by the seigniorial line of Sainte Anne, on the north east side by George Charest, and on the south west side by Michel Tiffault — with house, barn and stable thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Stanislas, on the TWENTIETH day of JULY next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the first day of August next.

SEVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 14th March, 1877. 2166

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } MARIE ADELAIDE
No. 1721. } *alias* MARGUERITE ADELAIDE QUESNEL, of the parish of Bécancour, wife separated as to property by marriage contract of Louis Elzéar Landry, esquire, physician, of the said parish, and the said Louis Elzéar Landry, in so far as may be needed to assist and authorize his said wife for the purposes thereof, Plaintiffs ; against PROSPER BELLEVILLE, blacksmith, of the city of Three Rivers, Defendant, to wit :

An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the Hertel fief, Saint Paul street, measuring sixty feet in front by one hundred and six feet in depth ; bounded in front by Saint Paul street, in rear by Mrs. widow Verrette, on one side to the north east by a New street, and on the other side to the south west by Isidore Louis Clair, esquire—with three houses and other dependencies thereon erected. The said lot though differently described is the same as hereafter, to wit : a lot situate in this said city, known and designated as

dite cité, connu et désigné sous le numéro deux mille quarante-cinq, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour la cité des Trois-Rivières, enfermé dans les limites suivantes : en front à la rue Saint-Paul, en profondeur et du côté nord-ouest à Isidore Louis Clair, et du côté nord-est à la rue Saint-Benoit—avec quatre maisons dessus construites.

Pour être vendu au bureau du shérif, dans le palais de justice, en la cité de Trois-Rivières, le DIX-NEUVIEME jour de JUILLET prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour d'août prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2161

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois Rivières, à savoir : } ALCIME BRU-
No. 549. } NELLE, écuyer, bourgeois, ci-devant de la paroisse Saint-François-Xavier de Batiscan, et actuellement de la paroisse de Saint-Pierre Lesbecquets, Demandeur ; contre ANTOINE NORBERT DOSTALER, commerçant, de la paroisse Saint-Narcisse, défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Narcisse, dans le premier rang de la seigneurie de Champlain, de deux arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur ; prenant son front aux terres de la seigneurie de Batiscan,et se terminant en profondeur aux terres du second rang de la seigneurie de Champlain, joignant d'un côté au nord à Narcisse Prenovost, et de l'autre côté au sud à Urbain Cloutier—avec ensemble la grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Narcisse, le VINGTIEME jour de JUILLET prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de juillet prochain.

SEVERE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 14 mars 1877. 2159

[Première publication, 17 mars 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JOSEPH TRUDEL,
No. 1288. } écuyer, médecin, de la paroisse Sainte-Geneviève de Batiscan, Demandeur ; contre ABRAHAM BARIBEAULT, cultivateur et navigateur, de la dite paroisse, Demandeur, savoir :

La juste moitié nord-est d'un emplacement situé dans le village de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, auprès de l'église, de la contenance d'environ quarante-cinq pieds de largeur sur environ un arpent de profondeur ; prenant son front au chemin de la Reine, et se terminant en profondeur à la rivière de Batiscan, joignant au nord-est à Jean-Baptiste Prévost, et au sud-ouest partie au terrain de l'arrondissement d'école No. 1, et partie à Lazare L'Heureux—avec la juste moitié nord-est de la maison à deux étages dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, le QUATORZIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures du matin. Le dit bref rapportable le trentième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 6 décembre 1876. 7423 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } JEAN-BAPTISTE
No. 336. } ONESIME DUMONT, écuyer, avocat, de la cité de Trois-Rivières, en sa qualité de syndic, dûment nommé aux biens

number two thousand and forty five, on the official plan and in the book of reference to the cadastre for the city of Three Rivers, comprised within the following limits, namely : in front by Saint Paul street, in rear and on the north west side by Isidore Louis Clair, and on the north east side by Saint Benoit street—with four houses thereon erected.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the NINETEENTH day of JULY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventh day of August next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1877. 2162

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } ALCIME BRUNELLE,
No. 549. } esquire, gentleman, heretofore of the parish of Saint François-Xavier de Batiscan, and now of the parish of Saint Pierre Lesbecquets, Plaintiff; against ANTOINE NORBERT DOSTALER, trader, of the parish of Saint Narcisse, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Narcisse, in the first range of the seigniory of Champlain, of two arpents in front by twenty five arpents in depth ; bounded in front by the lands of the seigniory of Batiscan, in rear by the lands of the second range of the seigniory of Champlain, on one side to the north by Narcisse Prenovost, on the other side to the south by Urbain Cloutier—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Narcisse, on the TWENTIETH day of JULY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of July next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 14th March, 1877. 2160

[First published, 17th March, 1877.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JOSEPH TRUDEL,
No. 1288. } esquire, physician, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, Plaintiff; against ABRAHAM BARIBEAULT, farmer and boatman, of the said parish, Defendant, to wit :

The exact north east half of an emplacement situated in the village of the parish of Sainte Genevieve de Batiscan, near the church, measuring about forty five feet in width by about one arpent in depth ; bounded in front by the Queen's highway, in rear by the Batiscan river, on one the north east by Jean Baptiste Prevost, and on the south west partly by the No. 1 school district lot, and partly by Lazare L'Heureux,—with the exact north east half of the two story house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, on the FOURTEENTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the thirtieth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Three Rivers, 6th December, 1876. 7424.

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit : } JEAN BAPTISTE ONE-
No. 336. } SIME DUMONT, esquire, advocate, of the city of Three Rivers, in his quality of assignee, duly appointed to the insolvent

de Narcisse Lamy, boulanger, de la dite cité de Trois-Rivières, failli, Demandeur ; contre DAME MARIE JOSEPHINE LESIEUR DESAULNIERS, de la cité de Trois Rivières, épouse séparée quant aux biens de Narcisse Lamy, son époux, ce dernier, boulanger, et résidant en la dite cité de Trois-Rivières, et le dit Narcisse Lamy en autant que besoin est pour autoriser et assister sa dite épouse aux fins des présentes, Défendeur, savoir :

Comme appartenant à la dite Dame Marie Joséphine Lesieur Desaulniers.

Un emplacement sis et situé en la cité de Trois-Rivières, sur la rue Saint-Roch, au sud-ouest d'icelle d'environ quarante pieds de front, sur cent vingt pieds de profondeur, plus ou moins ; borné en front à la dite rue Saint-Roch, et se terminant en profondeur aux emplacements de la rue Bureau, joignant d'un côté au sud-est à François Gélinas, et de l'autre côté au nord-ouest à Pierre Blais—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. L'immeuble ci-dessus désigné est connu et distingué par le numéro trois cent dix-sept, du cadastre, plan et livre de renvoi officiels, pour la cité de Trois-Rivières.

Pour être vendu en la cité de Trois-Rivières, au bureau du shérif, dans le palais de justice, le ONZIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 4 décembre 1876. 7363 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

Trois-Rivières, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 730. } PRET ET CREDIT FONCIER, corps politique dûment incorporé suivant la loi et les statuts en force dans cette province, faisant affaires et ayant son lieu d'affaires à Montréal, dans le district de Montréal, Demanderesse ; contre LOUIS BERGERON, de la paroisse de Saint-Didace, dans le district de Trois-Rivières, cultivateur, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Didace, au Lac Mandeville, dans le comté de Maskinongé, contenant six arpents de front sur dix arpents de profondeur, et de là la dite terre ne prend que trois arpents de front sur dix arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front par Pierre Martin, en profondeur par la ligne de district qui sépare le dit district de Trois-Rivières du district de Richelieu, d'un côté par Dolphice Dupuis, représentant Norbert Berard dit Lépine, et de l'autre côté à François Mondor, représentant pour une partie Louis Chechette, et pour l'autre partie à un nommé Mondor—avec une maison, grange et autres bâtisses dessus-érigées.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Didace, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif.
Trois-Rivières, 4 décembre 1876. 7365 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir : } HERCULE BEAU-
No. 587. } CHESNE, cultivateur, ci-devant de la paroisse de Saint-Maurice, et actuellement de la paroisse de Saint-Wenceslas, Demandeur ; contre LOUIS LAMBERT, ci-devant cultivateur et commerçant de chaux, de la paroisse de Saint-Maurice, et actuellement résidant en la cité de Trois-Rivières, Défendeur, savoir :

Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Maurice, concession Sainte Marguerite, au nord d'icelles, de trois arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; bornée en front par le che-

estate of Narcisse Lamy, baker, of the said city of Three Rivers, Plaintiff ; against MARIE JOSEPHINE LESIEUR DESAULNIERS, of the city of Three Rivers, wife separated as to property of Narcisse Lamy, her husband, baker, and residing in the city of Three Rivers, and the said Narcisse Lamy in so far as may be required to authorize and assist his said wife for the purposes hereof, Defendant, to wit :

As belonging to the said Dame Marie Joséphine Lesieur Desaulniers.

An emplacement situate and being in the city of Three Rivers, on Saint Roch street, south west thereof of about forty feet in front by one hundred and twenty feet in depth, more or less ; bounded in front by Saint Roch street, in rear by the lots on Bureau street, on the south east side by François Gelinas, and on the north west side by Pierre Blais—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. The immovable hereinabove described is known and distinguished as number three hundred and seventeen, on the cadastre, official plan and book of reference for the city of Three Rivers.

To be sold in the city of Three Rivers, at the sheriff's office, in the court house, on the ELEVENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 4th December, 1876. 7364

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

Three Rivers, to wit : } LA COMPAGNIE DE
No. 730. } PRÊT ET CREDIT FONCIER, a body politic and incorporate according to law and the statutes in force in this province, carrying on business and having its principal place of business at Montreal, in the district of Montreal, Plaintiff ; against LOUIS BERGERON, of the parish of Saint Didace, in the district of Three Rivers, farmer, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Didace, at Mandeville Lake, in the county of Maskinongé, containing six arpents in front by ten arpents in depth, and from there the said land measures only three arpents in front by ten arpents in depth, the whole more or less ; bounded in front by Pierre Martin, in rear by the district boundery line between the districts of Three Rivers and Richelieu, on one side by Dolphice Dupuis, representing Norbert Berard dit Lepine, and on the other side by François Mondor, representing partly Louis Chechette, and for the remainder one Mondor—with a house, barn and outbuildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Didace, on the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 4th December, 1876. 7366

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } HERCULE BEAU
No. 587. } CHESNE, farmer, heretofore of the parish of Saint Maurice, and now of the parish of Saint Wenceslas, Plaintiff ; against LOUIS LAMBERT, heretofore farmer and dealer in lime, of the parish of Saint Maurice, and now residing in the city of Three Rivers, Defendant, to wit :

A land situate and being in the parish of Saint Maurice, in the Sainte Marguerite concession, in the north thereof, of three arpents in front by twenty arpents in depth ; bounded in front by the

min de la Reine, et se terminant en profondeur aux terres du rang Saint-Félix, joignant d'un côté au nord-est à Hercule Beauchêsne ou son représentant, et de l'autre côté au sud-ouest à Louis Ducharme—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Avec la réserve en faveur d'Alexander McDougall, de prendre toute la mine de fer qui peut se trouver sur la moitié de la dite terre, côté sud ouest d'icelle, et aussi de prendre la moitié de la carrière de la pierre à chaux qui se trouve sur la dite moitié de terre, et ce quand bon lui semblera.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Maurice, le DOUZIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 4 décembre 1876. 7367 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Trois-Rivières.

Trois Rivières, à savoir : } ALEXIS TRÉPA-
No. 566. } NIER, cultivateur, de la paroisse de Saint-Wenceslas, Demandeur ; contre DÉSIRÉ LAFRENIÈRE, ci-devant cultivateur, de la paroisse Sainte-Ursule, et actuellement menuisier, de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, Défendeur, savoir :

1. Une terre sise et située en la paroisse de Sainte-Ursule, concession de Philibert, de deux arpents de front sur vingt arpents de profondeur ; prenant son front au cordon des terres de Waterloo, et se terminant en profondeur au cordon des terres d'Augusta, joignant d'un côté à Antoine Bergeron, et de l'autre côté aux héritiers de Théodore Baril, et partie à la route de la concession—avec une maison, grange et étable dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une terre sise et située en la paroisse de Saint-Ursule, concession de Philibert, d'environ quatre apents de front sur environ vingt arpents de profondeur ; prenant son front au cordon des terres de Waterloo, et se terminant en profondeur au cordon des terres d'Augusta, joignant d'un côté à Paul Lemay, et de l'autre côté à Joseph Lessard—avec une grange dessus construite, circonstances et dépendances.

Pour être vendues à la porte de l'église de la paroisse Sainte-Ursule, le DIXIÈME jour d'AVRIL prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt huitième jour d'avril prochain.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Shérif.

Bureau du Shérif,
Trois-Rivières, 6 décembre 1876. 7421 3

[Première publication, 9 décembre 1876.]

Queen's highway, in rear by the lands of the Saint Félix range, on one side to the north east by Hercule Beauchêsne or his representatives, and on the other side to the south west by Louis Ducharme—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies. Reserving in favor of Alexander McDougall, the right to take away all the iron ore (*mine de fer*) which may be on the half of the said land, south west side thereof, and also the right to remove limestone from one half of the limestone quarry which is one the said half of lot whenever he may think proper.

To be sold at the church door of the parish of Saint Maurice, on the TWELFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fifth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 4th December, 1876. 7368

[First published, 9th December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } ALEXIS TREPANIER,
No. 566. } farmer, of the parish of Saint Wenceslas, Plaintiff; against DESIRE LAFRENIERE, heretofore farmer, of the parish of Sainte Ursule, and now joiner, of the city of Montreal, in the district of Montreal, Defendant, to wit:

1. A land situate and being in the parish of Sainte Ursule, Philibert concession, of two arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the division line of the lands of Waterloo, and in rear by the division line of the lands of Augusta, on one side by Antoine Bergeron, and on the other side partly by the heirs of Theodore Baril, and partly by the concession road—with a house, barn and outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A land situate and being in the parish of Sainte Ursule, Philibert concession, of about four arpents in front by twenty arpents in depth; bounded in front by the division line of the lands of Waterloo, and ending in rear at the division line of the lands of Augusta, on one side by Paul Lemay, and on the other side by Joseph Lessard—with a barn thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Sainte Ursule, on the TENTH day of APRIL next, at TWO o'clock in the afternoon. Said writ returnable the twenty eighth day of April next.

SÉVÈRE DUMOULIN,
Sheriff.

Sheriff's Office,
Three Rivers, 6th December, 1876. 7422

[First published, 9th December, 1876.]

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Françis J. Hart et Frédérick W. Howard, tous deux épiciers et commerçants, de la cité de Montréal, et faisant affaires en société sous les nom et raison de Hart & Howard, faillis.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont requis de s'assembler à mon bureau, No. 181, rue Saint-Jacques, dans la cité de Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires des faillis, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

JOHN FAIR,
Syndic.

Montréal, 10 mars 1877. 2261

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Francis J. Hart and Frederick W. Howard, both of the city of Montreal, grocers and traders, and co-partners carrying on business there as such under the name and style of Hart & Howard, Insolvents.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 181, Saint James street, in the city of Montreal, on Monday, the ninth day of April next, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of the insolvents' affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

JOHN FAIR,
Assignee.

Montreal, 10th March, 1877. 2262

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Godette, commerçant de bois et propriétaire de moulins, de la paroisse de Saint-Jacques, district de Joliette, failli.

Un bref de saisie-arrêt a emané en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de se réunir dans mon bureau, en la ville de Joliette, lundi, le neuvième jour d'avril prochain, à dix heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et régler les affaires généralement.

A. MAGNAN,
Syndic officiel.

Joliette, 13 mars, 1877. 2209

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Richelieu.

Dans l'affaire de Bazile Exurie Lacroix, navigateur et commerçant, de Saint-Aimé, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge, exécuté par la majorité légale de ses créanciers, et mardi, le premier jour de mai prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par la dite acte.

BAZILE EXURIE LACROIX,
Par A. GERMAIN,
Son procureur *ad litem.*

Sorel, 12 mars 1877. 2237

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Stephen Henderson Campbell Miner, tanneur, du village de Granby, dans le comté de Shefford, dans le district de Bedford, failli.

Je, soussigné, Thomas Brassard, syndic officiel, du district de Bedford, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit leurs réclamations devant moi sont requis de le faire dans le cours d'un mois.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, 14 mars 1877. 2247

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Antoine Lemieux, Saint-Jean Chrysostôme, failli.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.

Lévis, 12 mars 1877. 2201

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de L. J. A. McMillard, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions, jusqu'au vingt-septième jour de mars courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
Syndic.

Montréal, 5 mars 1877. 2251

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de William Muir et James Ewan, tous deux de la cité de Montreal, manufacturier et marchands, y faisant affaires ensemble comme tels en société sous les nom et raison de Muir, Ewan & Co., faillis.

Un bordereau des dividendes a eté préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour d'avril prochain, après lequel jour les billets pour les dividendes seront distribués.

JOHN FAIR,
Syndic.

181, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 mars 1877. 2259

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Godette, lumber merchant and mill proprietor, of the parish of Saint Jacques, district of Joliette, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this matter. Creditors are notified to meet at my office, in the town of Joliette, on Monday, the ninth day of April next, at ten o'clock a. m., to receive statement of his affairs, appoint an assignee if they think proper, and settle matters generally.

A. MAGNAN,
Official assignee.

Joliette, 13th March, 1877. 2210

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Richelieu.

In the matter of Bazile Exurie Lacroix, of Saint Aimé, navigator and trader, an Insolvent.

The undersigned hath filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by the legal majority of his creditors, and on Tuesday, the first day of May next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

BAZILE EXURIE LACROIX,
By A. GERMAIN,
His attorney *ad litem.*

Sorel, 12th March, 1877. 2238

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Stephen Henderson Campbell Miner, of the village of Granby, in the county of Shefford, in the district of Bedford, tanner, an Insolvent.

I, the undersigned, Thomas Brassard, official assignee, for the district of Bedford, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, 14th March, 1877. 2248

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Antoine Lemieux, Saint Jean Chrysostôme, an Insolvent.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within a month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.

Levis, 12th March, 1877. 2202

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ADMENDMENTS THERETO.

In the matter of L. J. A. McMillard, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the twenty seventh day of March instant, after which dividend will be paid.

EDWARD EVANS,
Assignee.

Montreal, 5th March, 1877. 2252

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of William Muir and James Ewan, both of the city of Montreal, manufacturers and merchants, there carrying on business together as such in co-partnership under the name style and firm of Muir, Ewan & Co., Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the third day of April next, after which notes for dividend will be distributed.

JOHN FAIR,
Assignee.

181, Saint James street.
Montreal, 15th March, 1877. 2260

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de E. Lauzon, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, à Aylmer, le neuvième jour d'avril prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et pour choisir un syndic s'ils le jugent à propos. Et le failli ayant produit un contrat de composition et de décharge signé par une majorité de ses créanciers en nombre et en créances. Les créanciers sont aussi notifiés de s'assembler au même lieu et jour, à midi, pour prendre le susdit contrat en considération.

LOUIS M. COUTLÉE,
Syndic officiel.
District d'Outaouais.

Aylmer, 14 mars 1877. 2239

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire d'Ezra Butler Eddy, de la cité de Hull, dans le district d'Ottawa, marchand de bois, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le vingt-troisième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

FLEMING, CHURCH & KENNY,
Procureurs du failli.

Aylmer, 16 mars 1877. 2269

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure—Montréal.* No. 499.

James E. Mullin, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de James E. Mullin & Cie., épiciers, Demandeur; vs. Hugh Shannon et Patrick C. Shannon, de la cité de Montréal, faisant affaires sous les nom et raison de Shannon Frères, épiciers, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 9 mars 1877. 2225

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Hugh MacAdams, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, John Ferguson, comptable, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 mars 1877. 2275

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Alexander Craig, failli.

Un bordereau de dividende a été preparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dixième jour d'avril prochain, après lequel le dividende sera paye.

ELZ. COTE,
Syndic.

Rimouski, 15 mars 1877. 2203

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of E. Lauzon, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, at Aylmer, on the ninth day of April next, at eleven of the clock in the forenoon, to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit. And the insolvent having filed a deed of composition and discharge signed by a majority of his creditors in number and liabilities. The creditors are also notified to meet at the same place and day, at twelve of the clock noon, to take the said deed of composition and discharge into consideration.

LOUIS M. COUTLÉE,
Official assignee.
District of Ottawa.

Aylmer, 14th March, 1877. 2240

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Ezra Butler Eddy, of the city of Hull, in the district of Ottawa, lumber merchant, an Insolvent.

The undersigned has filed at the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the twenty third day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

FLEMING, CHURCH & KENNY,
Attorneys for insolvent.

Aylmer, 16th March, 1877. 2270

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court—Montreal.* No. 499.

James E. Mullin, of the city of Montreal, doing business under the name and style of James E. Mullin & Co., grocers, Plaintiff; vs. Hugh Shannon and Patrick C. Shannon, of the city of Montreal, doing business under the name and style of Shannon Brothers, grocers, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Monday, the ninth day of April A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office: Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street,
Montreal, 9th March, 1877. 2226

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO

In the matter of Hugh MacAdams, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, John Ferguson, of the city of Montreal, accountant, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 12th March, 1877. 2276

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Craig, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared subject to objection until the tenth day of April next, after which dividend will be paid.

ELZ. COTE,
Assignee.

Rimouski, 15th March, 1877. 2204

ACTE DE FAILLITE DE 1875

Dans l'affaire de John Smith, failli.

Un deuxième et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au troisième jour d'avril prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
Syndic.

Montréal, 15 mars, 1877. 2221

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William Long, Demandeur; George R. Martin, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.

Sherbrooke, 15 mars 1877. 2235

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Pierre Hudon, tant individuellement que comme ayant fait affaires avec Constant L. Guérin, sous les nom et raison de Hudon & Guérin, et ensuite sous les nom et raison de Hudon & Plamondon, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de la dite cour un consentement de ses créanciers à sa décharge, et le vingtième jour d'avril prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

PIERRE HUDON,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Ses procureurs *ad litem.*

Montréal, 16 mars 1877. 2207

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Victor Trudel, des cité et district de Montréal, épicier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, mardi, le dixième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le reglement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 6 mars 1877. 2243

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Louis G. St. Jean, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 12 mars 1877. 2229

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Chartier, commerçant et boucher, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, mardi, le troisième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 13 mars 1877. 2277

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of John Smith, an Insolvent.

A second and final dividend sheet has been prepared, open to objection until the third day of April next, after which dividen l will be paid.

JAMES COURT,
Assignee.

Montreal, 15th March, 1877. 2222

INSOLVENT ACT OF 1875.

William Long, Plaintiff; George R. Martin, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.

CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.

Sherbrooke, 15th March, 1877. 2236

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Pierre Hudon, as well individually as having carried on business with Constant L. Guerin, under the style and firm of Hudon & Guerin, and subsequently under the style and firm of Hudon & Plamondon, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of the said court a consent by his creditors to his discharge, and on the twentieth day of April next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

PIERRE HUDON,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
His attorneys *ad litem.*

Montreal, 16th March, 1877. 2208

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Victor Trudel, of the city and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the tenth day of April next, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 6th March, 1877. 2244

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis G. St Jean, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office : Doutre & Whitton,
59, Saint Francois Xavier street,
Montreal, 12th March, 1877. 2230

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Pierre Chartier, of the city of Montreal, trader and butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Tuesday, the third day of April next, at three o'clock p. m., to receive statement of his affairs, and to appoint and assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 13th March, 1877. 2278

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de John T. Hutchison, commerçant et épicier, de la cité de Montréal, failli.

Le dix-neuvième jour d'avril prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

JOHN T. HUTCHISON,
CROSS, LUNN & DAVIDSON,
Ses procureurs.

Montréal, 14 mars 1877. 2279

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Thomas C. Fawcett, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, mercredi, le quatrième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer nn syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau : Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 16 mars 1877. 2281

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, No. 741. } *Cour Supérieure—Montréal.*

Charles Wilson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, manufacturier de bière de gingembre et eau de seltz (soda water), Demandeur ; vs. Robert Blackwood, des cité et district de Montréal, manufacturier d'eau de seltz (soda water), Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mercredi, le onzième jour d'avril, A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état des affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 15 mars 1877. 2227

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District d'Ottawa. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Michael Coghlan, de l'Isle des Allumettes, dans le dit district d'Ottawa, commerçant, failli.

Le vingt-troisième jour d'avril prochain, le soussigné pour le dit failli demandera à la dite cour une décharge en vertu du dit acte.

J. R. FLEMING,
Procureur du failli.

Aylmer, 14 mars 1877. 2271

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Edmond Frishette, failli.

Je, soussigné, D. B. Meigs, de la ville de Farnham, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

D. B. MEIGS,
Syndic.

Farnham, 13 mars, 1877. 2283

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS.

Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of John T. Hutchison, of the city of Montreal, trader and grocer, an Insolvent.

On the nineteenth day of April next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

JOHN T. HUTCHISON,
CROSS, LUNN & DAVIDSON,
His attorneys.

Montreal, 14th March, 1877. 2280

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Thomas C. Fawcett, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Wednesday, the fourth day of April next, at three o'clock p. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office : Whyte & Ferguson.
102, Saint François Xavier street,
Montreal, 16th March, 1877. 2282

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal, No. 741. } *Superior Court—Montreal.*

Charles Wilson, of the city of Toronto, in the province of Ontario, soda water and ginger ale manufacturer. Plaintiff; vs. Robert Blackwood, of the city and district of Montreal, soda water manufacturer, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Wednesday, the eleventh day of April, A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statement of affairs, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE.
Official assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint-François-Xavier street.
Montreal, 15th March, 1877. 2228

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Ottawa. } *Superior Court.*

In the matter of Michael Coghlan, of Allumette Island, in the said district of Ottawa, trader, an Insolvent.

On the twenty third day of April next, the undersigned will apply to the said court on behalf of the said insolvent for a discharge under the said act.

J. R. FLEMING,
Attorney for insolvent.

Aylmer, 14th March, 1877. 2272

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edmond Frishette, an Insolvent.

I, the undersigned, D. B. Meigs, of the town of Farnham, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

D. B. MEIGS.
Assignee.

Farnham, 13th March, 1877. 2284

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, Province de Québec, District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de George H. Heath et David R. Northey, tous deux de la cité de Montréal, dans le district de Montréal, tanneurs et commerçants, faisant affaires en société à Montréal susdit, sous les nom et raison de Heath et Northey, faillis.

Les soussignés ont déposé au greffe de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par leurs créanciers, et jeudi, le dix-neuvième jour d'avril prochain, ils s'adresseront à la dite cour pour obtenir une ratification de la décharge par là effectuée.

GEORGE H. HEATH,
DAVID R. NORTHEY,
Par leurs procureurs *ad litem*,
L. N. BENJAMIN,

Montréal, 16 mars 1877. 2219

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Joseph Meloche, de Melocheville, district de Beauharnois, Demandeur ; vs. D. A. St. Amour, brasseur, de Beauharnois, Défendeur.

Un writ concurrent a été émané en cette cause.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic officiel.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 15 mars 1877. 2253

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isaie Pigeon, de la cité et du district de Montréal, marchand épicier, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois.

LOUIS DUPUIS,
Syndic.

Montréal, 14 mars 1877. 2215

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Isaie Pigeon, de la cité et du district de Montréal, marchand épicier, failli.

Un acte de composition et décharge portant être signé par la majorité des créanciers en cette affaire, tel que requis par la loi, a été déposé entre mes mains. Les créanciers sont en conséquence requis de s'assembler au bureau du soussigné, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, jeudi, le cinquième jour d'avril A. D. 1877, à onze heures de l'avant-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 15 mars 1877. 2211

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Napoléon Claisse, failli.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, à Québec, samedi, le septième jour d'avril prochain, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

J. AUGER,
Syndic.

Bureau : No. 114, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 16 mars 1877. 2265

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Nérée Desroches, de la Rivière-du-Loup, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et est ouvert aux oppositions jusqu'au septième jour d'avril 1877, après lequel jour les dividendes seront payés.

RICHARD H. WURTELE,
Syndic.

Québec, 15 mars 1877. 2205

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, Province of Quebec, District of Montreal. } *Superior Court.*

In the matter of George H. Heath and David R. Northey, both of the city of Montreal, in the district of Montreal, tanners and traders, carrying on business as co-partners at Montreal aforesaid, under the name of Heath and Northey, Insolvents.

The undersigned have filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by their creditors, and on Thursday, the nineteenth day of April next, they will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

GEORGE H. HEATH,
DAVID R. NORTHEY,
By their attorney *at litem*,
L. N. BENJAMIN,

Montreal, 16th March, 1877. 2220

INSOLVENT ACT OF 1875.

Joseph Meloche, of Melocheville, district of Beauharnois, Plaintiff ; vs. D. A. St. Amour, brewer, of Beauharnois, Defendant.

A concurrent writ of attachment has issued in this cause.

C. BEAUSOLEIL,
Official assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 15th March, 1877. 2254

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isaie Pigeon, of the city and district of Montreal, grocer, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 14th March, 1877. 2216

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Isaie Pigeon, grocer, of the city and district of Montreal, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office a deed of composition and discharge purporting to be signed by the requisite majority. The creditors are notified to meet at my office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Thursday, the fifth day of April A. D. 1877, at the hour of eleven of the clock in the forenoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 15th March, 1877. 2212

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Napoléon Claisse, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office in Quebec, on Saturday, te seventh day of April next, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

J. AUGER,
Assignee.

Office : No. 114, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec,
Quebec, 16th March, 1877. 2266

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Nérée Desroches, of Rivière du Loup, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and is open to objection until the seventh day of April 1877, after which dividends will be paid.

RICHARD H. WURTELE,
Assignee.

Quebec, 15th March, 1877. 2206

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Valois, de la cité et du district de Montréal, et de L. Cléophas Leduc, de la paroisse de Sainte-Scholastique, dans le district de Terrebonne, tous deux faisant affaires en société, en la dite paroisse de Sainte-Scholastique, marchands, faillis.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi sous un mois, et les dits créanciers sont aussi notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 353, rue Notre-Dame, en la cité de Montréal, jeudi, le cinquième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération l'acte de composition et décharge signé en cette affaire.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Montréal, 17 mars 1877. 2217

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Arthur Jones, épicier et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que mardi, le troisième jour d'avril, A. D. 1877, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour discuter et décider les questions concernant l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Montréal, 15 mars 1877. 2267

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Henry Shackell, des cité et district de Montréal, agent manufacturier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril prochain, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 14 mars 1877. 2241

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Robert Balfour, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés d'assister à une assemblée qui sera tenue au bureau du soussigné, à Montréal, lundi, le deuxième jour d'avril prochain, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

JOHN WHYTE,
Syndic officiel.

Bureau de Whyte & Ferguson,
102, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 10 mars 1877. 2273

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George R. Martin, de la cité de Sherbrooke, hôtelier, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, dans la bâtisse de l'Hôtel de Ville, le dixième jour d'avril prochain, à deux heures et demie de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le réglement des affaires de la faillite en général.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 15 mars 1877. 2233

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Valois, of the city and district of Montreal, and L. Cleophas Leduc, of the parish of Sainte-Scholostique, in the district of Terrebonne, doing business as such in copartnership, in the said parish of Sainte Scholastique, merchants, Insolvents.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter, and the creditors are requested to file their claims before me within one month, and the said creditors are hereby notified to meet at my office, No. 353, Notre Dame street, in the city of Montreal, on Thursday, the fifth day of April next, at three o'clock in the afternoon, for the consideration of the deed of composition and discharge signed in this matter.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Montreal, 17th March, 1877. 2218

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Arthur Jones, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Tuesday, the third day of April, A. D. 1877, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Montreal, 15th March, 1877. 2268

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Henry Shackell, of the city and district of Montreal, manufacturer's agent, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Monday, the ninth day of April next, at three o'clock afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 14th March, 1877. 2242

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Robert Balfour, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to attend a meeting to be held at the office of the undersigned, in Montreal, on Monday, the second day of April next, at three o'clock p. m., to receive a statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

JOHN WHYTE,
Official assignee.

Office of Whyte & Ferguson,
102, Saint François Xavier street.
Montreal, 10th March, 1877. 2274

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George R. Martin, of the city of Sherbrooke, hotel keeper, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and creditors are notified to meet at my office, in the City Hall Building, on the tenth day of April next, at half past two in the afternoon, to receive statements of his affairs, and appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHAS. J. S. BACON,
Interim assignee.

Sherbrooke, 15th March, 1877. 2234

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Geo. H. Goddin *alias* Goddan, failli.

Je, soussigné, Siméon Fraser, de l'Avenir, syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire leurs réclamations devant moi sous un mois. Une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau du soussigné, à l'Avenir, P. Q., mercredi, le quatrième jour du mois d'avril prochain, à une heure de l'après-midi, pour prendre en considération une offre de composition du dit failli, de vingt centins dans la piastre, payable en trois, six, neuf et douze mois, avec garantie, et aussi pour le règlement des affaires de la faillite en général.

S. FRASER,
Syndic

L'Avenir, 14 mars 1877. 2231

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Herbert P. Newell, failli.

Les créanciers du susdit failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, No. 353, rue Notre-Dame, Montréal, lundi, le neuvième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge consenti par une majorité des créanciers tel que requis par la loi. Les conditions du dit acte sont le paiement de toutes réclamations privilégiées et hypothécaires, et les dépenses de la faillite en entier et toutes les réclamations ordinaires au taux de trente centins dans la piastre, en quatre paiements égaux, à trois, six, neuf et douze mois, du vingtième jour de mars A. D., 1877 courant. Les dits paiements devant être garantis par les billets promissoires du failli, endossés par George Fuller Shoefelt, écuyer, du village de Sweetsburg, dans le district de Bedford, cultivateur, et James O'Halloran, écuyer, conseiller de la Reine, du village de Cowansville, dans le dit district, sans intérêt.

JOHN TAYLOR,
Syndic.

Bureau de Dupuy, Taylor & Duff,
Syndics et Comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 15 mars 1877. 2213

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Henry Meek, boulanger et commerçant, de la ville de Berthier (en haut), district de Richelieu, failli.

Le failli a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge portant avoir été exécuté par une majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois-quarts en valeur de ses dettes, dont les termes sont le paiement de cinquante centins dans la piastre, payable en trois versements égaux, à quatre, huit et douze mois, à compter du dix-septième jour de février 1877, garantis par billets promissoires du dit failli, endossés par Louis Sylvestre, écuyer, de Berthier (en haut), membre du parlement provincial, et de plus comme garantie du paiement des susdits billets promissoires, Charles A. Forneret, écuyer, notaire public, de Berthier (en haut), affecte et hypothèque spécialement pour et en faveur des créanciers du dit failli, un certain lot de terre situé dans la paroisse de Berthier, dans le dit district. Les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, en la cité de Montréal, mardi, le dixième jour d'avril A. D. 1877, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération le dit acte de composition et décharge.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau de Doutre & Whitton,
59, rue Saint-François-Xavier,
Montréal, 15 mars 1877. 2223

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Geo. H. Goddin *alias* Goddan, an Insolvent.

I, the undersigned, Siméon Fraser, of L'Avenir, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month. A meeting of the creditors of said insolvent will be held in the office of the undersigned, at L'Avenir, P. Q., on Wednesday, the fourth day of the month of April next, at one o'clock in the afternoon, to consider an offer of composition by the insolvent, of twenty cents in dollar, payable in three, six, nine and twelve months, with security, and also for the ordering of the affairs of the estate generally.

S. FRASER,
Assignee.

L'Avenir, 14th March, 1877. 2232

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS

In the matter of Herbert P. Newell, an Insolvent.

The creditors of the above insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, No. 353, Notre Dame street, Montreal, on Monday, the ninth day of April A. D. 1877, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration a deed of composition and discharge signed to by a majority of the creditors as required by law. The terms and conditions of the said deed are the payment of all privileged and hypothecary claims and expenses in insolvency, in full and all ordinary claims at the rate of thirty cents on the dollar, in four equal instalments, at three months six months, nine months and twelve months respectively, from the twentieth day of March, A. D 1877, instant. Said payments to be secured by the insolvents promissory notes, endorsed by George Fuller Sheofelt, of the village of Sweetsburg, in the district of Bedford, esquire, yeoman, and James O'Halloran, of the village of Cowansville, in the said district, esquire, Queen's Counsel, without interest.

JOHN TAYLOR,
Assignee.

Office of Dupuy, Taylor & Duff,
Public Accountants,
353, Notre-Dame street,
Montreal, 15th March, 1877. 2214

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Henry Meek, baker and trader, of the township Berthier (en haut), district of Richelieu, an Insolvent.

The insolvent has deposited in my office of deed of composition and discharge purporting to be executed by a majority in number of his creditors, representing three fourths in value of his liabilities, the terms of which are the payment of fifty cents in the dollar, payable in three equal instalments, at four, eight and twelve months, to date from the seventeenth day of February 1877, secured by promissory notes of the said insolvent, endorsed by Louis Sylvestre, of Berthier (en haut), member of the provincial parliament, esquire, and has further security for the payment of the aforesaid promissory notes Charles A. Forneret, of Berthier (en haut), esquire, notary public, doth mortgage and hypoticate specially to and in favour of the creditors of said insolvent, a certain lot of land situated in the parish of Berthier, in the said district. The creditors are notified to meet at my office, in the city of Montreal, on Tuesday, the tenth day of April A. D. 1877, at the hour of three of the clock in the afternoon, to take into consideration the said deed of composition and discharge.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Whitton,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 15th March, 1877. 2224

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Edward Victor Wright, de Québec, sellier, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, bâtisse du télégraphe, rue Saint-Pierre, à Québec, lundi, le neuvième jour d'avril 1877, à onze heures a. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

OWEN MURPHY,
Syndic.

Québec, 15 mars 1877. 2263

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Edward Victor Wright, of Quebec, saddler, an Insolvent.

The insolvent has made and assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, telegraph buildings, Peter street, Quebec, on Monday, the ninth day of April 1877, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

OWEN MURPHY,
Assignee.

Quebec, 15th March, 1877. 2264

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Almour, boulanger, des cité et district de Montréal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après désigné appartenant à la succession du dit failli, sera vendu aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas ténu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaitre suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précèderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Tous les droits, titres et priviléges et intérêts du failli, sur les terres et bâtisses qu'il a en vertu du bail à loyer d'icelles avec convention de transport de la part de l'Association de Construction Mutuelle.

Un emplacement sis et situé sur la rue Lusignan, dans le quartier Saint-Antoine, de la dite cité de Montréal, ayant une maison en brique à un étage avec rez-de-chaussée en pierre, mansardes, hangar à bois ou autres dépendances sus-erigés, et connue sous le numéro deux du bloc rue Lusignan, construite pour la dite Association, tel que montré sur un plan fait et annexé à la minute d'un bail à loyer de la dite Association, à Marcella E. Crysler ou Hensley, passé devant Wm. F. Lighthall, notaire, le trente et un décembre 1869, le dit emplacement contenant tout le terrain qui apparait au dit plan sous le dit numéro deux, depuis la ruelle en arrière jusqu'à la dite rue; borné en front à la dite rue, en arrière à une ruelle de douze pieds de largeur, appartenant à l'Association de Construction de Montréal, sur le côté nord-ouest par le numéro trois, et sur le côté sud-est par le numéro un du dit bloc, les deux pignons de la dite maison et des dites dépendances étant mitoyens avec ceux des maisons et dépendances adjacentes repectivement; le dit locataire ayant le droit de se servir de la dite ruelle pour communiquer avec la dite rue Lusignan, en commun avec tous les autres occupants de la dite Association et autres; mais n'ayant pas le droit d'encombrer en aucune manière la dite rue; le dit emplacement formant partie du lot numéro quatre cent soixante-cinq (465), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine. Et la dite Association de Construction de Montréal, interviendra dans l'acte a être donné sans charge extra, pour transporter à l'acheteur le titre des dits lieux, la dite Association recevant le montant de sa réclamation des produits de la vente.

Pour être vendus au palais de justice, dans la

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Almour, of the city and dsitrict of Montreal, baker, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable belonging to the estate of the said insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be fyled at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All the right, title and interest of the insolvent, in the following land and buildings thereon in virtue of the lease thereof with covenant to convey from the Montreal Building Association.

An emplacement situate and being on Lusignan street, in the Saint Antoine ward, of said city of Montreal, having a one story brick house with stone basement and mansard attics and wood shed or outpremises thereon erected, and known as number two of Lusignan street block, erected for said Association, as shewn on a plan made and annexed to the original minute of a lease from said Association to Marcella E. Crysler or Hensley, passed before Wm. F. Lighthall, notary, the thirty first December, 1869, containing said emplacement all the ground shewn on said plan in said number two, from the lane in rear to said street; bounded in front by said street, in rear by a lane of twelve feet wide belonging to The Montreal Building Association, on the north westerly side by number three, an on the south easterley side by number one of said block, both gables of said house and of said outpremises being *mitoyen* with those of the adjoining houses and outpremises respectively, the said lessee having the right of use of said lane to communicate with said Lusignan street in common with all the other tenants of said Association and others, but no right to encumber the same in any manner howsoever, said emplacement forming portion of lot number four hundred and sixty five (465), of the official plan and book of reference of said Saint Antoine ward. And the said Montreal Building Association, will join in the deed to be given without extra payment, in order to convey the title to the said premises, to the purchaser, said Association receiving the amount of its claim out of the proceeds of sale.

To be sold at the court house, in the city of

cité de Montréal, MARDI, le VINGT-DEUXIEME jour de MAI prochain A. D. 1877, à DIX heures de l'avant-midi.

DAVID J. CRAIG,
Syndic officiel.

Montréal, 13 mars 1877. 2245

[Première publication, 17 mars 1877.]

Montreal, on TUESDAY, the TWENTY SECOND day of MAY next, A. D. 1877, at TEN o'clock forenoon.

DAVID J. CRAIG,
Official assignee.

Montreal, 13th mars 1877. 2246

[First published, 17th Ma ch, 1877.]

QUÉBEC :—Imprimé par C. F. LANGLOIS, Imprimeur de Sa Très-Excellente Majesté la Reine.

QUEBEC :—Printed by C. F. LANGLOIS, Printer to Her Most Excellent Majesty the Queen.